SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE

EXERCICE 2015

CARENES SERVICES

La Métropole d'Aix-Marseille Provence s'est substituée à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole le 1er janvier 2016; c'est ainsi qu'elle gère 24 ports de plaisance représentant 8 500 postes à flot et figure au second plan des sites de plaisance européens.

Par délibération n° POR1/343/CC du 26 mars 2007 et convention de délégation de service public, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la société Carènes Services, société anonyme ayant son siège social à Marseille (13008), au port de plaisance de la Pointe Rouge, l'exploitation du service de grutage et de carénage du Port de Plaisance de la Pointe Rouge. De plus, la délégation de service public autorise le délégataire à effectuer des services complémentaires (révision des survies et des extincteurs par des entreprises agréées, révisions et réparations mécaniques, etc.). Le contrat a pris effet le 24 mai 2007 pour une durée de 15 ans.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du code précité.

Les informations ci-après présentent, au vu dudit rapport annuel portant sur l'exercice 2015 et avec un éclairage rétrospectif sur huit exercices, les principaux indicateurs portant sur le service de grutage et de carénage effectué par le délégataire et activités complémentaires.

I. CONTENU DU RAPPORT

Le rapport remis par le délégataire contient de nombreuses informations qui permettent une analyse de l'activité déléguée pendant l'année 2015.

Des précisions supplémentaires relatives à la formation du chiffre d'affaires demeurent, toutefois, attendues.

Le bilan comptable propre à la DSP demandé au délégataire depuis le début du contrat a été remis pour la première fois à la fin de l'année 2013 pour l'exercice 2012. Le bilan comptable de l'exercice 2015 a été communiqué dans le rapport annuel remis par le délégataire.

II. COMPTE RENDU TECHNIQUE

1/ Travaux d'investissements

De 2007 à 2015 le délégataire a réalisé 329,4 k€ d'investissements, 87 k€ étaient prévus pour toute la durée du contrat, soit un taux de réalisation trois fois plus important que prévu.
Ce dépassement est dû :

- En 2011 : au coût des travaux réalisés pour la mise aux normes environnementales de l'aire de carénage pour un montant de 163 k€ hors taxes. Ce montant total a dépassé largement la projection prévue au contrat de 22 k€. Ces travaux de mise aux normes ont été subventionnés à 40% par l'Agence de l'eau et la Région.
- En 2014 : au reconditionnement du portique élévateur à bateaux, dont la capacité maximale de levage est de 30 tonnes. Il est l'outil de travail indispensable au délégataire pour assurer la mission qui lui a été confiée par la collectivité. En raison, de nombreuses pannes et des coûts d'entretien élevés pour réparer le portique élévateur à bateaux, le délégataire a investi dans le

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

reconditionnement intégral de cet engin. Les composants hydrauliques, électriques et les tuyauteries rigides ont été remplacés pour un coût total de 51,5 k€.

- En 2015 : le délégataire a dû effectuer un complément sur le reconditionnement de la cabine, pour un montant de 13,9 k€.

Le délégataire a acquis, cette même année, un ordinateur portable pour 0,9 k€.
Donc, le montant total des investissements pour l'exercice s'élève à 14,8 k€.

2/ Travaux d'entretien

Les travaux d'entretien représentent 12,4 k€ en 2015 dont
- 0,5 k€ sont relatifs au paiement des prestataires effectuant les contrôles annuels des équipements de levage présents sur l'aire de carénage et des équipements de sécurité incendie
- 11,9 k€ sont relatifs aux changements de pièces (pressostat, flexible haute pression, porte injecteur, démarreur, alternateur) et à l'entretien des pneumatiques du portique élévateur à bateaux.

En 2014, les travaux d'entretien s'étaient élevés à 10,2 k€.

III. COMPTE RENDU FINANCIER ET D'ACTIVITE

1/ Tarifs et fréquentation

1/1/ Tarifs

- **Prestations : manutentions, calage et stationnement**

Les tarifs de manutention, calage et stationnement appliqués par le délégataire ont été fixés initialement par le contrat et doivent être révisés annuellement selon une formule contractuelle (identique à celle utilisée pour la révision de la redevance versée au délégant).

Les tarifs des différentes prestations dépendent de la taille des bateaux.

Les tarifs concernant :
- La manutention: augmentation de 2 % en 2015 (contre 3% en 2014)
- Le calage: augmentation de 2 %
- Le stationnement: augmentation de 2 %

Ces tarifs ne correspondent pas aux tarifs attendus c'est à dire calculés à partir de la formule de révision prévue par le contrat. Il existe un delta entre le tarif fixé et le tarif calculé.
Le délégataire explique l'impossibilité pour lui d'appliquer la formule de révision, car lorsqu'il prépare les tarifs de l'année N en fin d'année de l'année N-1, les valeurs des indices nécessaires à l'application de la formule ne sont pas encore parues sur les bases de données de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). Un avenant sera pris pour clarifier ces éléments.

- **Main d'œuvre**

Le contrat prévoyait un seul tarif pour la main d'œuvre.
Or de 2009 à 2014, le délégataire avait instauré deux tarifs afin de distinguer les travaux divers des travaux plus spécifiques.
Les tarifs concernant :
- Travaux divers (réparation intérieurs, bateau, pose équipements): 55,2 € TTC en 2014 (46 € HT)
- Travaux spécialisés (Electricité, électronique, peinture coque, stratification) : 66 € TTC en 2014 (55 € HT)

En 2015, il n'existe plus qu'un seul tarif, soit 68,4 € TTC (57 € HT) intitulé « Stratification – gréement-installations équipements ».
Par rapport à l'ancien tarif « travaux divers », l'augmentation a été de 24 % et par rapport à l'ancien tarif « travaux spécialisés », l'augmentation a été de 3,6 %.
Cette augmentation n'était pas prévue au contrat. Un courrier sera adressé au délégataire pour lui demander de respecter le contrat.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

- **Prestations : karcher, manutention pour démâtage, osmose et carénage**

Dès le rapport de l'exercice 2013, des précisions avaient été apportées par le délégataire sur la tarification des opérations de karcher, manutention pour démâtage, de carénage et d'osmose.
Toutefois, les données communiquées ne permettent d'avoir une lisibilité sur les tarifs pratiqués en fonction des différentes tailles de bateaux. Des compléments d'information sont de nouveau attendus sur ce point.

- **Vente de marchandises**

Le délégataire dispose d'un catalogue des marchandises indiquant les tarifs.
Le catalogue comprend environ 150 pages et près de 3 000 articles référencés.

1/2/ Nombre d'opérations

D'après les indicateurs suivis, en 2015, l'activité a été meilleure qu'en 2014.

- **Prestations : manutentions, calage et stationnement**

A la suite des demandes effectuées les années précédentes, depuis 2013, le rapport du délégataire fournit des informations sur le nombre d'opérations pour les prestations de manutention et de stationnement.
Toutefois, aucune donnée n'est communiquée sur le nombre d'usagers ou sur le type de bateaux ayant eu recours à ces prestations. Le délégataire précise qu'aucun détail par taille de bateau ne peut être extrait de son outil de gestion.

Nombre de prestations par exercice

Manutention :	en 2014 : 1 828	en 2015 : 1 901	soit + 4 %
Stationnement :	en 2014 : 2 781 jours	en 2015 : 3 429 jours	soit + 23,3 %

- **Main d'œuvre (travaux divers et travaux spécialisés)**

Des précisions sur les prestations se basant sur le tarif main d'œuvre ont été apportées dans un courrier transmis par le délégataire, le 22 avril 2014.
Le délégataire fait une estimation du nombre d'heures de main d'œuvre effectuées à partir des recettes et du tarif « main d'œuvre ». Cette méthode est appliquée depuis 2014 pour déterminer le nombre d'heures de main d'œuvre effectuées par le délégataire au cours de chaque exercice.

Nombre d'heures de main d'œuvre par exercice

	Nombre d'heures		
Nature des prestations	**2014**	**2015**	**Evolution 2015/2014**
Travaux divers / main d'œuvre	1 538	1 164	**-24,35%**
Stratification	699	1 009	***44,20%***
Peinture	476	669	***40,54%***
Grattage -Sablage	119	112	***-5,95%***
Electronique	16	11	***-34,21%***
Total	**2 848**	**2 963**	***4,04%***

Le nombre d'heures de « main d'œuvre » effectuées par le délégataire a augmenté de 4 % par rapport à 2014.

- **Prestations : osmose et carénage**

Dans le rapport relatif à l'exercice 2015, le délégataire a précisé le nombre de prestations de carénage et d'osmose.

Nombre de prestations par exercice

Carénage :	en 2014 : 212	en 2015 : 226	soit + 6,6 %
Osmose :	en 2014 : 1 :	en 2015 : 1	Pas d'augmentation

- **Ventes de marchandises**

Le délégataire ne précise pas le type et nombre de marchandises vendues.
Il explique dans un courrier du 31 mars 2015, son impossibilité de déterminer les quantités de marchandises vendues puisque son activité nécessite l'utilisation de plus de 3 000 références et que son logiciel comptabilise les ventes de marchandises en termes de recettes, et non en quantités.
Il n'est donc pas connu la part des marchandises vendues pour une prestation réalisée par le délégataire, ni la part des marchandises vendues en boutique pour une utilisation par l'usager.
Des précisions ont été sollicitées sur ces points.

- **Prestations complémentaires désormais sous-traitées**

Carènes Services sous-traite certaines activités alors qu'elles faisaient partie initialement des prestations complémentaires prévues par le contrat de délégation de service public. Ces prestations sous-traitées concernent :

- Les révisions et réparations mécaniques
- Les travaux sur Inox
- Les travaux de réparation ou d'installation de voiles et gréement neufs
- Les travaux d'installation à bord de systèmes d'évacuation et d'instruments de navigation électronique.

Le rapport remis par le délégataire ne transmet aucune donnée sur ces activités de sous-traitance (nombre d'usager, type de bateaux, montant par type d'activité).
En 2015, les travaux sous-traités se sont élevés à 5,9 k€ (contre 22,4 k€ en 2014, enregistrement dans un compte de charges).

D'année en année, le délégataire transmet des informations sur son activité. Il est essentiel de poursuivre cette démarche afin d'avoir une bonne connaissance de l'activité déléguée.

2/ Economie de la délégation

2/1/ Analyse de l'activité de la délégation via les données du compte de résultat

2/1/1/ Produits

Les produits de la délégation (produits constituant le chiffre d'affaires ainsi que les autres postes de recettes) s'élèvent à 691,9 k€ soit une augmentation des produits de 9,3 % par rapport à 2014. En 2014, il avait été constaté une diminution de 5,3 % des produits, qui s'élevaient à 632,9 k€.

- *Formation du chiffre d'affaires*

En 2015, le chiffre d'affaires est de 685,6 k€ et progresse de 9,2 % par rapport à l'année 2014, année au cours de laquelle, le chiffre d'affaires avait régressé de 4,5 % et représentait 627 k€. Depuis 2008, le taux de variation du chiffre d'affaires n'a pas eu une progression régulière : 2009 : 0,4 % ; 2010 : - 5,2 % ; 2011 : 1,6 % ; 2012 : + 8,4 % ; 2013 : -5 % ; 2014 :- 4,5 %

Composition du chiffre d'affaires (en % sur le total du chiffre d'affaires)

- Main d'œuvre (travaux chantier): représentent 29,5 % du chiffre d'affaires
- Manutentions : représentent 25,9 %
- Ventes de marchandises : 17,4 %
- Stationnement : 14 %
- Forfait carénage : 11,8 %
- Forfait osmose : 1,4 %

Le chiffre d'affaires a progressé de 9,2 %, en 2015, car tous les grands postes de recettes ont augmenté :

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

- Main d'œuvre (travaux chantier) : 202 k€, soit +15,5 % par rapport à 2014 (175 k€). Cette augmentation de recettes provient de l'augmentation du tarif main d'œuvre (cf paragraphe 1/1 tarifs) et d'une activité plus importante qu'en 2014. En 2015, il y a eu une augmentation de 4% du nombre d'heures de main d'œuvre, soit 2 963 heures contre 2 848 heures en 2014 (cf paragraphe 1/2/ nombre d'opérations).
- Manutentions : 177,5 k€, soit + 5,9 % (2014 : 167,6 k€). Le délégataire a précisé que les recettes des manutentions intègrent les recettes liées aux prestations de calage. La part respective des recettes de chacune des prestations n'est pas indiquée. L'augmentation de ces recettes est le reflet de l'augmentation tarifaire de 2 % et de l'augmentation du nombre de manutentions de 4 % en 2015. En 2015, 1 901 manutentions ont été réalisées contre 1 828 en 2014.
- Ventes de marchandises : 119,2 k€, soit un accroissement de 10,1 % des recettes par rapport à 2014 (108,2 k€).
  Une partie des marchandises vendues (pourcentage non transmis) est intégrée dans les prestations dites « travaux chantier » réalisées par le délégataire. Ces prestations ayant été plus nombreuses, les recettes liées aux marchandises vendues sont également plus élevées.
- Stationnement : 95,8 k€, soit + 3,6 % par rapport à 2014 (92,6 k€). Le montant de ces recettes a faiblement augmenté malgré l'augmentation des tarifs de 2 % et un nombre de jours de stationnement facturés en progression de 23,3 %. En 2015, 3 429 jours de stationnement ont été facturés contre 2 781 jours en 2014. On peut apporter une explication à ce résultat : des bateaux de petites dimensions ont pu bénéficier de cette prestation. Toutefois, comme cela a été mentionné au paragraphe 1/2/ nombre d'opérations, le délégataire ne transmet pas de données sur l'activité en fonction des dimensions des bateaux.
- Forfait carénage : 80,7 k€, soit + 11,8 % (2014 : 72,2 k€). L'augmentation de ces recettes suit la progression du nombre de prestations carénage indiqué par le délégataire. En 2015, 226 prestations ont été réalisées contre 212 en 2014, soit + 6,6 %.

Un seul poste de recettes a diminué, cependant ce poste a moins d'impact sur la formation du chiffre d'affaires (soit, 1,4 % du chiffre d'affaires, cf paragraphe « composition du chiffre d'affaires ») :

- Forfait osmose : 10 k€, soit – 17,2 % par rapport à 2014 (12 k€). En 2015 comme en 2014, 1 seul bateau a fait l'objet de cette prestation.

D'après le rapport annuel remis par le délégataire, la gestion commerciale est produite à l'aide d'un logiciel dédié. Cependant, il est difficile de relier les données de l'exploitation communiquées, (paragraphe 1/ tarifs et fréquentation) avec le montant des recettes. Cet outil de gestion ne permet pas au délégataire de fournir le montant des recettes correspondant à un nombre de prestations et ceci par catégorie de bateaux (catégorie se basant sur leurs dimensions). Les tarifs de chaque prestation étant directement liés à la taille des bateaux.
Par ailleurs, le délégataire a communiqué le catalogue des marchandises et leur tarif. Cependant, le délégataire ne précise pas le type et le nombre de marchandises vendues, dont une part intègre les différentes prestations que le délégataire peut effectuer tout au long de l'année. Il est donc difficile d'apprécier le montant des recettes liées à la vente de marchandises.

- *Les autres postes de produits*

Les autres postes de produits (transferts de charges, produits exceptionnels) représentent 6,3 k€ (2014 : 5 k€).

Le total des produits de l'exercice 2015 représente 691 k€, il est supérieur de 2,3 % à celui de l'exercice 2008. En 2008, le total des produits s'élevait à 676,2 k€.

2/1/2 Charges

En 2015, les charges de la délégation représentent 675 k€ et ont augmenté de 2,2 % par rapport à l'exercice précédent. En 2014, les charges avaient diminué de 3,9 %, et s'élevaient à 660,8 k€.

Le délégataire ne tient pas de comptabilité analytique. Le montant des charges d'un exercice est donc le résultat de plusieurs calculs. Le délégataire distingue des charges dites « directes » et d'autres dites

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

« indirectes ». Le montant des charges dites « indirectes » est calculé à partir d'une clé de répartition basée sur le chiffre d'affaires de la DSP par rapport au chiffre d'affaires total de la Société Carènes Services. En 2015, cette clé de répartition est de 57,4% alors qu'en 2014, cette clé était de 49,8 %. D'autres charges sont affectées directement à la DSP.

Composition des charges (en % du total des charges) :

- Charges de personnel : représentent 57,9 % sur le total des charges
- Coût d'achat des marchandises vendues : 15 %
- Redevance versée au délégant : 8,5 %.
- Services extérieurs (honoraires, frais de télécommunication, frais de déplacement) : 6,0 %.
- Achats (carburants, eau, électricité) : représentent 3,8 %
- Charges d'entretien des installations: représentent 1,8 %
- Autres charges (impôt et taxes, charges financières, dotations) : représentent 7 %

Les charges ont augmenté en raison des augmentations des postes de charges suivants :

- Charges de personnel : 390 k€, soit + 1,8 % par rapport à 2014 (383 k€).
  Bien que le nombre d'ETP équivalent temps plein affecté à la DSP ait légèrement diminué en 2015 (8 contre 8,33 en 2014), les charges de personnel ont augmenté. Cette augmentation correspond à une augmentation des salaires et charges salariales.
- Services extérieurs : 40,7 k€ soit + 24,5 % (2014 : 32,7 k€). Les postes d'assurances, d'honoraires et télécommunications ont augmenté en 2015.
- Charges d'entretien des installations : 12,4 k€, soit + 21,6 % (2014 : 10,2 k€). cf paragraphe II. Compte rendu technique.
- Autres charges (impôt et taxes, charges financières, dotations): 47,4 k€, soit + 29 % (2014 : 36,6 k€). Augmentation des dotations aux amortissements et des dotations aux provisions pour risques et charges.

Toutefois, les autres postes de charges ont connu des diminutions ou stagnations.

- Redevance versée au délégant : 57,5 k€, soit -2,6 % par rapport à 2014 (59,1 k€). (cf paragraphe 3/ relations financières avec le délégant)
- Achats (carburants, eau, électricité) : 25,3 k€, soit – 31 % par rapport à 2014 (36,9 k€).
- Coût d'achat des marchandises vendues : 101 k€, soit -0,5% (2014 : 101,5 k€)

Le montant des charges de personnel n'est pas calculé en fonction de la clé de répartition basée sur le chiffre d'affaires. Les charges de personnel de la Société Carènes Services sont imputées à 68,6 % à la DSP en 2015 (soit - 1 % par rapport à 2014). En 2014, cette proportion était de 69,3 %. Cette imputation dépend du nombre d'ETP affecté à l'activité DSP (cf paragraphe 4/ effectif).
Les charges de personnel sont les charges qui pèsent le plus sur l'activité DSP.

Le total des charges, soit 675 k€, a augmenté de 3,3 % par rapport à l'exercice 2008, exercice pour lequel le total s'élevait à 653 k€.

2/1/3/ Résultat de l'exercice

Depuis le début de la DSP, l'activité de Carènes Services alterne des résultats bénéficiaires et déficitaires.
Pour mémoire, les résultats des différents exercices :
2014 : - 27,8 k€ ; 2013 : - 19,1 k€, 2012 : -12,4 k€, 2011 : + 553 € , 2010 : - 2 400 €, 2009 : +39 k€ ; 2008 : + 23 k€.

En 2014, l'activité était déficitaire à hauteur de – 27,8 k€.
En 2015, l'importante progression des produits de 9,3 %, générée par l'augmentation du chiffre d'affaires (+ 9,2%), a limité l'impact de l'augmentation des charges de 2%. Par conséquent, le résultat de cet exercice est bénéficiaire à hauteur 16,8 k€.

Concernant la capacité d'autofinancement de Carènes Services, elle est positive soit + 42,3 k€ en 2015. Elle était de – 10,9 k€ en 2014.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

2/1/4/ Comparaison aux données prévisionnelles présentes au contrat

L'annexe 2 du contrat présente un compte d'exploitation prévisionnel pour chaque exercice du contrat. Le paragraphe ci-dessous présente les données de l'exercice 2015.

- *Comparaison des recettes*

En € HT	2015		
Prestations	**Prévisionnel contrat**	**Réalisé**	**Ecart réalisé / contrat**
Manutentions (+ calage)	179 074	177 486	**-0,9%**
Stationnement	124 073	95 883	**-22,7%**
Main d'œuvre (travaux chantier)	191 865	202 239	**5,4%**
Forfait carénage	70 350	80 757	**14,8%**
Forfait osmose	28 140	10 000	**-64,5%**
Ventes de marchandises	314 762	118 888	**-62,2%**
Activités annexes	0	313	
Total chiffre d'affaires	**908 264**	**685 566**	**-24,5%**

Pour l'exercice 2015, le chiffre d'affaires réalisé de 685,6 k€ ne correspond pas à celui prévu au contrat, soit 908,3 k€, (situation similaire aux exercices précédents). Le chiffre d'affaires est inférieur de 24,5 % au prévisionnel de l'exercice 2015.
Pour toutes les prestations, hormis les « manutentions », les objectifs ne sont pas atteints et pour certaines prestations, l'écart est important, comme par exemple pour les « stationnements » ou la « vente de marchandises ».

En € HT	2015		
Prestations	**Prévisionnel contrat**	**Réalisé**	**Ecart réalisé / contrat**
Total chiffre d'affaires	908 264	685 566	**-24,5%**
Autres produits	0	6 337	
TOTAL PRODUITS	**908 264**	**691 903**	**-23,8%**

- *Comparaison des charges et du résultat net*

Le montant des charges de l'exercice s'élève à 675 k€ or le compte d'exploitation prévoyait 880 k€ de charges en 2015, soit un écart de 23,4 %.
Le montant de la plupart des charges de l'exercice (coût d'achat des marchandises, autres achats, services extérieurs, impôts et taxes) est inférieur d'environ 50 % au montant prévu par le contrat.
Par contre, le montant des charges de personnel de 390,7 k€ est plus élevé de 6,7 % au montant prévu par le contrat, soit 366,2 k€.
Le montant de la redevance versée à la collectivité, de 57,5 k€, est inférieur de 8,3 % au montant prévu par le contrat (62,7 k€).

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

En € HT	2015		
	Prévisionnel contrat	Réalisé	Ecart réalisé / contrat
TOTAL PRODUITS	908 264	691 903	-23,8%
TOTAL CHARGES	880 964	675 092	-23,4%
RESULTAT NET	**27 300**	**16 811**	**-38,4%**

En 2015, le contrat prévoyait une activité bénéficiaire à hauteur de 27,3 k€. L'activité en 2015 est bénéficiaire de 16,8 k€, cependant le résultat présente un écart de 38 % avec l'objectif fixé par le contrat.

2/2/ Analyse de l'équilibre financier de la délégation via les données du bilan comptable

A partir d'un bilan comptable, un bilan fonctionnel peut être réalisé permettant ainsi l'analyse de l'équilibre financier d'une structure.

Cette analyse est réalisée au moyen de trois outils :
- FRNG : fonds de roulement net global
- BFR : besoin en fonds de roulement
- SNT : solde net de trésorerie

A la suite des demandes récurrentes de la collectivité depuis le début du contrat, le bilan comptable relatif à l'activité de délégation a été réalisé et communiqué par le délégataire. Les données relatives à l'exercice 2012 ont été communiquées en fin d'année 2013 par courrier. Les données des exercices suivants ont été intégrées au rapport annuel remis par le délégataire.
Pour le délégataire, la production du bilan comptable est rendue difficile du fait de l'absence de comptabilité analytique dans son outil de gestion.

2/2/1 Analyse des ressources et emplois durables par le FRNG

Depuis 2012, le FRNG est négatif, et ce, à hauteur de 90,1 k€. Cependant, il a été réduit de 15 % par rapport à 2014, année pour laquelle il s'élevait à 105,9 k€ et ceci grâce à l'augmentation des ressources propres.
Le montant des ressources durables (ressources propres et dettes financières stables) est inférieur aux emplois durables (actif immobilisé). Depuis 2012, le délégataire n'a pas la capacité de financer ses investissements par des ressources durables.

Les ressources propres sont constituées des capitaux propres et des amortissements de l'actif immobilisé. Les capitaux propres ont augmenté de 32 % en 2015 (2014 : 47,4 k€), car ils intègrent le bénéfice de l'exercice 2015 de 16,8 k€. Les capitaux propres s'élèvent désormais à 62,7 k€. Le montant des ressources propres s'élève à 271,7 k€ en 2015 (2014 : 226 k€). Les dettes financières stables s'élèvent à 51 k€ au 31/12/2015, soit - 22% par rapport à 2014 (65 k€). Un prêt de 75 k€, d'une durée de 5 ans, a été contracté en 2014 pour financer les investissements réalisés durant l'exercice (cf paragraphe II. Compte rendu technique). Le montant total des ressources durables est de 322,9 k€ en 2015.

L'augmentation des ressources durables de 10,5% par rapport à 2014 (292 k€), n'a pu compenser l'augmentation des emplois durables représentés par l'actif immobilisé.
Concernant l'actif immobilisé, en 2015, l'actif brut de la DSP atteint 413 k€, soit + 14,8 k€ par rapport à 2014. L'actif immobilisé comprend les biens de retour présents en début de contrat ainsi que les immobilisations acquises entre 2007 et 2015.
En 2015, il est ajouté à l'actif brut immobilisé, le montant des travaux pour le portique de 13,9 k€ et celui de l'acquisition pour 0,9 k€ de matériel informatique, soit un total de 14,8 k€.
Au 31/12/2015, le montant de l'actif immobilisé en valeur net s'élève à 209 k€.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

La distinction des biens de retour et biens de reprise est transmise chaque année dans le rapport annuel du délégataire. Cette ventilation des biens est essentielle car des biens indispensables au fonctionnement de la DSP, qui ont été acquis en cours de contrat, font également partie des biens de retour.
Des actifs immobilisés d'un montant important ont été acquis récemment, il s'agit notamment des travaux de mise aux normes environnementales achevés en 2011 et du reconditionnement du portique élévateur effectué 2014. Ces biens ne seront pas totalement amortis à la fin du contrat, courant 2021.
Toutefois, l'article 23 du contrat de délégation de service public intitulé « Remise des installations à l'expiration de la délégation » précise : « *A l'expiration de la délégation, le délégataire est tenu de remettre* ***gratuitement*** *à la collectivité tous les biens et équipements (****biens de retour)*** *qui font partie intégrante de la délégation, y compris ceux, qui répondant à cette définition,* ***ont été acquis ou construits*** *par le délégataire* ». L'article 4 du contrat précise quant à lui, « Les surfaces, installations et équipements mis à disposition », comprenant les quais, les ouvrages et terre-pleins du périmètre ainsi que l'engin de levage d'une capacité maximale de 30 tonnes. Par conséquent, les biens de retour, même non amortis en fin de contrat, seront remis gratuitement au délégant.

2/2/2 Analyse de l'actif et du passif circulant avec le BFR

Le BFR sert à financer le cycle d'exploitation de l'entreprise, c'est-à-dire son fonctionnement quotidien hors investissement.

Concernant l'exercice 2015, le montant du BFR est de – 18,3 k€. Un résultat négatif du BFR signifie que l'activité a une ressource en fonds de roulement et que la DSP finance son activité par ses dettes de court terme. En d'autres termes, l'entreprise doit plus aux tiers « fournisseurs » que ce que les tiers « clients » lui doivent. Cette pratique courante étant menée par les gestionnaires afin d'augmenter la trésorerie.
En 2014, la situation était différente, le BFR était positif à hauteur de 14,7 k€, ceci correspondait à un besoin de financement à court terme (cycle d'exploitation).

En 2015, l'excédent de ressources généré par le cycle d'exploitation permet de financer en partie les emplois durables. Cette situation concernait également l'exercice 2013, avec un FRNG négatif et un BFR à peine positif. Toutefois, il est à noter que, les emplois durables doivent être financés par des ressources durables.

2/2/3 Trésorerie

La trésorerie pour l'exercice 2015 s'élève à – 71,8 k€ et correspond au montant des concours bancaires car le montant des disponibilités est nul.

Le FRNG étant nettement négatif, les ressources durables ne couvrent pas les emplois stables. Cette situation est légèrement compensée par un BFR négatif. Cependant, son montant est insuffisant pour rétablir l'équilibre et rendre la trésorerie positive.
Par conséquent, le solde net de trésorerie est négatif à hauteur de 71,8 k€.
Toutefois, ce solde net de trésorerie a été réduit de 40 %, il s'élevait à – 120,6 k€ en 2014.

L'équilibre financier de la DSP est fragile.

3/ Relations financières avec le délégant

La société Carènes Services a versé en 2015 une redevance totale de 57 551 €, à la collectivité, dont 56 112 € correspondant à la part fixe et 1 439 €, au titre de la redevance annuelle complémentaire déterminée à raison de 0,21% du chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Pour chaque exercice, le montant de la part fixe à verser au délégant se calcule suivant une formule de révision prévue au contrat. Cette révision s'effectue à l'aide d'index dont les valeurs sont publiées chaque année par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques).

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

La redevance fixe versée en 2015 a diminué de 2,9 % par rapport à 2014 (57 792 €), en raison de la diminution des valeurs des index de révision.

La redevance totale versée au délégant représente 8,5 % du total des charges (8,9 % en 2014) et représente seulement 8,4 % du chiffre d'affaires de l'activité DSP (9,4 % en 2014).

Par rapport à 2008, la redevance totale a augmenté de 13,2 % (50,8 k€).

4/ Effectif

En 2015, l'effectif rattaché à la DSP est constitué de 15 personnes, comprenant 10 permanents (CDI) et 5 précaires, soit 4 saisonniers (avec des contrats entre 1 et 2 mois) et 1 stagiaire. L'effectif a légèrement augmenté par rapport à 2014, toutefois les personnes en CDD ont bénéficié de contrats plus courts qu'en 2014. En 2014, 14 personnes étaient rattachées à la DSP, 10 permanents et 4 précaires (3 saisonniers et 1 stagiaire).

Toutefois, sur les 10 permanents, 6 ne sont affectés que partiellement à la DSP.

L'effectif est composé :
Chef grutier : 1 ETP
Grutier : 1 ETP
Peintre : 1 ETP
Statifieur : 1 ETP
Cariste : 0,2 ETP
Directeur commercial : 0,5 ETP
Directeur Général : 0,7 ETP
Gestionnaire comptable : 0,7 ETP
Responsable des achats : 0,7 ETP
Secrétaire : 0,7
Saisonniers : 0,5 (4 personnes en CDD sur au total 6 mois)

Depuis 2013, le pourcentage d'affectation du salarié s'occupant de la gestion et de la comptabilité a été augmenté de 50 % à 70 %. Par ailleurs en 2013, un cariste en CDI a été rattaché à la DSP et celui-ci y consacre 20 % de son temps.

Au total ce sont 8 équivalents temps plein (ETP) qui sont affectés à la DSP, alors qu'en 2014, on comptait 8,33 ETP. En 2014, il y avait 1 saisonnier de moins, mais les contrats des saisonniers étaient d'une durée plus longue.

Entre 2010 et 2012, le taux d'emploi avait diminué : en 2010 : 9,0 ETP, en 2011 : 8,03 ETP, en 2012 : 7,85 ETP. Il avait augmenté à nouveau en 2013, soit 8,29 ETP.
Même si en 2015, le nombre d'ETP ne rejoint pas celui de l'exercice 2010, les charges de personnel représentent chaque année plus de 50% des charges de la DSP.

IV. QUALITE DE SERVICE

Le délégataire fournit peu d'éléments permettant d'apprécier la qualité du service. Toutefois, les retours d'usagers auprès de la capitainerie sont positifs concernant la qualité des prestations.

Carènes Services a créé un site Internet permettant aux clients d'y retrouver la présentation de toutes les prestations proposées par Carènes Services, des explications techniques et des témoignages de clients ; 3 personnes témoignent de leur satisfaction.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

V. CONCLUSION GENERALE SUR LA VIE DU SERVICE DURANT L'EXERCICE 2015

Depuis quatre exercices, le délégataire transmet davantage de documents utiles à l'analyse de l'activité de la DSP, notamment le bilan comptable et des données relatives aux prestations (nombre de stationnement, nombre de carénage…). Ces documents et renseignements étaient demandés depuis le début du contrat de DSP.

Toutefois, des informations complémentaires sont toujours attendues, dans l'objectif d'acquérir une meilleure connaissance de l'activité déléguée de carénage et de grutage du port de la Pointe-Rouge.

En 2015, l'importante progression du chiffre d'affaires de 9,2% a limité l'impact de l'augmentation des charges de 2%. Par conséquent, le résultat de l'exercice 2015 est bénéficiaire à hauteur 16,8 k€.

L'effectif est équivalent à celui de 2014, à l'exception du recrutement d'un saisonnier supplémentaire pour un mois. L'effectif comprend 10 permanents et 5 précaires (4 saisonniers et 1 stagiaire).

L'état des immobilisations reste satisfaisant du fait de l'entretien courant réalisé.
Carènes Services n'a pas la capacité de financer ses investissements par des ressources durables.
En 2015, le délégataire a recours aux concours bancaires pour financer les besoins du cycle de long terme. Le solde net de trésorerie est donc négatif et s'élève à 71,8 k€.

La situation de Carènes Services présente des difficultés d'ordre financier sur le cycle de long terme depuis 2012. L'équilibre financier de la DSP est fragile.

La qualité des prestations fournies aux usagers est satisfaisante.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Carenes services

Solution globale pour l'entretien de votre bateau

CARENES SERVICES
PORT POINTE ROUGE
13008 MARSEILLE
RCS 317442127
Siret 31744212700013
Ape 3351Z
TVA FR84317442127

RAPPORT ANNUEL DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

2015

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Carenes services

SOMMAIRE

- BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	**1 à 10**
- PREMIER PARTIE	
Caractéristiques principales du contrat	**11**
Faits marquants de l'exercice	**12**
Données économiques	**13**
- DEUXIEME PARTIE	
Politique tarifaire et évolution	**14 + 2 annexes**
Détail sur la formation du chiffre d'affaires	**15 à 19**
Ressources humaines	**20 - 21**
- TROISIEME PARTIE	
Suivi du patrimoine	**22**
Inventaire des biens désignés au contrat	**23 – 24**
Inventaire comptable des immobilisations	**25**
Travaux de l'exercice (copies factures en annexes)	**26**
- QUATRIEME PARTIE	
Compte exploitation simplifié	**27-28**
Présentation des méthodes de calcul charges et produits	**29 à 34**
Engagements à incidence financière	**35**
Suivi des investissements	**36**
- CINQUIEME PARTIE	
Données prévisionnelles	**37-38**
- SIXIEME PARTIE	
Mesures d'amélioration	**40**

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

SA CARENES SERVICES

PORT POINTE ROUGE
AIRE DE CARENAGE
13008 MARSEILLE

SOMMAIRE

DSP DELEGATION SERVICE PUBLIC

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Compte de résultat*

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

SA CARENES SERVICES
13008 MARSEILLE

BILAN ACTIF

	DSP DELEGATION SERVICE PUBLIC **ACTIF**	31/12/2015 12mois		
		Brut	**Amortissements et dépréciations (à déduire)**	**Net**
	Capital souscrit non appelé **(I)**			
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets et droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions	252 776	103 742	149 034
	Installations techniques, matériel et outillage	127 047	71 658	55 389
	Autres immobilisations corporelles	33 207	28 609	4 598
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations financières (2)			
	Participations mises en équivalence			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Total II	413 029	204 008	209 021
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens	2 891		2 891
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises	47 367		47 367
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances (3)			
	Clients et comptes rattachés	15 797		15 797
	Autres créances	10 670		10 670
	Capital souscrit - appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités			
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	759		759
	Total III	77 485		77 485
	Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**			
	Primes de remboursement des obligations **(V)**			
	Ecarts de conversion actif **(VI)**			
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	490 514	204 008	286 506

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

SA CARENES SERVICES
13008 MARSEILLE

BILAN PASSIF

DSP DELEGATION PERSONNE PUBLIC PASSIF		31/12/2015 12mois
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	
	Ecarts de réévaluation	
	Réserves	
	Réserve légale	
	Réserves statutaires ou contractuelles	
	Réserves réglementées	
	Autres réserves	
	Report à nouveau	1 317
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	16 811
	Subventions d'investissement	44 568
	Provisions réglementées	
	Total I	62 696
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs	
	Avances conditionnées	
	Total II	
PROVISIONS	Provisions pour risques	5 000
	Provisions pour charges	
	Total III	5 000
DETTES (1)	**Dettes financières**	
	Emprunts obligataires convertibles	
	Autres emprunts obligataires	
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	51 222
	Concours bancaires courants	71 815
	Emprunts et dettes financières diverses	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	23 430
	Dettes d'exploitation	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 794
	Dettes fiscales et sociales	45 998
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
	Autres dettes	7 551
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	
	Total IV	218 809
	Ecarts de conversion passif (V)	
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	286 506
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	325 242

Dossier N° DSP15 en Euros.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

SA CARENES SERVICES
13008 MARSEILLE

COMPTE DE RESULTAT

DSP DELEGATION SERVICE PUBLIC	31/12/2015 12mois		
	France	**Exportation**	**Total**
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises	118 887		118 887
Production vendue de biens			
Production vendue de services	533 346	33 332	566 678
Chiffre d'affaires NET	652 234	33 332	685 565
Production stockée			782
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			531
Autres produits			29
Total des Produits d'exploitation (I)			686 908
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			101 014
Variation de stock (marchandises)			1 008
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			
Autres achats et charges externes *			135 035
Impôts, taxes et versements assimilés			12 645
Salaires et traitements			280 455
Charges sociales			110 212
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			24 602
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			5 000
Autres charges			174
Total des Charges d'exploitation (II)			670 145
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			16 763
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée **(III)**			
Perte supportée ou bénéfice transféré **(IV)**			

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

SA CARENES SERVICES
13008 MARSEILLE

COMPTE DE RESULTAT

DSP DELEGATION SERVICE PUBLIC	31/12/2015 12mois
Produits financiers	
Produits financiers de participations (3)	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	135
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total V	135
Charges financieres	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	
Intérêts et charges assimilées (4)	3 129
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total VI	3 129
2. Résultat financier (V-VI)	2 994-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	13 769
Produits exceptionnels	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	747
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 114
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	
Total VII	4 860
Charges exceptionnelles	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	
Total VIII	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	4 860
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	
Impôts sur les bénéfices **(X)**	1 817
Total des produits (I+III+V+VII)	691 903
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	675 092
5. Bénefice ou perte (total des produits - total des charges)	16 811

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

SA CARENES SERVICES
13008 MARSEILLE

DETAIL BILAN ACTIF

DSP DELEGATION SERVICE PUBLIC ACTIF	Exercice N 31/12/2015 12mois	% Bilan
CONSTRUCTIONS	149 034	52.02
21300000 CONSTRUCTIONS	173 941	60.71
21450000 AAI DES CONSTR.	78 835	27.52
28130000 CONSTRUCTIONS	61 291-	21.39-
28145000 AMORT AAI DES CONSTR.	42 451-	14.82-
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	55 389	19.33
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	127 047	44.34
28154000 AMORT MAT INDUS	71 658-	25.01-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 598	1.60
21810000 INSTALL. GENE. AGENC. AMENAG.	20 667	7.21
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	8 413	2.94
21840000 MOBILIER	4 127	1.44
28181000 AMORT INSTAL	18 838-	6.58-
28183000 AMORT MAT BUREAU	5 644-	1.97-
28184000 AMORT MOBILIER	4 127-	1.44-
Total II	209 021	72.96
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS	2 891	1.01
33510000 TRAVAUX EN COURS TI	2 891	1.01
MARCHANDISES	47 367	16.53
37100000 MARCHANDISE (OU GROUPE) A	47 367	16.53
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	15 797	5.51
41100000 CLIENTS	15 737	5.49
41800000 CLIENTS PRODUITS NON ENCORE FA	60	0.02
AUTRES CREANCES	10 670	3.72
40100000 FOURNISSEURS	113	0.04
42110000 REMUNERATIOND DUES	17	0.01
44400000 ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES	9 870	3.44
44566300 TVA BIEN & SERVIC 20%	55	0.02
44586600 TVA SUR FAC NON PARV	229	0.08
46700000 AUTRES COMPTES DEBIT. OU CREDI	385	0.13
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	759	0.27
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	759	0.27
Total III	77 485	27.04
TOTAL GENERAL	286 506	100.00

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

SA CARENES SERVICES
13008 MARSEILLE

DETAIL BILAN PASSIF

DSP DELEGATION SERVICE PUBLIC PASSIF	Exercice N 31/12/2015 12mois	% Bilan
REPORT A NOUVEAU	1 317	0.46
11000000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDIT	29 165	10.18
11900000 REPORT A NOUV SOLDE DEBIT	27 848-	9.72-
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	16 811	5.87
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	44 568	15.56
13100000 SUBVENTION EQUIPEMENT	61 706	21.54
13900000 AMORTISS SUBV EQUIPEMENT	17 138-	5.98-
Total I	62 696	21.88
PROVISIONS POUR RISQUES	5 000	1.75
15180000 PROV POUR RISQUES ET CHARGES	5 000	1.75
Total III	5 000	1.75
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	51 222	17.88
16460000 PRET TRAVAUX	51 222	17.88
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	71 815	25.07
51000000 CONCOURS BANCAIRE DSP	71 815	25.07
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	23 430	8.18
41910000 CLTS AVANC. & ACOMP. RECUS SUR	23 430	8.18
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	18 794	6.56
40100000 FOURNISSEURS	17 341	6.05
40300000 FOURNISSEURS - EFFETS A PAYER	76	0.03
40808000 FRS FACT NON PARVENUES	1 376	0.48
DETTES FISCALES ET SOCIALES	45 998	16.05
42820000 DETTES PROVISIO. POUR CONGES P	16 396	5.72
43100000 SECURITE SOCIALE	13 646	4.76
43730000 CIRRSE	72	0.03
43750000 MORNAY	9	0.00
43760000 AG2R PREVOYANCE	1 085	0.38
43781000 AGEFA PME	1 857	0.65
43782000 AGEFOS PME	2 968	1.04
43783000 AXA	1 616	0.56
43790000 GENERALI ART 83	97	0.03
43820000 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PA	7 607	2.66
43840000 GENERALI SANTE	448	0.16
44551000 TVA A DECAISSER	38	0.01
44571300 TVA COLLECTEE 20.00%	4	0.00
44587300 TVA SUR FAC A ETABLIR	10	0.00
44860000 AUTRES CHARGES A PAYER	143	0.05
AUTRES DETTES	7 551	2.64
41100000 CLIENTS	96	0.03
46703000 FRAIS CORREARD	1 328	0.46
46860000 CHARGES A PAYER	6 128	2.14

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

SA CARENES SERVICES
13008 MARSEILLE

DETAIL BILAN PASSIF

DSP DELEGATION SERVICE PUBLIC PASSIF	Exercice N 31/12/2015 12mois	% Bilan
Total IV	218 809	76.37
TOTAL GENERAL	286 506	100.00

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

SA CARENES SERVICES
13008 MARSEILLE

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

DSP DELEGATION SERVICE PUBLIC	Exercice N 31/12/2015 12mois	% C.A.
VENTES DE MARCHANDISES	118 887	17.34
70700000 VENTES DE MARCHANDISES	111 786	16.31
70700001 MARCHANDISES EXO	7 102	1.04
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	566 678	82.66
70610000 MANUTENTIONS	171 663	25.04
70610001 MANUTENT. EXO	5 823	0.85
70620000 STATIONNEMENT	90 884	13.26
70620001 STATION. EXO	4 999	0.73
70640000 MAIN OEUVRE	66 340	9.68
70642000 KARCHER	32 707	4.77
70642001 KARCHER EXO	625	0.09
70644000 MO STRATIFICATION	52 375	7.64
70644001 MO STRAT EXO	5 114	0.75
70645000 MO PEINTURE	29 672	4.33
70645001 MO PEINTURE EXO	8 450	1.23
70646000 MO GRATAGE - SABLAGE	6 356	0.93
70648000 MO ELECTRONIQUE	600	0.09
70650000 FORFAIT CARENAGE	80 757	11.78
70660000 FORFAIT OSMOSE	10 000	1.46
70850000 PORTS ET FRAIS ACCESSOIRES FAC	313	0.05
Chiffre d'affaires NET	685 565	100.00
PRODUCTION STOCKEE	782	0.11
71345000 PRESTATIONS SERVICES EN COURS	782	0.11
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	531	0.08
79100000 TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOI	531	0.08
AUTRES PRODUITS	29	
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	29	0.00
Total des Produits d'exploitation	686 908	100.20
ACHATS DE MARCHANDISES	101 014	14.73
60700000 ACHATS DE MARCHANDISES	92 521	13.50
60700001 MARCHANDISES CEE	8 493	1.24
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	1 008	0.15
60370000 VARIATION STOCKS DE MARCHANDIS	1 008	0.15
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	135 035	19.70
60410000 SOUS TRAITANCE CHANTIER	5 900	0.86
60610000 FOURNITURES NON STOCK. EAU ENE	2 585	0.38
60612000 EDF CHANTIER	6 354	0.93
60615000 CARBURANT ET LUBRIFIANT	3 345	0.49
60630000 FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT EQU	4 444	0.65
60639000 PRODUITS ENTRETIEN	242	0.04
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	649	0.09
60641000 FOURNITURES INFORMATIQUES	811	0.12
61320000 IMMOBILIER DSP	56 112	8.18
61321000 REDEVANCE DSP	1 417	0.21
61341000 LOCATION C BLEUE	100	0.01
61352000 LOCATION TELESURVEILLANCE	30	0.00

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

DSP DELEGATION SERVICE PUBLIC		Exercice N 31/12/2015 12mois	% C.A.
61353000	LOCATION FAX TELECOPIEUR	516	0.08
61550000	MAINTENANCE CONTROLES	520	0.08
61551000	MAINTENANCE CHANTIER	11 910	1.74
61560000	MAINTENANCE	2 847	0.42
61600000	PRIMES D'ASSURANCE	17 265	2.52
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	204	0.03
62260000	HONORAIRES	4 115	0.60
62270000	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	287	0.04
62310000	ANNONCES ET INSERTIONS	244	0.04
62410000	TRANSPORTS SUR ACHATS	1 818	0.27
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 938	0.43
62570000	RECEPTIONS	3 223	0.47
62600000	FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNIC.	1 033	0.15
62650000	INTERNET	230	0.03
62660000	PACK TEL ORANGE	2 960	0.43
62700000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	353	0.05
62750000	FRAIS SUR EFFETS (COMM. D'ENDO	1 212	0.18
62810000	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS,.	401	0.06
62820000	VETEMENT DE TRAVAIL	970	0.14
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		12 645	1.84
63120000	TAXE D'APPRENTISSAGE	1 857	0.27
63130000	PART. EMPLOY. A FORM. PROF. CO	2 968	0.43
63511000	TAXE PROFESSIONNELLE	3 550	0.52
63512000	TAXES FONCIERES	4 270	0.62
SALAIRES ET TRAITEMENTS		280 455	40.91
64100000	REMUNERATIONS	272 542	39.75
64120000	CONGES PAYES	323	0.05
64140000	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	503	0.07
64141000	T RESTAURANT DISTRIBUES	4 716	0.69
64145000	INDEMNITE TRANSPORT	571	0.08
64146000	INDEMNITES STAGIAIRES	1 800	0.26
CHARGES SOCIALES		110 212	16.08
64510000	COTISATIONS A L'URSSAF	79 496	11.60
64530000	COTISATIONS AUX CAISSES RETR.	10 690	1.56
64535000	COTISATION RETRAIT CADRES	8 712	1.27
64540000	COTISATIONS ASSEDIC	8 390	1.22
64550000	CHARG SLES SUR C.PAYES	436	0.06
64560000	PREVOYANCE AG2R	2 607	0.38
64570000	AXA MUTUELLE CADRES	6 280	0.92
64575100	GENERALI SANTE	1 795	0.26
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	658	0.10
64820000	CHEQUES CADEAUX	2 380	0.35
64831000	CORREARD RETRAITE ART 83	95	0.01
64832000	MALMANCHE ART 83	133	0.02
64834000	BROCHAY RETRAIT ART 83	100	0.01
64835000	JOUMARD ART 83	127	0.02
64900000	CICE	11 687-	1.70-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		24 602	3.59
68112000	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 602	3.59

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

SA CARENES SERVICES
13008 MARSEILLE

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

DSP DELEGATION SERVICE PUBLIC	Exercice N 31/12/2015 12mois	% C.A.
DOTATIONS AUX PROVISIONS	5 000	0.73
68150000 PROVISION POUR R&CHARGES	5 000	0.73
AUTRES CHARGES	174	0.03
65410000 CREANCES DE L'EXERCICE	72	0.01
65440000 CREANCES DES EXERCICES ANTERIE	90	0.01
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION COURA	12	0.00
Total des Charges d'exploitation	670 145	97.75
Résultat d'exploitation	16 763	2.45
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	135	0.02
76400000 REVENUS VALEURS MOBIL. PLACEME	135	0.02
Total des Produits financiers	135	0.02
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	3 129	0.46
66110000 INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTE	1 869	0.27
66150000 INTERETS CPTES COUR. & DEP. CR	1 260	0.18
Total des Charges financières	3 129	0.46
Résultat financier	2 994-	0.44-
Résultat courant avant impôts	13 769	2.01
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	747	0.11
77100000 PRODUITS EXCEPT. SUR OPER. GES	747	0.11
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	4 114	0.60
77700000 AMORTIS SUBVENTIONS EQUIPEMENT	4 114	0.60
Total des Produits exceptionnels	4 860	0.71
Résultat exceptionnel	4 860	0.71
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 817	0.27
69500000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 817	0.27
Total des produits	691 903	100.92
Total des charges	675 092	98.47
Bénefice ou perte (Produits - Charges)	16 811	2.45

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Caractéristiques principales du contrat de délégation

Le Délégant Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
58 Bd Charles LIVON 13007 MARSEILLE
Présidée par Monsieur Guy TEISSIER

Le Délégataire Carenes Services
Société anonyme au capital de 152 449 euros
Port de plaisance de la Pointe Rouge 13008 MARSEILLE
RCS B 317442127
Représentée par son P-DG Serge MALMANCHE

La Délégation a pris effet le 21 mai 2007 sous le numéro 07/064.

Objet : « Le Délégataire aura pour mission d'assurer l'exploitation du service de grutage et de carénage du Port de Plaisance de la Pointe Rouge.
La délégation de service public exclut toutes autres activités commerciales sur les terre-pleins, plans d'eau et installations flottantes.
Elle autorise cependant à effectuer des services complémentaires soumis à l'accord de la collectivité délégante décrits à l'article 13 »

Faits marquants de l'exercice

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Méthode comptable

En 2015, la présentation des comptes est similaire à celle de 2014. Sur le plan analytique :

- les comptes de charges et de produits ainsi que les comptes du bilan (clients, fournisseurs, comptes sociaux et fiscaux, comptes d'inventaire) sont affectés d'une clef de répartition.

- Les clefs de répartitions sont au nombre de trois pour ce qui concerne la DSP :

  - affectation **DIRECT** pour les postes exclusivement affectés DSP.

  - Affectation **INDIRECT** en fonction du **Chiffre d'affaires DSP / chiffre d'affaires total**, pour les postes partagés entre les deux exploitations (services généraux notamment).

  - Affectation **MARCHAND.** Cette clef ne concernant que les achats de marchandises, la variation des stocks, le transport sur achats et les fournisseurs de marchandises (comptes de bilan).

    Le calcul du coût d'achat des marchandises est déterminé par le rapport :
    Chiffre d'affaires ventes de marchandises DSP // chiffre d'affaires ventes de marchandises total.

  - Certains comptes font l'objet de calcul spécifique si les deux clefs ne sont pas pertinentes. Ils sont présentés sur le document «détail clefs de répartition » pages 30 et 31 du RAD.

  - Comptes d'exploitation : toutes les opérations sont traitées et réparties

  - Comptes de bilan : seuls les soldes sont traités et répartis.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

DONNEES ECONOMIQUES
215

	MANUTENTIONS			STATIONNEMENT			CARENAGE			OSMOSE	
	CA HT	nbre	moy/oper	CA HT	jours	moy/oper	CAHT	nbre	moy/oper	CAHT	nbre
JANVIER	9 052.21 €	41	220.79 €	13 079.75 €	163	80.24 €	2 807.91 €	5	561.58 €		
FEVRIER	5 839.09 €	67	87.15 €	7 259.46 €	144	50.41 €	2 039.57 €	8	254.95 €		
MARS	12 148.70 €	126	96.42 €	5 106.59 €	284	17.98 €	4 575.30 €	11	415.94 €		
AVRIL	31 609.69 €	324	97.56 €	19 384.63 €	447	43.37 €	13 331.96 €	35	380.91 €		
MAI	33 328.19 €	324	102.86 €	11 789.69 €	397	29.70 €	16 110.24 €	44	366.14 €	3 333.33 €	ac
JUIN	28 925.87 €	344	84.09 €	9 754.93 €	425	22.95 €	18 396.77 €	56	328.51 €		
JUILLET	25 194.97 €	278	90.63 €	13 202.94 €	313	42.18 €	15 328.02 €	41	373.85 €	6 667.16 €	1
AOUT	7 160.29 €	67	106.87 €	1 861.64 €	63	29.55 €	2 573.44 €	7	367.63 €		
SEPTEMBRE	11 581.19 €	111	104.34 €	5 824.49 €	379	15.37 €	1 416.25 €	6	236.04 €		
OCTOBRE	6 523.99 €	103	63.34 €	4 956.32 €	329	15.06 €	3 255.38 €	8	406.92 €		
NOVEMBRE	4 090.70 €	66	61.98 €	2 822.97 €	403	7.00 €	600.95 €	4	150.24 €		
DECEMBRE	2 030.44 €	50	40.61 €	839.99 €	82	10.24 €	321.61 €	1	321.61 €		
totaux	**177 485.33 €**	**1901**	**93.36 €**	**95 883.40 €**	**3429**	**27.96 €**	**80 757.40 €**	**226**	**357.33 €**	**10 000.49 €**	**1**

chiffres d'affaires et nombre d'opérations réalisés sur postes manutentions,stationnement (jours) et carénages (couches)
les données transmises ne peuvent être précises :
Ne sont pas incluses les manutentions "promotion" gratuites (cf : notre site www.carenes-services.fr)
Ne sont pas incluses les journées de stationnement des forfaits osmose
les moyennes tirées du rapport en CA et nombre d'opérations ne rendent pas compte de la taille des bateaux
aucun détail par taille de bateau ne peut être extrait de notre outil de gestion
les bateaux évoluent entre moins de 5 m et plus de 15 mètres, d'un poids inférieur à 30 tonnes,
(cf : notre grille tarifaire),

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Politique tarifaire et évolutions

Le contrat de DSP prévoit une augmentation tarifaire indexée sur celle de la redevance.

Extrait : *article 16 indexation des tarifs et des redevances*

« Les tarifs seront révisés annuellement à compter du 1 janvier selon la même formule de révision prévue pour la redevance à l'article 15... »

Nous rappelons que nos tarifs sont fixés le 1 janvier pour l'année, alors que la redevance est réévaluée plus tard dans l'exercice.

Documents joints :

- **TARIFS 2014**
- **TARIFS 2015** **+2 %**

En annexe pages suivantes

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

TARIFS 2014

	MANUTENTIONS (2) à l'unité		CALAGE (1)		STATIONNEMENT PAR JOUR les 3 premiers jours		STATIONNEMENT PAR JOUR à partir du 4° jour	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
jusqu'à 5,99 m	41.51	49.81	25.23	30.28	6.58	7.90	10.98	13.18
6 m à 6,99 m	45.59	54.71	30.18	36.22	9.86	11.84	14.28	17.13
7 m à 7,99 m	54.61	65.53	35.90	43.08	13.17	15.81	19.76	23.71
8m à 8,99 m	65.21	78.25	42.37	50.84	17.56	21.07	24.15	28.98
9 m à 9,99 m	85.41	102.50	49.61	59.53	21.95	26.34	29.62	35.54
10 m à 10,99 m	105.83	127.00	57.60	69.12	26.33	31.60	34.02	40.83
11 m à 11,99 m	130.40	156.48	66.37	79.64	29.62	35.54	38.46	46.15
12 m à 12,99 m	159.70	191.64	75.90	91.07	32.93	39.52	41.71	50.05
13 m à 13,99 m	180.69	216.83	86.18	103.42	36.22	43.47	45.00	54.00
14m à 14,99 m	210.30	252.36	97.23	116.68	39.51	47.42	48.31	57.97
15m à 15,99 m	247.21	296.65	109.04	130.85	41.71	50.05	50.46	60.55
16 m à 16,99 m	295.60	354.73	121.62	145.95	43.96	52.75	52.68	63.21
17m à 17,99 m	373.06	447.68	134.95	161.95	46.09	55.30	54.93	65.92
18 m et plus	nous consulter							

(1) le prix du calage est proportionnel à la surface du bateau

(2) les manutentions depuis ou sur remorque sont majorées de 50%

MAIN OEUVRE HEURE

Travaux divers	**55.2**	**euros**	**TTC**
peinture stratification - electronique - electricite	**66**	**euros**	**TTC**

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

TARIFS 2015

	MANUTENTIONS (2) à l'unité		CALAGE (1)		STATIONNEMENT PAR JOUR les 3 premiers jours		à partir du 4° jour	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
jusqu'à 5,99 m	42.34	50.81	25.73	30.88	6.71	8.06	11.20	13.44
6 m à 6,99 m	46.50	55.80	30.79	36.95	10.06	12.07	14.56	17.47
7 m à 7,99 m	55.70	66.84	36.61	43.94	13.44	16.13	20.15	24.18
8m à 8,99 m	66.52	79.82	43.22	51.86	17.91	21.49	24.63	29.56
9 m à 9,99 m	87.12	104.55	50.60	60.72	22.39	26.86	30.21	36.26
10 m à 10,99 m	107.95	129.54	58.75	70.51	26.86	32.23	34.70	41.64
11 m à 11,99 m	133.01	159.61	67.69	81.23	30.21	36.26	39.22	47.07
12 m à 12,99 m	162.89	195.47	77.41	92.90	33.59	40.31	42.54	51.05
13 m à 13,99 m	184.30	221.16	87.91	105.49	36.95	44.34	45.90	55.08
14m à 14,99 m	214.51	257.41	99.18	119.01	40.30	48.37	49.27	59.13
15m à 15,99 m	252.15	302.58	111.22	133.47	42.54	51.05	51.47	61.76
16 m à 16,99 m	301.52	361.82	124.06	148.87	44.84	53.80	53.73	64.48
17m à 17,99 m	380.53	456.63	137.65	165.18	47.01	56.41	56.03	67.24
18 m et plus	nous consulter							

(1) le prix du calage est proportionnel à la surface du bateau
prix maxi facturé (hors participation écologique forfaitaire)

(2) les manutentions depuis ou sur remorque sont majorées de 50%

MAIN OEUVRE HEURE HT
Stratification - gréement - installation équipements **68.4 euros** **TTC** 57.00

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Détails sur la formation du chiffre d'affaires

La gestion commerciale (devis, facturation) est produite à l'aide d'un logiciel dédié, développé en interne sous ACCESS pour les besoins de l'activité et permettant de dispatcher les opérations réalisées par centre de gestion lors de la saisie comptable.

Chaque chantier (bateau) fait l'objet d'une facture. Tout travail sur un bateau manutentionné est affecté aux comptes de la DSP.

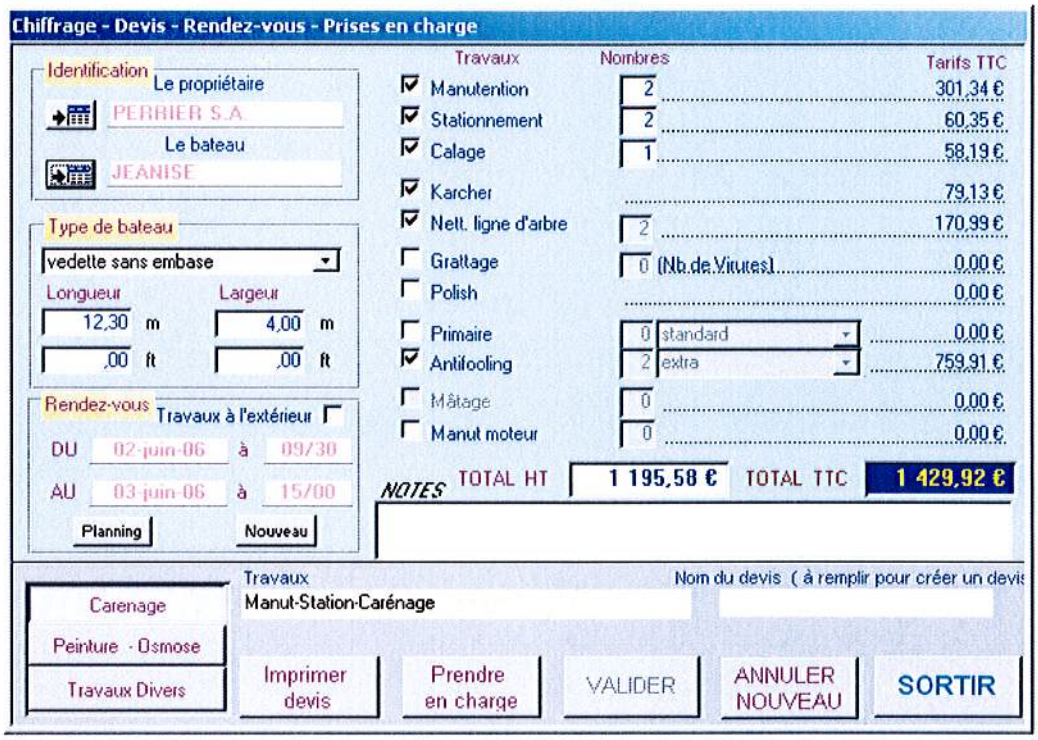

Les opérations relevant du domaine de la délégation de service public sont donc clairement identifiées

- manutentions,
- calage,
- stationnement,
- karcher,
- forfait antifouling,
- peinture stratification,
- traitement osmose,
- travaux divers : polish, grattage,

Cet outil développé sous ACCESS est un tableur permettant de deviser et de comptabiliser les prestations par bateau, du devis à la facturation, de planifier les entrées / Sorties des bateaux.

Il ne permet pas de tenir de statistiques de répartition par taille de bateau.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

DETAIL DU TARIF FORFAITAIRE CARENAGE

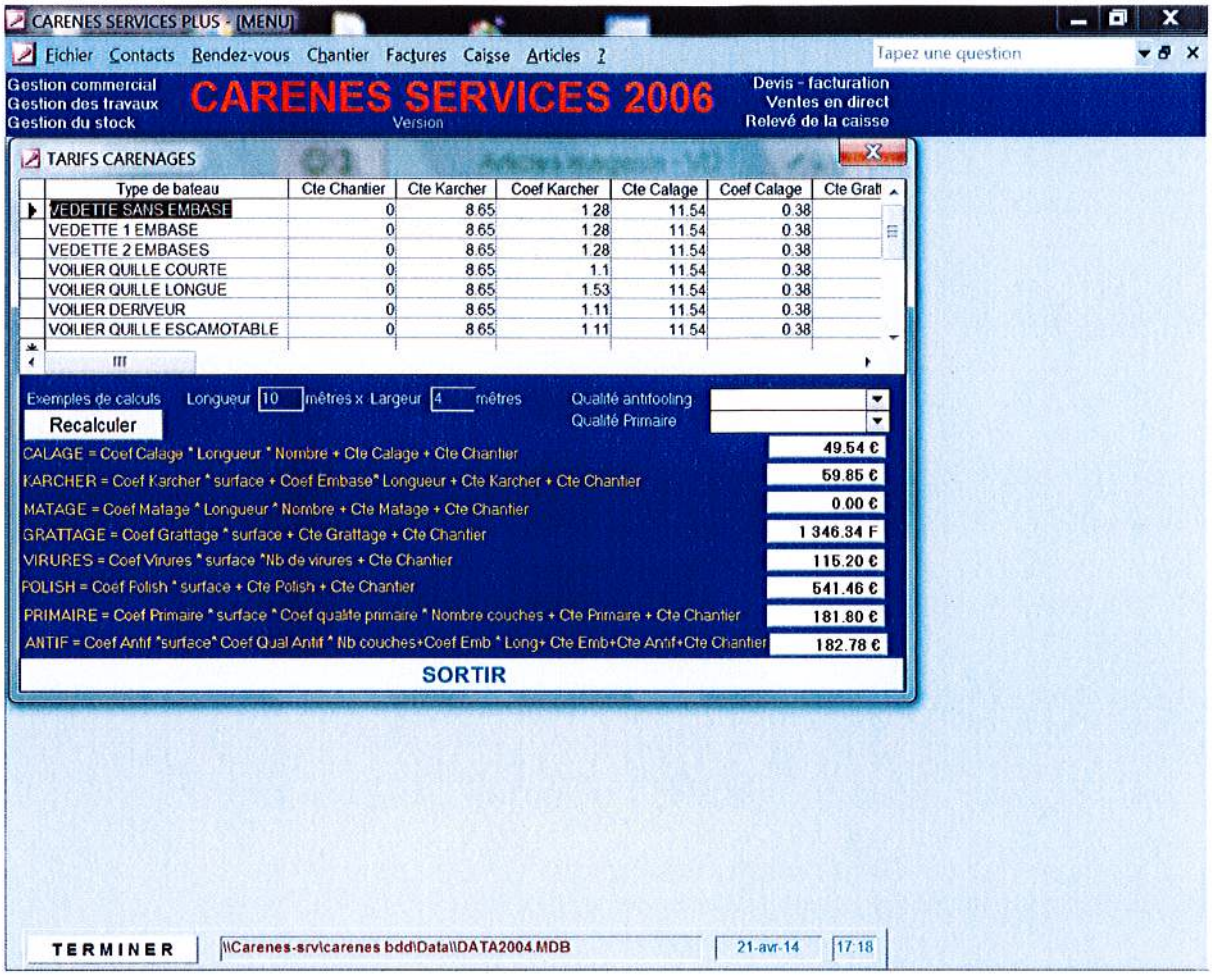

Les formules de calcul des prestations de carénage prennent en compte les longueurs et surface des bateaux.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

DETAIL DU TARIF FORFAITAIRE OSMOSE

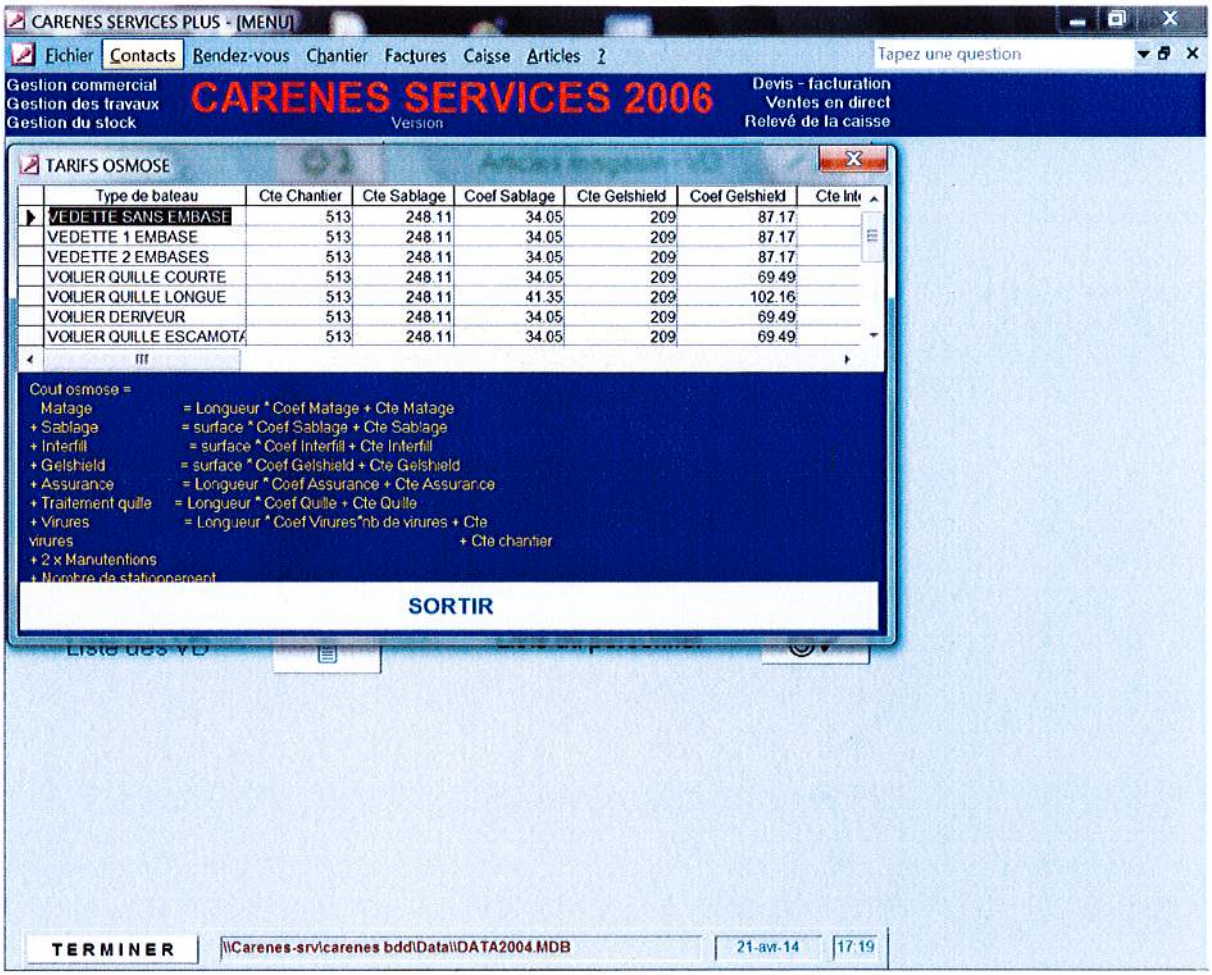

Les formules de calcul des prestations osmose prennent en compte les étapes du traitement affectées aux surfaces à traiter, comprenant un forfait stationnement **de 90 jours** et deux manutentions entrée/sortie.

Pages suivantes :

Evolution des tarifs depuis 2008 et détail par poste

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014		2015
CALAGE	cte	1.06	3	1.09	1.03	1.09		1.12	1.02	1.14	1.03	1.18	1.03	1.21	1.03	1.70
	coeff	0.33423	3	0.34	1.03	0.34		0.365	1.02	0.36	1.03	0.37	1.03	0.38	1.02	0.39
MANUT MOTEUR		44		45.00		46.00		50.00	0	50.00		51.00	1.02		1.08	55.00
KARCHER	cte embase	54	3	55.62	1.03	57.29	1.03	59.01	1.02	60.19	1.03	61.99	1.03	63.85	1.08	68.96
		108	3	111.24	1.03	114.58	1.03	118.01	1.02	120.37	1.03	123.99	1.03	127.71	1.02	130.26
	cte karcher	15.8	3	16.27	1.03	16.76	1.03	17.27	1.02	17.61	1.03	18.14	1.03	18.68	1.03	19.20
	coeff karc															1.30
																1.13
																1.66
	coeff embase	15.96	3	16.43	1.03	16.92	1.03	17.43	1.02	17.78	1.03	18.31	1.03	18.86	1.02	19.24
		32	3	32.96	1.03	33.95	1.03	34.97	1.02	35.67	1.03	36.74	1.03	37.84	1.02	38.60
						0.00										
MATAGE	coeff mat	8.96	3	9.23	1.03	9.51	-20%	7.61	1.02	7.76	1.03	8.00		8.00		8.00
CARENAGE																
grattage	coeff	28.06	3	28.90	1.03	29.77	1.03	30.66	1.02	31.28	1.03	32.21	1.03	33.18	1.02	33.84
		30.59	3	31.51	1.03	32.45	1.03	33.43	1.02	34.25	1.03	35.28	1.03	36.34	1.02	37.06
		26.72	3	27.52	1.03	28.35	1.03	29.20	1.02	29.78	1.03	30.68	1.03	31.60	1.02	32.23
virure	cte	17.51	3	18.04	1.03	18.58	1.03	19.13	1.02	19.52	1.03	20.10	1.03	20.70	1.02	21.12
	coeff	9.74	3	10.03	1.03	10.33	1.03	10.64	1.02	10.86	1.03	11.18	1.03	11.52	1.02	11.76
polish	cte	3.6	3	3.71	1.03	3.82	1.03	3.93	1.02	4.01	1.03	4.13	1.03	4.26	1.02	4.34
	coeff	11.36	3	11.70	1.03	12.05	1.03	12.41	1.02	12.66	1.03	13.04	1.03	13.43	1.02	13.70
		9.08	3	9.35	1.03	9.63	1.03	9.92	1.02	10.12	1.03	10.42	1.03	10.74	1.02	10.95
		13.62	3	14.03	1.03	14.45	1.03	14.88	1.02	15.18	1.03	15.64	1.03	16.11	1.02	16.43
primaire	cte	8.79	5	9.23	1.03	9.51	1.03	9.79	1.02	9.99	1.03	10.29	1.03	10.60	1.02	10.81
	coeff	3.55	5	3.73	1.03	3.84	1.03	3.95	1.02	4.03	1.03	4.15	1.03	4.28	1.02	4.36
		2.86	5	3.00	1.03	3.09	1.03	3.19	1.02	3.25	1.03	3.35	1.03	3.45	1.02	3.52
		4.28	5	4.49	1.03	4.63	1.03	4.77	1.02	4.86	1.03	5.01	1.03	5.16	1.02	5.26
antifouling	cte	9.61	5	10.09	1.03	10.39	1.03	10.71	1.02	10.92	1.03	11.25	1.03	11.58	1.02	11.82
	coeff	3.55	5	3.73	1.03	3.84	1.03	3.95	1.02	4.03	1.03	4.15	1.03	4.28	1.02	4.36
		2.86	5	3.00	1.03	3.09	1.03	3.19	1.02	3.25	1.03	3.35	1.03	3.45	1.02	3.52
		4.28	5	4.49	1.03	4.63	1.03	4.77	1.02	4.86	1.03	5.01	1.03	5.16	1.02	5.26
quille	coeff	0.5011	5	0.53	1.03	0.54	1.03	0.56	1.02	0.57	1.03	0.59	1.03	0.60	1.02	0.62
OSMOSE		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014		2015
sablage	cte	204	3	210.12	1.06	222.73	0	0.00	1.05	233.86	1.03	240.88	1.03	248.11	1.02	253.07
	coeff	28	3	28.84	1.06	30.57	0	0.00	1.05	32.10	1.03	33.06	1.03	34.05	1.02	34.73
		34	3	35.02	1.06	37.12	0	0.00	1.05	38.98	1.03	40.16	1.03	41.35	1.02	42.18
gelshield	cte	169	5	177.45	1.06	188.10	0	0.00	1.05	197.50	1.03	203.43	1.03	209.63	1.02	213.72
	coeff	70.31	5	73.83	1.06	78.26	0	0.00	1.05	82.17	1.03	84.63	1.03	87.17	1.02	88.92
		66.05	5	68.85	1.06	62.38	0	0.00	1.05	65.50	1.03	67.47	1.03	69.49	1.02	70.88
		82.4	5	86.52	1.06	91.71	0	0.00	1.05	96.30	1.03	99.19	1.03	102.16	1.02	104.20
chantier	cte	242		254.00	1.06	269.24	0	0.00	1.05	484.00	1.03	498.52	1.03	513.48	1.02	523.75
interffill	cte	203		208.00	1.06	220.48	0	0.00	1.05	231.50	1.03	238.45	1.03	245.60	1.02	250.51
	coeff	32.96	5	34.61	1.06	36.68	0	0.00	1.05	38.52	1.03	39.67	1.03	40.86	1.02	41.68
		26.37	5	27.69	1.06	29.35	0	0.00	1.05	30.82	1.03	31.74	1.03	32.69	1.02	33.35
		39.57	5	41.55	1.06	44.04	0	0.00	1.05	46.24	1.03	47.63	1.03	49.06	1.02	50.04
matage	cte	5.07	5	5.32	1.06	5.64	0	0.00	1.05	5.93	1.03	6.10		0.00		6.10
	coeff	13.19	5	13.86	1.06	14.68	0	0.00	1.05	15.41	1.03	15.88		0.00		15.88
quille	cte	84.9	5	89.15	1.06	94.49	0	0.00	1.05	99.22	1.03	102.19	1.03	105.26	1.02	107.37
	coeff	36.26	5	38.07	1.06	40.36	0	0.00	1.05	42.38	1.03	43.66	1.03	44.96	1.02	45.86
assurance	coeff	0	0													

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Les fournitures et la main d'œuvre sont affectées par bateau, générées automatiquement sur la facture client en fin de chantier

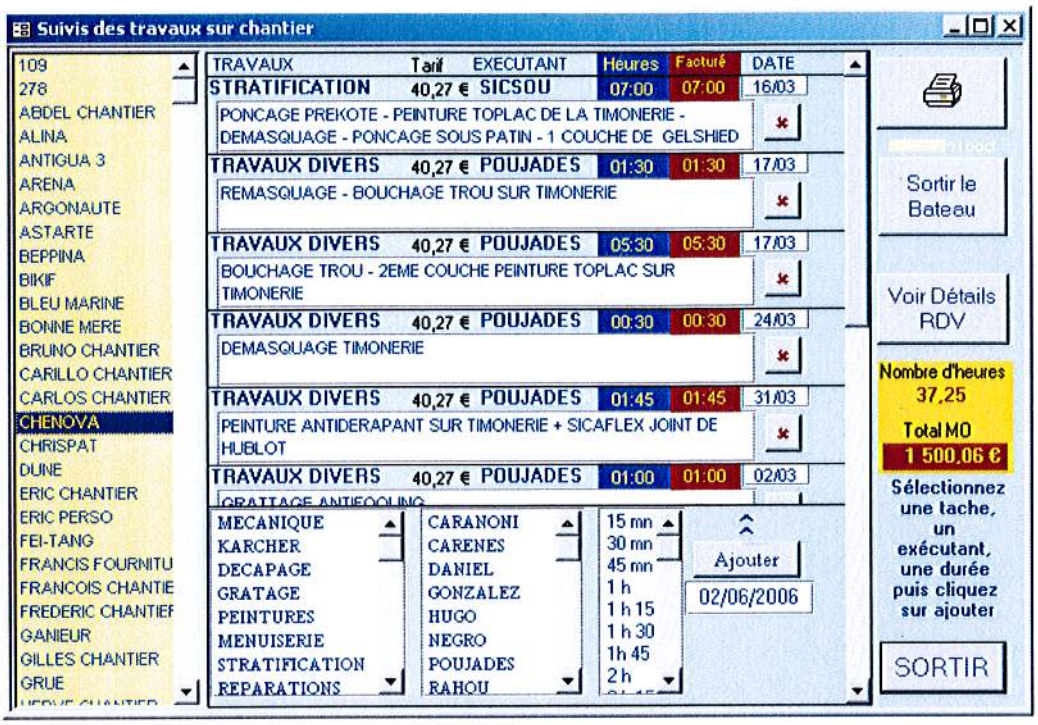

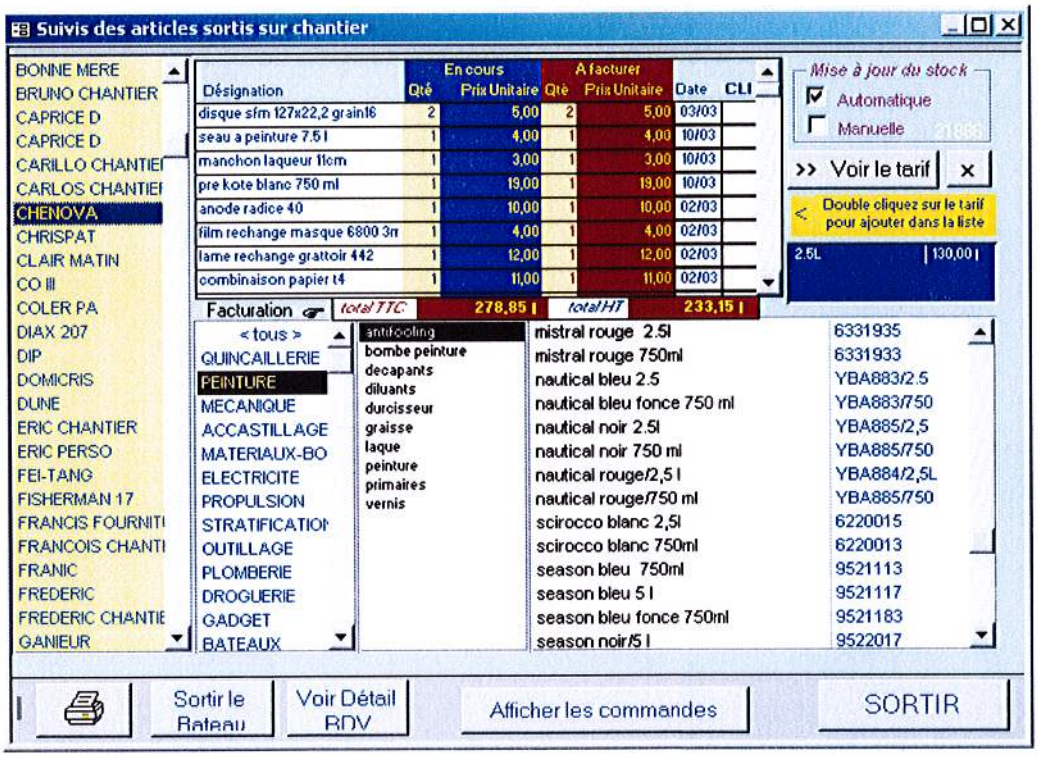

Il est à noter que beaucoup de chantiers font l'objet de devis aux compagnies d'assurances et aux experts maritimes, qui demandent des présentations variables (forfaits ou détail d'unités….) et que nous nous adaptons en conséquence.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Ressources humaines

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

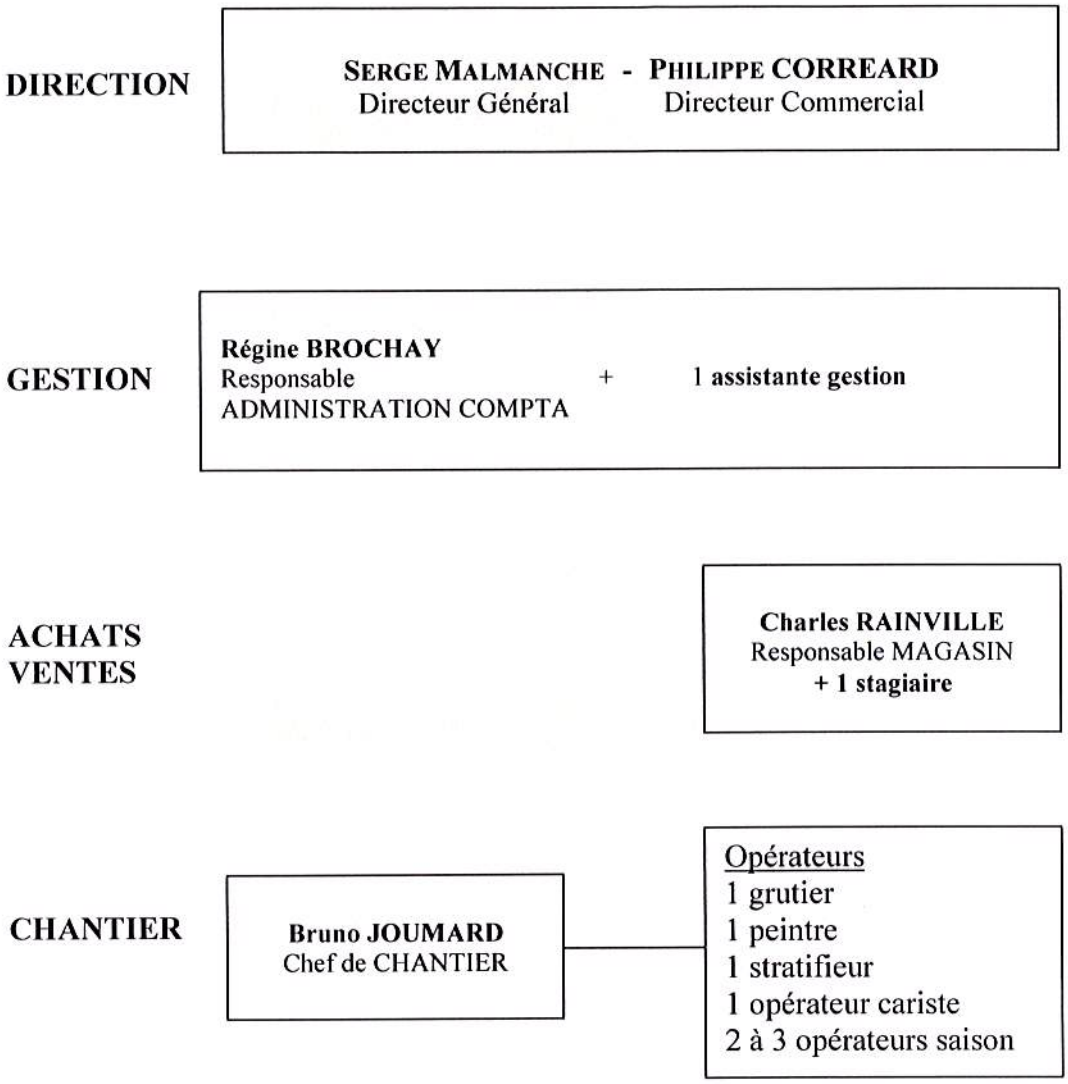

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

charges de personnel 2015
DSP

	BRUT	CHARGES SOCIALES	DSP	contrat	effectif	INDEMNITES DEPL / CONV	txe apprent	fo contin	tkt resto	KDO	CICE
cariste 2 florent	**5170**	**2165**	20%	CDI	0.2		**35**	**54**	**161**	**70**	**-310**
chef chantier	**41785**	**21046**	100%	CDI	1		**284**	**439**	**798**	**350**	**-2507**
Directeur commercial	**36052**	**15777**	50%	DIR	0.5		**245**	**379**		**175**	
Direction générale	**41715**	**18603**	70%	DIR	0.7		**284**	**438**		**245**	
gestion compta	**21664**	**11604**	70%	CDI	0.7		**150**	**231**		**245**	**-1300**
grutier	**31863**	**14476**	100%	CDI	1	**157**	**216**	**335**	**776**	**350**	**-1912**
Peintre	**26325**	**10359**	100%	CDI	1	**200**	**179**	**276**	**805**	**350**	**-1580**
responsable achats	**22898**	**10394**	70%	CDI	0.7	**200**	**156**	**240**	**564**	**245**	**-1374**
saisonnier 1.5 mois	**2362**	**704**	100%	CDD TP	0.13		**16**	**49**	**77**		**-142**
Saisonnier 2 mois	**3756**	**714**	100%	CDD TP	0.17		**26**	**77**	**146**		**-225**
saisonnier 1.5 mois	**2757**	**495**	100%	CDD TP	0.13		**19**	**56**	**102**		**-165**
saisonnier 1 mois	**1386**	**294**	100%	CDD TP	0.08		**10**	**29**	**62**		**-83**
secrétaire	**8405**	**1365**	70%	CDI TP	0.7	**14**	**57**	**88**	**420**		**-504**
stagiaires indemnités		**1800**	100%								**0**
Stratifieur	**26404**	**10428**	100%	CDI	1		**180**	**277**	**805**	**350**	**-1584**
totaux	**272542**	**120223**			8	**571**	**1857**	**2968**	**4716**	**2380**	**-11687**
Détaillés par compte						64145	631200	631300	641410	648200	

641	272542	641460	1800
6414	503	645100	79496
		645300	10690
		645350	8712
		645400	8390
		645600	2607
		645700	6280
		645751	1795
		648000	455

	2015	**2014**	
SAL BRUT	273045	263712	
CHARG S0C	120223	116536	
INDEM DEPL. MAL	571	610	
T RESTO	4716	4170	
KADO	2380	1875	
IND LICENC	0	7331	
CICE	-11687	-11234	
conges payés	1281	-176	
	390529	**382824**	**1.0201**

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

- TROISIEME PARTIE SUIVI DU PATRIMOINE

Sont considéré dans ce chapitre l'ensemble des immobilisations utilisées pour l'exécution de la délégation de service public.

Classées selon qu'il s'agit de bien de retour ou de reprise.

Les biens de retour ont été définis par le contrat de délégation de service publique.

Les autres biens utilisés pour l'exploitation, dits biens de reprise, sont apportés par le délégataire au titre de ses biens propres.

La grue Wise est valorisée dans ce tableau à sa valeur d'achat comptable : rachat (crédit bail) plus factures de remplacement de pièces importantes.

Le matériel de bureau, mobilier et informatique, est partagé entre la DSP et l'AOT. L'amortissement retenu en partie 4 prend en compte cette répartition.

Cette état ne prend pas en compte l'ensemble des matériels (outils à main, consommable type pneus, câbles...) qui figurent au compte d'exploitation dans la rubrique outillage petit équipements.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Tableau des immobilisations

LIBELLES	achat	VALEUR ACHAT EUROS	destination
ACCES LOT 58 Saccocio	23/12/2008	18898.00	RETOUR
DALLE MUR SOUTIEN Saccocio - spatola	11/03/2008	14314.38	RETOUR
PROVOST	15/01/2010	19822.50	RETOUR
SACCOCIO	29/01/2010	780.00	RETOUR
SACCOCIO mise aux normes	11/03/2010	28875.00	RETOUR
Mise aux normes relevé factures HORIZON 3M –WM - VUOSO- POMPECO-BMC-HMC	14/10/2011	91250.86	RETOUR
terrains		**173940.74**	
tranchée	01/01/1996	9299.39	REPRISE
fosse	31/12/1999	782.98	RETOUR
atelier stratification relevé de factures	19/06/2008	5256.42	RETOUR
cabine peinture relevé de factures	20/12/2008	57886.32	RETOUR
LEXAIR ventilation cabine	31/01/2009	4610.00	RETOUR
NCI chauffage cabine	17/02/2009	1000.00	RETOUR
aai des constructions		**78835.11**	
sertisseuse	01/03/1990	1524.49	REPRISE
Eim karcher HP	05/04/1996	11761.44	REPRISE
Protecmat	28/06/1996	6929.72	REPRISE
Grue wise	05/12/1996	9146.94	RETOUR
Compresseur	30/10/1998	4161.86	REPRISE
Bers rsa	28/07/2003	770.00	REPRISE
Bers rsa	05/06/2005	4834.24	REPRISE
Echelle 13	01/02/2006	701.00	REPRISE
Bers rsa	18/04/2006	643.54	REPRISE
Ngi rénovation grue	15/01/2006	8361.21	REPRISE
Remorque ber roulant psf	09/11/2007	1500.00	REPRISE
Remorque ber roulant trvs	11/11/2007	2760.00	REPRISE
Mecadis	11/02/2008	3882.24	REPRISE
Les Dauphins	23/02/2011	3500.00	RETOUR
Atep	16/09/2011	1100.00	RETOUR
Hydrosafe grue wise	01/02/2014	51520.00	RETOUR
Hydrosafe grue wise	27/02/2015	13950.00	RETOUR
matériel industriel		**127046.68**	
gaerner	11/10/2012	572.00	REPRISE
Travaux cloture	15/10/1997	15709.41	RETOUR
Chauffage	30/12/1998	1516.91	REPRISE
ONET Portail inpp	26/03/2009	2868.70	RETOUR
installations générales		**20667.02**	
Ecran plat	24/04/2002	355.35	REPRISE
Cofratel standard	08/12/2003	2980.00	REPRISE
Dell ordinateur x 1	06/06/2011	464.00	REPRISE
microconcep ordi x1	12/09/2012	492.47	REPRISE
compucity ordi x1	24/04/2012	520.73	REPRISE
compucity ordi x1	20/03/2012	985.57	REPRISE
compucity ordi x1	10/02/2012	613.49	REPRISE
Darty ordinateur x 1	12/03/2014	1086.12	REPRISE
Leclerc mac book	19/12/2015	915.47	REPRISE
materiel buro et informatique		**8413.20**	
Jm bruneau mobilier rangement	08/12/2003	655.00	REPRISE
Jm brun coffre	21/04/2004	429.00	REPRISE
Jm bruneau bureaux x 2	06/12/2005	3042.70	REPRISE
mobilier		**4126.70**	
TOTAUX		**413029.45**	

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

DETAIL DES INVESTISSEMENTS 2008

QuadraCOMPTA Standard - CARENE - SA CARENES SERVICES 13008 MARSEILLE

Date	CJ Fol	Libellé	Pièce	Débit	Crédit
	2313000	CONSTRUCTIONS			
19/06/08	OD 000	ATELIER STRAT 2007/2008	atelier strat		4497.85
30/04/08	OD 000	SOPHONET ATEL STRAT	atelier strat		635.11
19/06/08	OD 000	SOPHONET ATEL STRAT	atelier strat	145.08	
19/06/08	OD 000	RICHARDSON AT STAT	atelier strat		268.54
		sous total atelier			**5256.42**
17/01/08	OD 000	CABUS ET RAULOT	cabine		877.86
22/01/08	OD 000	CABUS ET RAULOT	cabine		187.18
11/03/08	OD 000	CABUS ET RAULOT	cabine		244.63
16/05/08	OD 000	AFGE	cabine		3100
07/07/08	OD 000	ASD	cabine		25083.61
30/09/08	OD 000	SICOBOIS	cabine		408.35
10/12/08	OD 000	ENT BOIS	cabine		10000
20/12/08	OD 000	POLYCOM	cabine		9581.70
20/12/08	OD 000	AFCGE	cabine		8402.99
		sous total cabine			**57886.32**

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

INVENTAIRE COMPTABLE IMMOBILISATIONS

2015

COMPTE	LIBELLES	DATE ACHAT	DURE	LEUR ACHAT EUR	amort antér,	2015	TOTAL AMORT	VALEUR RES,
212	saccochio eau pluie	23/12/2008	15	18898.00	7590.28	1259.87	8850.15	10047.85
213	dalle mur soutien	11/03/2008	15	14314.38	6497.02	954.29	7451.31	6863.07
212	PROVOST	15/01/2010	15	19822.50	6556.81	1321.50	7878.31	11944.19
212	saccochio	29/01/2010	15	780.00	255.87	52.00	307.87	472.13
212	SACCOCHIO	11/03/2010	15	28875.00	9261.10	1925.00	11186.10	17688.90
212	mise aux normes traitement eaux usées	14/10/2011	15	91250.86	19533.52	6083.39	25616.91	65633.95
213000	**TERRAINS**		**10**	**173940.74**	**49694.60**	**11596.05**	**61290.65**	**112650.09**
214500	tranchée	01/01/1996	8	9299.39	9299.39		9299.39	0.00
214500	fosse	31/12/1999	3	782.98	782.98		782.98	0.00
214500	atelier strat	19/06/2008	20	5256.42	1850.78	262.82	2113.60	3142.82
214500	cabine peinture	20/12/2008	15	57886.32	23270.83	3859.09	27129.92	30756.40
214500	ventilation cabine	31/01/2009	15	4610.00	1817.89	307.33	2125.22	2484.78
214500	chauffage cabine AJUST	17/02/2009	5	1000.00	1000.00		1000.00	0.00
	total			**78835.11**	**38021.87**	**4429.24**	**42451.11**	**36384.00**
215400	sertisseuse	01/03/1990	4	1524.49	1524.49		1524.49	0.00
215400	eim karcher HP	05/04/1996	6	11761.44	11761.44		11761.44	0.00
215400	protecmat	28/06/1996	5	6929.72	6929.72		6929.72	0.00
215400	grue wise	05/12/1996	3	9146.94	9146.94		9146.94	0.00
215400	compresseur	30/10/1998	5	4161.86	4161.86		4161.86	0.00
215400	bers rsa	28/07/2003	5	770.00	770.00		770.00	0.00
215400	rsa bers	05/06/2005	5	*4834.24*	4834.24		4834.24	0.00
215400	echelle 13	01/02/2006	3	*701.00*	701.00		701.00	0.00
215400	rsa bers	18/04/2006	3	*643.54*	643.54		643.54	0.00
215400	ngi grue	15/01/2006	5	*8361.21*	8361.21		8361.21	0.00
215400	remorque psf	09/11/2007	5	1500.00	1500.00		1500.00	0.00
215400	remorque trvs	11/11/2007	5	2760.00	2760.00		2760.00	0.00
215400	mecadis	11/02/2008	5	3882.24	3882.24		3882.24	0.00
215400	dauphin	23/02/2011	5	3500.00	2698.36	700.00	3398.36	101.64
215400	atep	16/09/2011	5	1100.00	723.89	220.00	943.89	156.11
215400	GRUE WISE	01/02/2014	9	51520.00	3142.96	5724.44	8867.40	42652.60
	WISE	**27/02/2015**	**8**	**13950.00**		1471.44	**1471.44**	**12478.56**
215400	**total**			**127046.68**	**63541.89**	**8115.88**	**71657.77**	**55388.91**
218100	gaerner	11/10/2012	8	572.00	158.67	158.67	317.34	254.66
218100	trvx cloture	15/10/1997	10	15709.41	15709.41		15709.41	0.00
218100	chauffage	30/12/1998	8	1516.91	1516.91		1516.91	0.00
218100	portail inpp	26/03/2009	15	2868.71	1102.95	191.25	1294.20	1574.51
218100	**total**			**20667.02**	**18487.94**	**349.92**	**18837.86**	**1829.16**
218300	ecran plat	24/04/2002	3	355.35	355.35		355.35	0.00
218300	cofratel standard	08/12/2003	5	2980.00	2980.00		2980.00	0.00
218300	dell	06/06/2011	3	464.00	463.97		463.97	0.03
218300	MICROCONCEPT	12/09/2012	3	492.47	377.79	114.68	492.47	0.00
218300	COMPUCITY	24/04/2012	3	520.73	467.00	53.73	520.73	0.00
218300	compucity	20/03/2012	3	985.57	915.36	70.21	985.57	0.00
218300	compucity	10/02/2012	3	613.49	591.08	22.40	613.48	0.01
218300	darty	12/03/2014	3	1086.12	292.61	362.04	654.65	431.47
218300	**Lecler macbook**	**19/12/2015**	**3**	**915.47**		**10.03**	**10.03**	**905.44**
	prorata des charges indirectes				-1069.07	-363.08	-1432.15	1432.15
	total			**8413.20**	**5374.09**	**270.02**	**5644.11**	**2769.09**
218400	jm bruneau	08/12/2003	10	655.00	655.00		655.00	0.00
218400	jm brun coffre	21/04/2004	5	429.00	429.00		429.00	0.00
218400	jm bruneau	06/12/2005	5	3042.70	3042.70		3042.70	0.00
218400	**total**			**4126.70**	**4126.70**	**0.00**	**4126.70**	**0.00**
	TOTAUX			**413029.45**	**179247.09**	**24761.11**	**204008.20**	**209021.25**

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

TRAVAUX DE L EXERCICE

QuadraCOMPTA Standard - DSP15 - SA CARENES SERVICES 13008 MARSEILLE

DSP15 SA CARENES SERVICES - Compte 61551000

Date	CJ	CL	Libellé	Débit	Crédit	Pièce
07/01/2015	HA	F	EST DIESEL	128.34		1501007
26/02/2015	HA	F	EST DIESEL	465.60		1503017
27/02/2015	HA	F	CODIP	565.29		1502038
28/02/2015	HA	F	SOPHONET	41.65		1502037
13/03/2015	HA	F	ALTRAD JALMAT	399.81		1503013
28/03/2015	HA	F	LEOTIER	1276.20		1505004
31/03/2015	HA	F	MASSA AUTOPNEU	714.32		1503044
31/03/2015	HA	F	MASSA AUTOPNEU	1009.03		1503044
31/03/2015	HA	F	LOCABATO	10.51		1503033
30/04/2015	HA	F	BESTDRIVE	357.16		1504062
19/05/2015	HA	F	LEOTIER	46.19		1505005
19/05/2015	HA	F	THOMAS MATHIEU	100		1505019
30/05/2015	HA	F	LEOTIER	384.10		1505067
31/05/2015	HA	F	BESTDRIVE	837.32		1505052
04/06/2015	HA	F	THOMAS MATHIEU	100		1506012
30/06/2015	HA	F	SOPHONET	16.84		1506078
31/07/2015	HA	F	BESTDRIVE	357.30		1507060
04/08/2015	HA	F	ATEP	676.31		1508026
16/09/2015	HA	A	HYDRO SAFE		5000	1512017
02/11/2015	HA	F	ORTECH	299		1512054
21/11/2015	HA	F	HYDRO SAFE	1820		1511027
21/11/2015	HA	F	HYDRO SAFE	620.82		1511028
03/12/2015	HA	F	GPCOMPOSITES	2500		1512055
08/12/2015	HA	F	EST DIESEL	450		1512015
30/12/2015	HA	F	TRAILER ET CONTAINER	1200		1512007
31/12/2015	HA	F	GODET	1487.80		1512032
31/12/2015	HA	F	BESTDRIVE	1046.46		1512041
			total	**16910.05**	**5000.00**	**11910.05**

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Compte exploitation présentation simplifiée

grutage stationnement carenage osmose peinture stratification

	2015	COMPTES
. ventes marchandises	118887	7070000 / 70700001
. Coût achat des marchandises vendues	-102022	607000000 / 60700001 / 60370000
MARGE COMMERCIALE (9% des ventes)	**16865**	
Vente services		
. manutentions	177486	70610000 / 70610001
. stationnement	95883	70620000 / 70620001
. main+d'oeuvre	202239	7064 (tous)
. main+d'œuvre sous traitée		704100/708500
. fft carénage	80757	70650000
. fft osmose et divers	10313	70660000 - 7085000
Total	**566678**	
variation en cours	782	713
travaux extérieurs (sous traitance)	-5900	604100
MARGE PRODUCTION	**561560**	
TOTAL CHIFFRE AFFAIRES	**685565**	
MARGE TOTALE	***578 425***	
. Énergie	8939	60610000 / 60612000
. carburants, lubrifiants	3345	60615000
. outillage, petit équip.	4444	60630000
. produits entretien divers	242	60639000
. fournitures bureau	649	60640000
. fournitures informatiques	811	60641000
. loc copieur, telesurveillance, CB	646	61341000 / 613520 / 61353000
. Redevance fixe	56112	61320000
. Redevance % DSP (*)	1417	61321000
. maintenance controles	3367	615500
. entret. et réparations	11910	615510/615610
. Assurances	17265	6160000
. documentations	204	6181000
. honoraires/contentieux	4402	62260000 / 62270000
. publicité, annonces, insert.	244	62310000
. frais déplacement et réception	6161	62510000 / 62570000
. Transport sur achat	1818	62410000
. affranchissements	1033	62600000
. Télécommunications	3190	626500/626600/
. services bancaires	353	62700000
. frais cartes bleues	1212	62750000
. vet de travail	970	62820000
. Cotisations professionnelles	401	62810000
Total achats et charges	***129 135***	
VALEUR AJOUTEE	**449 290**	
. taxe apprentissage	1857	631200000
. formation prof. Continue	2968	63130000 / 63580000
. taxe professionnelle (CFE + CVAE)	3550	63511000
. taxes foncières	4270	63512000
total impôts et taxes	**12645**	
subventions + pôle emploi		74000000
. salaires et charges sociales	382154	641/6414/6451/6454/6453/6456/6457/649
. Prov congés payés	759	64120000 / 64550000
. Avantages sociaux	7096	64810000 / 64820000
. médecine du travail	658	64750000
total charges personnel	**390667**	
EXCEDENT BRUT EXPLOIT.	**45 978**	
. dot. amort. immo corp.	29602	68112000
Total dot. amort. et prov.	**29602**	
autres produits	5420	758000/771000/772000/777000/791000
autres charges	174	658000/654400/658000
RESULTAT EXPLOITATION	**21 622**	
. Produits financiers	**135**	661100
. Charges financieres sur emprunt	1869	66110000
. Charges financieres autres	1260	661500
. Impôt société	1817	695000
RESULTAT NET	**16 811**	

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

QuadraCOMPTA Standard - DSP15 - SA CARENES SERVICES 13008 MARSEILLE
CLEFS DE REPARTITION // CHIFFRE D AFFAIRES

Numéro	Intitulé	Solde	DSP
70400000	REVIS EXTIN SURVIE SOUS TRAITE	-5465.09	
70410000	TRAVAUX SOUS TRAITES CHANTIER		
70410001	REVIS SURVIE EXO		
	Total classe 704	-5465.09	
70610000	MANUTENTIONS	-171662.70	-171662.70
70610001	MANUTENT. EXO	-5822.63	-5822.63
70620000	STATIONNEMENT	-90884.11	-90884.11
70620001	STATION. EXO	-4999.29	-4999.29
70621000	PORT A SEC	-299494.68	
70640000	MAIN OEUVRE	-66340.47	-66340.47
70640001	MAIN OEUVRE EXO		
70642000	KARCHER	-32706.52	-32706.52
70642001	KARCHER EXO	-625.35	-625.35
70643000	MO MANUT-DEMATAG		
70644000	MO STRATIFICATION	-52374.89	-52374.89
70644001	MO STRAT EXO	-5114	-5114
70645000	MO PEINTURE	-29671.86	-29671.86
70645001	MO PEINTURE EXO	-8450	-8450
70646000	MO GRATAGE - SABLAGE	-6355.65	-6355.65
70648000	MO ELECTRONIQUE	-600	-600
70650000	FORFAIT CARENAGE	-80757.40	-80757.40
70660000	FORFAIT OSMOSE	-10000.49	-10000.49
70680000	MAIN OEUVRE CSC	-29270.27	
70680001	MAIN OEUVRE CSC EXO		
	Total classe 706	-895130.31	-566365.36
70700000	VENTES DE MARCHANDISES	-111785.59	-111785.59
70700001	MARCHANDISES EXO	-7101.68	-7101.68
70717000	VENTES DIRECTES COMPTOIR	-46707.78	
70730000	VTE BOAT NEUF		
70740000	VTE BAT OCCAS. EXO	-6000	
70741000	VTE BOAT OCCAS MARGE HT		
70750000	VENTES MARCHANDISES CSC	-94975.84	
70750001	VT MARCHANDISES CSC EXO	-7282.85	
	Total classe 707	-273853.74	-118887.27
70800000	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	-300	
70820000	COMMISSIONS ET COURTAGES	-5333.33	
70830000	LOCATIONS DIVERSES	-800	
70840000	MISE A DISPOS. PERSONNEL FACTU		
70850000	PORTS ET FRAIS ACCESSOIRES FAC	-12873.84	-312.50
70850001	EAU EXONEREE	-698.99	
70850002	EAU FACTUREE TVA 5.5%	-887	
70850010	EAU TVA 10%	-619.15	
70860000	DEBOURS	-65.70	
	Total classe 70	-21578.01	-312.50
71345000	PRESTATIONS SERVICES EN COURS	-781.92	-781.92
	Total classe 71	-781.92	-781.92
	TOTAL GENERAL	-1196809.07	-686347.05

clef indirect $\frac{\text{CADSP}}{\text{CA TOTAL}}$ **57.35%**

clef marchand $\frac{\text{CA MARCHANDISES DSP}}{\text{CA MARCHANDISES hors bateaux}}$ **44.39%**

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

DETAIL CLEFS REPARTITION DES CHARGES ET PRODUITS HORS Chiffre d'affaires

Numéro	Intitulé		NATURE	AFFECTATION
60370000	VARIATION STOCKS DE MARCHANDIS		D	MARCHAND
60370100	VAR STOCK BATEAUX		D	AOT
60400000	ACHAT ETUDES ET P SERVICES		D	AOT
60410000	SOUS TRAITANCE CHANTIER		D	DSP
60610000	FOURNITURES NON STOCK. EAU ENE		D	DSP
60611000	EAU LOCAUX		D	AOT
60612000	EDF CHANTIER		D	DSP
60615000	CARBURANT ET LUBRIFIANT		D	CALCUL SPECIFIQUE
60630000	FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT EQU		IND	
60639000	PRODUITS ENTRETIEN		IND	
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		IND	
60641000	FOURNITURES INFORMATIQUES		IND	
60700000	ACHATS DE MARCHANDISES		D	MARCHAND
60700001	MARCHANDISES CEE		D	MARCHAND
60730000	ACHAT BOAT NEUF		D	AOT
60740000	ACHAT BOAT MAT OCCAS		D	AOT
61100000	ACHAT ETUDE ET P SERVICES		D	suivant facture
61320000-613210	LOCATIONS IMMOBILIERES		D	DSP
61322000	LOC IMMOBILIERES		D	AOT
61341000	LOCATION C BLEUE		IND	
61350000	LOCATIONS MOBILIERES			sans objet
61351000	LOCATION POSTE A FLOTS		D	AOT
61353000	LOCATION FAX TELECOPIEUR		IND	
61354000	LOCATION HYSTER		D	AOT
61355000	LOCATION VEHICULE		D	suivant facture
61400000	CHARGES LOCATIVES & DE COPROPR		D	AOT
61550000	MAINT SUR BIENS MOBILIERS	CONTROLES	IND	en 2015
61551000	MAINTENANCE CHANTIER		D	DSP
61552000	MAINTENANCE PAS LOCAUX		D	AOT
61560000	MAINTENANCE INFORMATIQUE BUREAUTIQUE		IND	
61600000	PRIMES D'ASSURANCE		D	CALCUL SPECIFIQUE
61810000	DOCUMENTATION GENERALE		IND	
62110000	PERSONNEL INTERIMAIRE			sans objet
62260000	HONORAIRES		IND	
62270000	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU		IND	
62310000	ANNONCES ET INSERTIONS		IND	
62340000	CADEAUX A LA CLIENTELE		D	AOT
62360000	CATALOGUES ET IMPRIMES		D	AOT
62410000	TRANSPORTS SUR ACHATS		D	MARCHAND
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS		IND	
62570000	RECEPTIONS		IND	
62600000	FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNIC.		IND	
62650000	INTERNET		IND	
62660000	PACK TEL ORANGE		IND	
62700000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE		IND	
62750000	FRAIS SUR EFFETS (COMM. D'ENDO		IND	
62810000	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS,.		IND	
62820000	VETEMENT DE TRAVAIL		IND	
63120000	TAXE D'APPRENTISSAGE		D	DETAIL PAGE 22
63130000	PART. EMPLOY. A FORM. PROF. CO		D	DETAIL PAGE 22
63580000	AUTRES DROITS			
63511000	CET - CVAE		IND	
63512000	TAXES FONCIERES		D	SUIVANT TITRE
63710000	CONTRIB. SOC. SOLID. A CHARGE		IND	
64100000	REMUNERATIONS		D	DETAIL PAGE 22
64120000	CONGES PAYES		IND	
64140000	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS		D	DETAIL PAGE 22
64142000	INDEMNITES AG2R			
64145000	INDEMNITE TRANSPORT		D	DETAIL PAGE 22
64146000	INDEMNITES STAGIAIRES		D	DSP
64510000	COTISATIONS A L'URSSAF		D	DETAIL PAGE 22
64530000	COTISATIONS AUX CAISSES RETR.		D	DETAIL PAGE 22
64535000	COTISATION RETRAIT CADRES		D	DETAIL PAGE 22
64540000	COTISATIONS ASSEDIC		D	DETAIL PAGE 22
64550000	CHARG SLES SUR C.PAYES		IND	
64560000	PREVOYANCE AG2R		D	DETAIL PAGE 22
64570000	MUTUELLE CADRES		D	DETAIL PAGE 22
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE		D	SUIV EFFECTIF
64810000	TICKET RESTAURANT		D	DETAIL PAGE 22
64820000	CHEQUES CADEAUX		D	DETAIL PAGE 22
64831000	CORREARD RETRAITE ART 83		D	DETAIL PAGE 22
64832000	MALMANCHE ART 83		D	DETAIL PAGE 22
64833000	VIERE RETRAIT ART 83		D	DETAIL PAGE 22
64834000	BROCHAY RETRAIT ART 83		D	DETAIL PAGE 22

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

DETAIL CLEFS REPARTITION DES CHARGES ET PRODUITS HORS CA

Numéro	Intitulé	Solde	NATURE	AFFECTATION
65410000	CREANCES DE L'EXERCICE		IND	
65440000	CREANCES DES EXERCICES ANTERIE		IND	
65800000	CHARGES DIVERSES GESTION COURA		IND	
66110000	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTE		D	DSP
66150000	INTERETS CPTES COUR. & DEP. CR		IND	
67100000	CHARG. EXCEPT. SUR OPERAT. GES		D	suivant objet
67120000	PENALITES AMENDES FISC. & PENA		IND	
67200000	CHARGES SUR EX ANTERI		IND	
68112000	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		D	TABLEAU PARTIE 3
68150000	SOLDE PROV. RISQ. & CHARG		D	suivant facture
68665000	SOLDE CREDIT VAL MOB PLACEE		D	AOT
69500000	IMPOTS SUR LES BENEFICES		IND	
69910000	CREDIT IMPOTS APPRENTISSAGE		D	DSP

Numéro	Intitulé	Solde	NATURE	AFFECTATION
70840000	AUTRES PRODUITS		D	SUIVANT FACTURE
71345000	PRESTATIONS SERVICES EN COURS		D	DSP
75800000	PRODUITS DIVERS GESTION COURAN		IND	
76400000	REVENUS VALEURS MOBIL. PLACEME		IND	
77100000	PRODUITS EXCEPT. SUR OPER. GES		IND	
77200000	PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIE		IND	
77700000	AMORTIS SUBVENTIONS EQUIPEMENT		D	DSP
78150000	REPRISE PROV RISQ ET CHARGES		D	AOT
78665000	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMEN		D	AOT
79100000	TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOI		D	SUIVANT RELEVE

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

DSP15 SA CARENES SERVICES - Compte 60615000

Date	CJ	Libellé	Débit	Crédit	Centre
15/01/2015	CA	charl	66		DSP
21/01/2015	HA	TRON ROGER	330.23		DSP
29/01/2015	CA	charl	62		DSP
27/02/2015	CA	charl	57		DSP
20/03/2015	CA	charl	70		DSP
08/04/2015	HA	TRON	698.25		DSP
30/04/2015	CA	charl	60.40		DSP
20/05/2015	HA	TRON	427.97		DSP
26/05/2015	CA	CHARL	73		DSP
30/06/2015	CA	charles	58.40		DSP
06/07/2015	HA	TRON	625.80		DSP
28/07/2015	CA	chrles	64.85		DSP
05/08/2015	CA	ESSENCE CHAR	54		DSP
14/08/2015	HA	TRON	468.54		DSP
02/09/2015	CA	ESSENCE CHAR	64		DSP
09/10/2015	CA	CHARLES	52.36		DSP
07/11/2015	CA	CHARLES	60.05		DSP
15/12/2015	CA	CHARL	52		DSP
		TOTAL	**3345**		

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

DSP15 SA CARENES SERVICES - Compte 61600000

Date	Libellé	Débit	Crédit		DSP
01/01/2015	grenke assurance 2015	105.93		IND	**60.75**
01/01/2015	AXA CLARK 3 MOIS	62		AOT	
01/01/2015	AXA CLARK 2 MOIS	319		AOT	
01/01/2015	WISE 7 MOIS	255		DSP	**255.00**
01/01/2015	solde rc 2014		-152.96	IND	**-87.72**
16/01/2015	AXA RC 2015	21383.55		IND	**12263.47**
16/01/2015	AXA RESP DIRIG	606.91		IND	**348.06**
20/02/2015	AXA CLARK	1914.82		AOT	
20/02/2015	AXA SOLDE RC 2014	152.96		IND	**87.72**
04/04/2015	AXA TOYOTA 31/03/2016	730.74		AOT	
04/04/2015	CLARK 31/03/2016	264.23		AOT	
24/04/2015	AXA toyota	142.54		AOT	
09/05/2015	PODOWSKI FRANCH	305		AOT	
24/07/2015	AON WISE 31/07/2016	458.35		DSP	**458.35**
28/07/2015	AXA MULTIRISQUE 9019989	7215.47		IND	**4138.07**
12/11/2015	AXA SOLDE 2014	15.06		IND	**8.64**
15/12/2015	GRENKE	105.93		IND	**60.75**
31/12/2015	GRENKE 2016		-105.93	IND	**-60.75**
31/12/2015	AXA CLARK 2 MOIS		-319	AOT	
31/12/2015	AXA CLARK 3 MOIS		-66	AOT	
31/12/2015	WIQE 7 MOIS		-267	DSP	**-267.00**
				TOTAL	**17265.34**

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

791000 TRANSFERT DE CHARGES D EXPLOITATION

Centre	Date	Journa	Libellé de l'écriture	Débit	Crédit	Solde
AOT	01/01/2015	EXT	CPAM RAINVILLE	86.72		86.72
AOT	17/06/2015	BNP	CPAM		365.16	-278.44
AOT	31/08/2015	BNP	cpam		16.63	-295.07
AOT	20/11/2015	BNP	CPAM GUINTINI		780.78	-1075.85
AOT	11/12/2015	BNP	CPAM GUINTINI		520.52	-1596.37
AOT	11/12/2015	BNP	CPAM GUINTINI		23.66	-1620.03
AOT	28/12/2015	BNP	CPAM		94.64	-1714.67
			Total du centre : AOT	86.72	1801.39	-1714.67
DSP	01/01/2015	EXT	CPAM JOUMARD	510.44		510.44
DSP	01/01/2015	EXT	CPAM RAINVILLE	202.36		712.80
DSP	09/01/2015	BNP	CPAM		289.08	423.72
DSP	13/01/2015	BNP	CPAM		399.10	24.62
DSP	14/01/2015	BNP	CNAM		119.73	-95.11
DSP	17/07/2015	BNP	CPAM RAHOU		238.38	-333.49
DSP	20/07/2015	BNP	CPAM		158.92	-492.41
DSP	31/08/2015	BNP	cpam		38.81	-531.22
			Total du centre : DSP	712.80	1244.02	-531.22
			Total général	799.52	3045.41	-2245.89

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE

- emprunt souscrit auprès de BNP 01/01/2014
- capital restant dû au 31/12/2015 **51 222 euros**

- comptes courants associés **71 815 euros**

- dettes à plus 1 an (dont intérêts 2813 euros) 125 850 euros

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

SUIVI DES INVESTISSEMENTS

Date Achat	Type de matériel	durée	Montant H.T.	Taux	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
BUDGET INITIAL				amort	35000.00	4000.00	4000.00	4000.00	4000.00	4000.00	4000.00	4000.00	4000.00	4000.00	4000.00	4000.00	4000.00	4000.00
11/02/2008	bers mecadis	5	3 882.24	20.00%	3882.24													
11/03/2008	accès lot 58	15	14 314.00	6.67%	14314.00													
19/06/2008	atelier stratification	20	5 256.00	5.00%	5256.00													
31/10/2008	ordinateur serveur	3	1 495.75	33.33%	1495.75													
20/12/2008	atelier peinture	15	57 886.00	6.67%	57886.00													
23/12/2008	mises aux normes	15	18 898.00	6.67%	18898.00													
31/01/2009	ventilation atelier	15	4 610.00	6.67%		4610.00												
17/02/2009	chauffage atelier	5	1 000.00	20.00%		1000.00												
26/03/2009	portail acces lot 58 inpp	15	2 868.70	6.67%		2868.70												
15/01/2010	mises aux normes	15	19 822.00	6.67%			19822.00											
29/01/2010	mises aux normes	15	780.00	6.67%			780.00											
11/03/2010	mises aux normes	15	28 875.00	6.67%			28875.00											
23/02/2011	dauphin	5	3 500.00	20.00%				3500.00										
06/06/2011	ordinateur	3	464.00	33.33%				464.00										
16/09/2011	atep	5	1 100.00	20.00%				1100.00										
14/10/2011	mises aux normes	15	91 251.00	6.67%				91251.00										
10/02/2012	ordinateur	3	613.49	33.33%					613.49									
20/03/2012	ordinateur	3	985.57	33.33%					985.57									
24/04/2012	ordinateur	3	520.73	33.33%					520.73									
12/09/2012	ordinateur	3	492.47	33.33%					492.47									
11/10/2012	gaerner	8	572.00	12.50%					572.00									
01/02/2014	hydrosafe grue wise	9	51 520.00	11.11%							51520.00							
12/03/2014	darty portable	3	1 086.12	33.33%							1086.12							
27/02/2015	hydrosafe grue wise	8	13 950.00	12.50%								13950.00						
19/12/2015	leclerc macbook	3	915.47	33.33%								915.47						
Total des investissements			326 658.54		101731.99	8478.70	49477.00	96315.00	3184.26	0.00	52606.12	14865.47						
Solde des investissements					-66731.99	-4478.70	-45477.00	-92315.00	815.74	4000.00	-48606.12	-10865.47						
	Financement										-252793.07							
(25000+55000)	PRÊT 01/07/2008		-80000		-16057.88	-39834.26	-24107.86											
	intérêts payés				1829.56	1983.74	302.33											
	PRÊT AU 01/01/2011		-100000					-49275.92	-50724.08									
	intérêts payés							2248.48	800.32									
	SUBVENTIONS		-61707				-30104	-18475	-13128									
	PRÊT		-75000								-9408.95	-16238.28						
	intérêts payés										1707.64	1869.31						
	TRESORERIE		-9952															

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

DONNEES PREVISIONNELLES

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

compte exploitation prévisionnel

aire de carénage du Port de Plaisance de la Pointe Rouge

grutage stationnement carenage osmose peinture stratification

	2 008	2009	2 010	2011	2012	2013
. ventes marchandises	163 712	147 364	123 714	138697	153692	137308
. Coût achat des marchandises vendues	-148 323	-130 446	-108 658	-126966	-138712	-122693
MARGE COMMERCIALE (11% des ventes)	**15 389**	**16 918**	**15 056**	**11 731**	**14980**	**14615**
Vente services						
. manutentions	142 911	154 099	148 714	160244	167311	155959
. stationnement	102 765	119 364	94 216	100715	89360	96062
. main-d'oeuvre	151 027	136 488	175 305	168404	199500	193389
. fft carénage	71 877	73 719	72 522	70709	72398	64124
. fft osmose	28 097	32 090	14 298	0	10000	10451
Total	**496 677**	**515 760**	**505 055**	**500072**	**538569**	**519985**
variation en cours			**894**	**-659**	-929	565
travaux extérieurs	-14 320	-7 285	**-10 430**	**-30465**	-32011	-12415
MARGE PRODUCTION	**482 357**	**508 475**	**495 519**	**468 948**	**505629**	**508135**
TOTAL CHIFFRE AFFAIRES	**660 389**	**663 124**	**628 769**	**638 769**	**692 261**	**657293**
MARGE TOTALE	**497 746**	**525 393**	**510 575**	**480 679**	**520609**	**522750**

. Énergie	6 982	4 789	13 728	8707	9136	7061
. carburants, lubrifiants	10 415	6 680	7 370	3359	3901	4369
. outillage, petit équip.	11 746	7 920	10 786	6325	6090	5983
. produits entretien divers	431	457	176	138	261	208
. fournitures bureau	444	592	685	818	678	775
. fournitures informatiques	1 057	763	432	598	660	271
. Achat étude			3 750			
. loc copieur, telesurveillance	687	1 262	1 416	1357	1359	703
. Locations bennes	760	2 469	190			
. Redevance fixe	49 440	52 588	52 464	54945	56831	57730
. Redevance % DSP (*)	1 387	1 393	1 320	1320	1466	1380
. maintenance informatique	2 063	1 316	1 260	932	541	971
. entret. et réparations	15 800	8 277	11 287	10617	19937	35666
. Assurances	12 167	14 878	12 966	12783	15299	17663
. documentations	89	59	3	62	87	371
. honoraires/contentieux	3 046	3 020	4 062	3169	3370	3483
. publicité, annonces, insert.	785	1 240	97	110	97	178
. catalogues, imprimés	257	99	164		218	
. frais déplacement et réception	1 159	2 412	2 766	3446	3690	4871
. Transport sur achat	2 440	2 566	2 797	2852	2857	2131
. affranchissements	811	906	873	848	1268	1127
. Télécommunications	3 817	3 427	3 922	3747	3583	2620
. cartes bleues	339	84	159	120		
. services bancaires	762	223	455	461	251	572
. frais cartes bleues	1 352	740	899	817	842	1009
. vet de travail	1 447	820	633	970	1127	352
. Cotisations professionnelles	377	234	434	335	503	336
Total achats et charges	**130 058**	**119 214**	**135 096**	**118 836**	***134 052***	***149 830***
VALEUR AJOUTEE	**367 688**	**406 179**	**375 479**	**361 843**	***386 558***	***372 921***
. taxe apprentissage	1 455	1 511	1 605	1460	1620	1703
. formation prof. continue	2 246	2 354	2 479	2363	2770	2792
. taxe professionnelle (CFE - CVAE)	13 765	11 400	3 252	3112	3403	3512
. taxes foncières	5 328	3 774	4 087	4196	3894	3983
. fongecif	153	93	174			
. organic	1 051	1 058	1 006	1056	1101	1059
total impôts et taxes	**25 088**	**20 190**	**12 603**	**12 187**	***12 788***	***13 049***
subventions pôle emploi	**2 880**	**2 365**	**2 500**	**0**		**1050**
. salaires et charges sociales	299 822	315 347	337 830	324246	356786	358046
. Prov congés payés	11 254		1 539	1423	586	2532
. Avantages sociaux	757	10 754	10 515	5332	6425	5763
. médecine du travail		1 085	966	785	755	874
total charges personnel	**311 832**	**327 186**	**350 850**	**331 786**	***364 552***	***367 215***
EXCEDENT BRUT EXPLOIT.	**33 648**	**61 168**	**14 527**	**17 870**	***9 218***	***-6 293***
. dot. amort. immo corp.	2 692	11 998	14 253	14281	19352	18104
Total dot. amort. et prov.	**2 692**	**11 998**	**14 253**	**14 281**	**19 352**	**18104**
solde autres produits et charges	5 584	**1 737**	**2 506**	2 695	1 229	-8849
RESULTAT EXPLOITATION	**25 372**	**50 907**	**-2 233**	**894**	***-11 363***	***-15 548***
. Produits financiers	**12 974**	**3 529**	**866**	**433**	**582**	**167**
. Charges financieres sur emprunt	1 829	1 984	302	2 248	800	
. Charges financieres autres	10 806	367	2 333	2 722	3 209	2780
. Impot sur bénéfices/crédit impôt apprenti	2 692	12 583	-1 600	-4 197	-2 358	914
RESULTAT NET	**23 019**	**39 502**	***-2 402***	**554**	***-12 432***	***-19 075***

+ / - plus ou moins 3% d'une année sur l'autre

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

compte exploitation prévisionnel
aire de carénage du Port de Plaisance de la Pointe Rouge
grutage stationnement carenage osmose peinture stratification

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
. ventes marchandises	106451	118887	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. Coût achat des marchandises vendues	-97007	-102022	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
			+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
MARGE COMMERCIALE (11% des ventes)	**9444**	**16865**	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
Vente services			+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
			+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. manutentions	167598	177486	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. stationnement	92575	95883	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. main-d'oeuvre	176958	202239	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. fft carénage	72244	80757	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. fft osmose +divers	12083	10313	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
Total	**521458**	**566678**	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
variation en cours	-2218	782	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
travaux extérieurs	-22442	-5900	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
MARGE PRODUCTION	**496798**	**561560**	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
TOTAL CHIFFRE AFFAIRES	**627909**	**685565**	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
MARGE TOTALE	**506242**	***578 425***	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%

. Énergie	6707	8939	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. carburants, lubrifiants	3601	3345	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. outillage, petit équip.	7615	4444	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. produits entretien divers	213	242	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. fournitures bureau	621	649	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. fournitures informatiques	256	811	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. Achat étude			+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. loc copieur, telesurveillance	534	646	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. Locations bennes	0		+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. Redevance fixe	57792	56112	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. Redevance % DSP (*)	1310	1417	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. maintenance informatique + controles	4735	3367	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. entret. et réparations	6215	11910	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. Assurances	15241	17265	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. documentations	244	204	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. honoraires/contentieux	2879	4402	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. publicité, annonces, insert.	258	244	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. catalogues, imprimés			+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. frais déplacement et réception	5312	6161	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. Transport sur achat	1960	1818	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. affranchissements	682	1033	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. Télécommunications	2452	3190	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. cartes bleues			+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. services bancaires	537	353	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. frais cartes bleues	951	1212	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. vet de travail	612	970	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. Cotisations professionnelles	348	401	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
Total achats et charges	***121 075***	***129 135***	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
VALEUR AJOUTEE	***385 167***	**449 290**	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. taxe apprentissage	1779	1857	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. formation prof. continue	2743	2968	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. taxe professionnelle (CFE - CVAE)	3094	3550	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. taxes foncières	4156	4270	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. fongecif		0	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. organic			+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
total impôts et taxes	**11772**	**12645**	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
subventions pôle emploi			+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. salaires et charges sociales	376955	382154	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. Prov congés payés	-176	759	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. Avantages sociaux	6045	7096	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. médecine du travail	875	658	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
total charges personnel	**383699**	**390667**	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
EXCEDENT BRUT EXPLOIT.	***-10 304***	**45 978**	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. dot. amort. immo corp. & RC	20989	29602	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
Total dot. amort. et prov.	**20989**	**29602**	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
solde autres produits et charges	**6728**	5246	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
RESULTAT EXPLOITATION	***-24 565***	**21 622**	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. Produits financiers	**216**	**135**	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. Charges financieres sur emprunt	1708	1869	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. Charges financieres autres	1790	1260	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
. Impot sur bénéfices/crédit impôt		1817	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%
RESULTAT NET	***-27 847***	**16 811**	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%	+/-3%

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

MESURES D'AMELIORATION

Traitement des déchets

Deux sociétés ont été interrogées pour la mise en place de la collecte des déchets.
ORTECH et CHIMIREC SOCODEL.

Nous avons demandé à la Société CHIMIREC de réaliser une étude chiffrée avec l'ensemble des entreprises du port, pour la gestion des déchets.

Dans l'attente de cette réalisation, nous effectuons la collecte de nos déchets dans l'espace de l'aire de carénage, par la mise en de bacs dédiés par nature

- Batteries
- Pots vides souillés (peinture, mastic, colles)
- Matériels souillés

Nous disposons pour le stockage :

- 3 CUVES 1m3

- Conservation des déchets sur site jusqu'à enlèvement (Sté CHIMIREC).

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

REGISTRE DES OPERATIONS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DU DEBOURBEUR
AIRE DE CARENAGE PORT POINTE ROUGE 13008 MARSEILLE

2015

PERIODICITE DES OPERATIONS DE POMPAGE DES SEDIMENTS	Périodicité
Vidange à partir du niveau de remplissage de la cuve	annuelle >3/4

ENTREPRISE
Société ORTECH

HISTORIQUE DES OPERATIONS DE POMPAGE DES SEDIMENTS

relevé au 2 novembre 2015 sté ORTEC		vidange

HISTORIQUE DES OPERATIONS ENTRETIEN

vérification de l'état de fonctionnement de la pompe de relevage	annuelle	nov-15
vérication de l'état de fonctionnement de l'alarme de niveau	annuelle	nov-15

CONTRÔLE DES DEBITS ET ANALYSE DES EFFLEUENTS

visite des agents de MPM	févr-15
Audit société PERFICIO M CARRIERE	avr-15

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

cerfa

Bordereau de suivi des déchets

Décret n°2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 juillet 2005

Formulaire CERFA n°12571*01

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° 20151117193

1. Émetteur du bordereau

[X] Producteur du déchet [ ] Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique *(joindre annexe 1)*

[ ] Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe2) [ ] Autre détenteur

N° SIRET : 317 442 127
NOM : CARENES SERVICES
Adresse : PORT DE LA POINTE ROUGE
13008 MARSEILLE
Tél. : Fax :
Mél :
Personne à contacter :

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement
[ ] oui (cadres 13 à 19 à remplir)
[X] non

N° SIRET : 060 801 396 00338
NOM : VALORTEC
Adresse : Quartier des Gabelles
13340 ROGNAC
Tél. : 04.42.78.68.06 Fax : 04.42.78.72.89
Mél :
Personne à contacter : Elisabeth FREGNI
N° de CAP (le cas échéant) :
Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : D 10

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : 16 07 08 *
Consistance : [ ] solide [X] liquide [ ] gazeux
Dénomination usuelle : EAU SOUILLEES D'HYDROCARBURE ET SEDIMENT INF 5%

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG (le cas échéant)

UN 3082 DÉCHET MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, (E)

5. Conditionnement : [ ] benne [X] citerne [ ] GRV [ ] fût [ ] autre (préciser) Nombre de colis :

6. Quantité [ ] réelle [ ] estimée X tonne(s)

7. Négociant (le cas échéant)

N° SIREN :
NOM :
Adresse :
Récépissé n° : Département :
Limite de validité :
Personne à contacter :
Tél. : Fax :
Mél :

Édité par la société : OI Martigues

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

N° SIREN : 060 801 396
NOM : ORTEC INDUSTRIE MARTIGUES
Adresse : 21 Avenue de Lascos
13501 Martigues
Tél. : 04.42.43.11.43 Fax : 04.42.43.11.00
Mél :
Personne à contacter : M. MATHIOT

Récépissé n° : 2013-056TD Département : 13
Limite de validité : 03/06/2018
Mode de transport :
Date de prise en charge : 24/11/2015
Signature :

NET SERVICES
Allée de la Gardon - Z.I. le "Grand Colle"
13110 PORT DE BOUC
Tél. 04.42.40.47.21 - Télécopie 04.42.40.46.29

ORTEC INDUSTRIE
Siège social : Parc de Pichaury - 550, Rue Pierre Berthier
BP 346000 - 13799 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3
Tél. 04.42.12.12.12 - Télécopie 04.42.12.13.1..

Transport multimodal (cadres 20 et 21 à remplir)

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau :

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi

NOM CARENES SERVICES Date : 24/11/15

Signature et cachet :

CARENES SERVICES
S.A. au capital de 1.000.000 F
Port de Plaisance de Pte Rouge
13008 MARSEILLE
Tél. : 91 72 00 60

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

N° SIRET : 060 801 396 00338
NOM : VALORTEC
Adresse : Quartier des Gabelles
13340 ROGNAC
Personne à contacter : Elisabeth FREGNI
Quantité réelle présentée : 8,000 tonne(s)
Date de présentation 02/12/15
Lot accepté : [X] oui [ ] non
Motif de refus :
Signataire Narbonne
Date 02/12/15
Signature et cachet :

VALORTEC
Montée des Pins - CD 20G
13340 ROGNAC
Tél. 04 42 78 ..-.. - T. 04 42 78 72 89

11. Réalisation de l'opération :

Code D/R :
Description : R3
Recyclage ou Récupération des substances organiques

Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée
NOM : BOUNIAS
Date : 02/12/15
Signature et cachet :

12. Destination ultérieure prévue *(dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) :*

Traitement prévu (code D/R) :
N° SIRET :
NOM :
Adresse :
Personne à contacter :
Tél. : Fax :
Mél :

BY223NC

L'original du bordereau suit le déchet.
Original suivant le déchet jusqu'à destination finale.

Édité le 20/11/2015

CHASSON NICOLAS

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

1 - CONDITIONS TARIFAIRES

→ COLLECTE :

Type de conditionnements	Tarif 1er contenant *(€ H.T. / unité)*
Collecte contenants équivalents à une palette : Minimum 7 Palettes – Maximum 10 Palettes	**49.00 € HT par palette**
En quantité inférieure à 7 contenants :	**75.00 € HT par palette**
Equivalent Palette :	**-1 Palettes avec 4 futs de 200L -1 BAC 600L -1 BAC 900L**

** pour les fûts de 30 litres, seul un déstockage est possible. Pas de dépose initiale.*

→ TRAITEMENT : Coûts donnés à la tonne facturés suivant les quantités réceptionnées

PRODUITS	Fût 60 L (Voir 1/2)	Fût 200 L	Bac 600 L	Bac 900 L	Cuve 1M³
Prise en charge des Déchets Industriels Dangereux (D.I.D.)					
Huiles de vidange moteur usagées Chlore<0,5 %, sédiments<5%, 6<ph<11, exempt de PCB et d'eau	**Gratuit par pompage ; minimum 600 litres**				
Filtres à Huile, carburant Filtres non pressés	**165,00 €/T**				
Liquides de refroidissement [1/5] Chlore<0,5 %, sédiments<5%, 6<pH<11	**180,00 €/T**				**165,00 €/T**
Batteries au plomb (pour les conditions voir 3 a)	**Pas de coût de collecte**		**Rachat : Voir notre offre indexée**		
Matériels souillés = Chiffons, sciures, absorbants, souillés d'huiles ou de diluants	**655,00 €/T**				
Emballages souillés = Emballages vidés de leurs produits d'origine hors réactifs, comburants et corrosifs	**655,00 €/T**				
Emballages souillés en sac 330 L [3] Uniquement bidons vidés de leurs produits d'origine hors réactifs, comburants et corrosifs, de 1 à 5 L / (pour les conditions voir 3 b)	**Pas de coût de collecte**		**Sac groupé : 40,15 € le sac (forfait)**		
Fûts vides de 60 et 200 litres [3/4] (pour les conditions voir 3 c) vidés de leurs produits d'origine hors réactifs, comburants et corrosifs	**Pas de coût de collecte**		**13,25 € l'unité**		
Aérosols Aérosols en mélange (hors lots homogènes de pleins et/ou polyuréthane)	**1 999,00 €/T**				
Mastics, colles, peintures = Tous les déchets solides issus de la carrosserie Chlore<0,5 %, sans métaux lourds et sans isocyanates	**695,00 €/T**				
Diluants *(Atelier peinture)* [1/5] Chlore<0,5 %, sédiments<5%	**219,00 €/T**				
Dégraissants *(Atelier mécanique)* [1/5] Chlore<0,5 %, sédiments<5%	**219,00 €/T**				
Carburants usagés [1/5] Chlore<0,5 %, sédiments<5%	**203,50 €/T**				
Liquides de frein [1/5] Chlore<0,5 %, sédiments<5%, 6<pH<11					
DTQD Standard *(voir [5])* **Applicable pour des conditionnements > 5 litres et < 60 litres** Chlore<0,5 %, 6<pH<11, non comburants, exempt de métaux lourds	**635,00 €/T**				
Boues de peintures Chlore<0,5 %, sans métaux lourds et sans isocyanates	**660,00 €/T**		** Tarif également valable pour les déstockages de bidons de 30 litres.*		
Boite à piles [3/4] (pour les conditions voir 3 d)	**Pas de coût de collecte**		**Forfait [2] : 24,95 € la boite**		
Pots catalytiques pleins [4] (pour les conditions voir 3 e)	**Pas de coût de collecte**		**Rachat : Nous consulter – Sur Devis**		
Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (D3E) Mélange DEEE : mini 20% PC, max 30% écrans, aucun emballages **Pour des volumes importants : nous consulter**	**380,00 €/T**				

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

PRODUITS	Fût 200 L	Palette / Vrac	Cuve 1M³	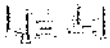 Bac 1,5 M³ pare-brise	Bac spécifique 2M³

Prise en charge des Déchets Industriels Non Dangereux (D.I.N.D.)

Pare-chocs VL [10]		**80,00 €/T** [7]			**80,00 €/T**
Pare-brise VL		**99,00 €/T** [8]		**99,00 €/T**	
Déchets Industriels Non Dangereux en mélange Les DIND comprennent Essuie-glace, Optiques, Rétroviseurs, Enjoliveurs, Tapis de sol, Polystyrène, Matières plastiques autres que les pare-chocs, essuie mains non souillés par des hydrocarbures, ...	**150,00 €/T**		**150,00 €/T**		**150,00 €/T**
Cartons Les cartons sont à stocker à l'abri des intempéries			**Sur devis**		**Sur devis**
Ferrailles [9] Ferrailles : amortisseurs, disques de frein, carters, plaquettes de frein non amiantées, petites pièces métalliques, ...	**Rachat : 20,00 €/T**		**Rachat : 20,00 €/T**		
Aluminium	**Sur devis**		**Sur devis**		
Pneus VL & PL	***Notre partenaire ALIAPUR.*** ***La filière de valorisation des pneus usagés.***		***Numéro : 04 37 91 43 20***		

➔ Pour les autres déchets : Nous consulter.

1. *Pour les déchets liquides : si prise en charge en fût de 60 litres, surcoût de 60 € / Tonne sur le traitement du fût de 200 litres.*
2. *Pour les déchets solides conditionnés en fut de 60 litres, application du tarif de traitement identique à celui du fût de 200 litres.*
3. *Le 'Forfait' comprend la collecte + le traitement ; Pas de coût de collecte à rajouter.*
4. *La collecte sera obligatoirement réalisée en complément d'autres déchets.*
5. *Déchet rentrant dans la catégorie des' DTQD STANDARD' pour un conditionnement > 5 litres et < 60 litres.*
6. *La collecte devra exclusivement être groupée avec une collecte de Déchets Industriels Dangereux, (sauf fûts vides, boites à piles, ...). Dans le cas d'une collecte exclusive, un forfait de 90,05 € HT serait alors appliqué en complément sur la facture.*
7. *Pour la collecte en palette : Facturation à la tonne. Pour la collecte en vrac, le nombre de Pare chocs est limité à 24 unités par intervention et doit être groupée avec une collecte de déchets conditionnés. Facturation à l'unité (collecte + traitement) : 3,20 € HT/unité. Limité à une collecte par an.*
8. *Facturation uniquement à la tonne. Hauteur maximum sur palette autorisée : 40 cm (environ 45 Pare-brise).Limité à une collecte par an.*
9. *Les modalités de reprise pourront être révisées en fonction de l'évolution du cours des matières premières.*
10. *Pour être conformes, les Pare chocs doivent être dépourvus des barres métalliques de renforts, des plaques de police ainsi que de la lanternerie (Phares, anti brouillards,...). Seuls les Pare chocs en polypropylène sont acceptés.*

Pour tous les déchets, la facturation se fera au prorata des quantités réceptionnées sur le site CHIMIREC (sauf forfaits). Cette tarification s'entend sous réserve de conformité à réception des produits et inclut une éventuelle T.G.A.P..

► En cas de non-conformité lors de la réception de vos déchets sur notre site, CHIMIREC s'engage à vous envoyer les nouvelles modalités économiques de prise en charge de vos produits. En cas de refus de celles-ci, le déchet pourra être repris par le client, tous frais de re-livraison et de traitement à sa charge. Un montant forfaitaire de 40,00 € H.T. sera facturé au client par enlèvement pour la gestion administrative du dossier.

2 - CONDITIONS APPLICABLES A LA PRESTATION

A - LA MISE A DISPOSITION DES CONTENANTS

Pour la mise en place du tri sélectif, le Groupe CHIMIREC met à disposition plusieurs types de contenants.

Le nombre et le choix des contenants sont fonction du type de déchets générés par l'activité, des volumes constatés et de la place au sol. Tous nos contenants sont réservés exclusivement à la collecte des déchets. Une signalétique extérieure permet toujours de connaître la nature du déchet contenu dans le contenant.

Désignation contenant	Cout location mensuel / unité (en € H.T.)	Coût facturé en cas de perte, vol, détérioration ou non restitution / unité (en € H.T.)
• *Fût de 60 litres à bonde ou OT*	0,50	18,50
• *Fût de 200 litres à bonde ou OT*	0,50	24,50
• *Bac de 280 litres*	1,00	180,00
• *Bac de 600 litres*	1,00	180,00
• *Bac de 900 litres*	1,00	180,00
• *Couvercle Bac de 600 litres*	Gratuit	50,00
• *Couvercle Bac de 900 litres*	Gratuit	50,00
• *Cuve de 1 M3*	1,00	115,50
• *Bac 2 M3 DIND*	9,00	300,00
• *Bac 1,5 M3 Pare-brise*	9,00	300,00
• *Alvéole (tubes ou lampes)*	Gratuit	10,00
• *Sacs plastiques transparents bleus de 330 litres*	Gratuit	facturation 2,00 €/unité si autre usage

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

➔ Clause de facturation de la location :

Le calcul du montant dû se fera sur la base de la dotation initiale de contenant(s) validée par le client, sur le principe du tarif unitaire par contenant choisi, multiplié par 12 mois. La facturation se fera sur une base semestrielle. La 1ère facture sera faite lors de la dépose initiale. Le complément de facture se fera lui 6 mois après cette dépose.
Dans le cas où la dotation initiale validée par le client viendrait à être significativement modifiée, les deux parties se rencontreront afin d'échanger sur une modification du montant de la facturation du matériel.

La dépose initiale des conditionnements s'effectuera à titre gratuit. Dans le cas d'une dépose complémentaire sans collecte de déchets, un coût forfaitaire de 80,00 € sera appliqué.

Pour la collecte, les déchets devront être disponibles à proximité du camion et accessibles au moyen d'un transpalette ou d'un tir fût.

B - LE NON-MOUVEMENT DES CONTENANTS

Pour tout contenant mis à disposition gratuitement qui n'a pas ***fait l'objet d'au moins une rotation sur les 12 mois*** qui suivent sa dépose chez le producteur, le Groupe CHIMIREC facture, pour l'année écoulée, une location annuelle dont le montant est égal au prix prévu pour sa collecte stipulé dans notre offre, avec application des règles de dégressivité dans le cas de plusieurs contenants.

C - PASSAGE À VIDE

En cas d'indisponibilité du(es) contenant(s) lors de la collecte, le Groupe CHIMIREC se réserve le droit de facturer un passage à vide au titre de compensation transport. Le montant appliqué correspondant au coût de la collecte initialement prévu.

D - DÉSTOCKAGE DE CONTENANTS

Dans le cas d'un déstockage de contenants mis en place par CHIMIREC, la facturation se fera sur la base du coût de collecte forfaitaire du contenant (avec application des règles de dégressivité pour les contenants supplémentaires), ainsi que des éventuels coûts de traitement liés aux résidus dans ces contenants.

3 - CONDITIONS COMMERCIALES

A - LES BATTERIES USAGÉES AU PLOMB

Le Groupe CHIMIREC propose une solution de rachat des batteries au plomb (si déchet conforme), sur la base d'une offre indexée sur les cours du London Métal Exchange (LME) settlement moyen en €/tonne. Nous vous invitons à venir sur le site www.chimirec.fr pour voir l'évolution mensuelle des cours du LME.

Vous trouverez ci-contre un tableau de rachat par tranche de LME. La valeur prise en compte pour le mois 'm' est le cours du mois 'm-1', valeur Settlement moyen en €/tonne.

Afin de recevoir son paiement, le producteur de déchets envoie soit une facture, soit le document type « relevé de rachat » par fax. Ce déchet n'est pas assujetti à la T.V.A. et rentre dans le régime d'autoliquidation prévue par l'article 283-2 sexies du C.G.I..

Au niveau de la collecte, le site doit dans la mesure du possible grouper la collecte de son bac avec d'autres déchets. Le site a cependant la possibilité de faire collecter son bac seul. (Si cours < 1 001 €/T, collecte obligatoirement groupée).

Le bac 600 litres mis en place gratuitement par le Groupe CHIMIREC concernant ce déchet ne fera pas l'objet d'un cout de location.

TRANCHE LME Mini	/ Maxi	PRIX RACHAT €/T
1 201	1 300	67
1 301	1 400	76
1 401	1 500	84
1 501	1 600	90
1 601	1 700	96
1 701	1 800	102
1 801	1 900	126
1 901	2 000	133
2 001	2 100	140
2 101	2 200	164
2 201	2 300	172
2 301	2 400	180
2 401	2 500	188

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Carenes services

ANNEXES

- **FACTURES ENTRETIEN**

- **RAPPORTS DE VERIFICATION DES ENGINS**

- **BALANCES GENERALE FOURNISSEURS ET CLIENTS**

- **LIASSE FISCALE**

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Carenes services

ANNEXE 1

- FACTURES ENTRETIEN 2015

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

ORTEC INDUSTRIE

Merci de joindre ce papillon à votre règlement

REF. CLIENT	N° FACTURE	MONTANT A REGLER
149151	**512513024191**	358,80 EUR

Règlement à adresser au Siège Social

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, S'ADRESSER A L'AGENCE :
Net Services - ORTEC Industrie
Allée de la Garrigue - ZI de la "Grand'Colle"
13110 PORT DE BOUC
Tel : 04.42.07.21.47
Fax : 04.42.40.46.29
Mail : netservices@ortec.fr

ADRESSE DE FACTURATION

CARENES SERVICES
PORT DE LA POINTE ROUGE
13008 MARSEILLE

ADRESSE DE PRESTATION

CARENES SERVICES
PORT DE LA POINTE ROUGE
13008 MARSEILLE

REF. CLIENT	N° T.V.A. INTRA-COMMUNAUTAIRE
149151 / 407998	FR84317442127

REF. COMMANDE
VERBALE Nicolas Chassart 04 42 43 11 43
du 02/11/2015

Facture No 512513024191 du 20/11/2015 Folio 1 / 1

06-89 14 70 5

DESIGNATION	QTE	PRIX UNITAIRE H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT H.T.
AFF NC20151102				
DEBOUCHAGE ET POMPAGE DE DECANTEUR 21N4115/2513CARENES	1	299,00	20,00	299,00

En cas de retard de paiement : indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (art. L441-6 du code du commerce).

Nos Références Bancaires

NATIXIS
30007 53037 04031420000 41
SWIFT : NATXFRPP
IBAN : FR7630007530370403142000041

VENTILATION T.V.A.

CODE	BASE	TAUX	MONTANT
CE020	299,00	20,00	59,80

TOTAL

H.T.	299,00
T.V.A.	59,80

Echéance de Paiement	Mode de Paiement
04/01/2016	Virement

Aucun escompte pour règlement anticipé.
TVA acquittée sur encaissements

TOTAL T.T.C.

Devise : EUR 358,80

Voir au verso nos conditions générales de ventes, de prestations de services et d'attribution de compétences

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Est Diesel

90COMPT

Atelier Spécialisé HDI
Réparation Common Rail
Diagnostic - Climatisation
Injection Essence et Diesel
Electricité - Electronique

CARENES SERVICES

Date : 07/01/2015

13010 MARSEILLE

FACTURE N° 34437

Client : 90COMPT Rep. :

Document établi en Euros.

Désignation	Qté	P.U BRUT	R. %	P.U NET	Montant HT
MAGASIN					
ELECTROVANNE CAV 5001 7167620D	1,00	128.34		128.34	128.34

	Bases	Taux	Montants
T.P.		0.00	
Frais			
TVA	128.34	20.00	25.67

Total Brut HT	128.34
Rem. Esc.	
TOTAL NET HT :	128.34

TOTAL TVA :	25.67
TOTAL TTC :	154.01
Acompte :	
NET A PAYER	**154.01 €**
Montant en Francs	*1 010.24*

En votre aimable règlement par **PAIEMENT COMPTANT**

1 Euro = 6.55957 Francs

Loi 2012 du 22 mars 2012, en cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour recouvrement de 40€ vous sera appliquée

14, Avenue Florian - 13010 Marseille
Tél : 04 91 44 91 43 - mail : info@est-diesel.com - web : www.est-diesel.com
S.A.R.L. au capital de 31 000 € - N° siret 434 875 712 000 11 - APE 4520 A - N° TVA Intracommunautaire FR 40 434 875 712

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Est Diesel

Atelier Spécialisé HDI
Réparation Common Rail
Diagnostic - Climatisation
Injection Essence et Diesel
Electricité - Electronique

CARENE SERVICE

Date : 26/02/2015

13010 MARSEILLE

FACTURE N° 34637

Client : 90COMPT Rep. :

Document établi en Euros.

Désignation	Qté	P.U BRUT	R. %	P.U NET	Montant HT
REMISE EN ETAT INJECTEURS DENSO					
INJECTEUR DNOSPSD	4,00	80.00	10.00	72.00	288.00
KIT JOINT 100640	1,00	14.00	10.00	12.60	12.60
MAIN D'OEUVRE SPECIALISEE T2	3,00	55.00		55.00	165.00

	Bases	Taux	Montants
T.P.		0.00	
Frais			
TVA	465.60	20.00	93.12

Total Brut HT	465.60
Rem.	
Esc.	
TOTAL NET HT :	465.60

TOTAL TVA :	93.12
TOTAL TTC :	558.72
Acompte :	
NET A PAYER	**558.72 €**
Montant en Francs	*3 664.96*

1 Euro = 6.55957 Francs

En votre aimable règlement par **PAIEMENT COMPTANT**

Loi 2012 du 22 mars 2012, en cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour recouvrement de 40€ vous sera appliquée

14, Avenue Florian - 13010 Marseille
Tél : 04 91 44 91 43 - mail : info@est-diesel.com - web : www.est-diesel.com
S.A.R.L. au capital de 31 000 € - N° siret 434 875 712 000 11 - APE 4520 A - N° TVA Intracommunautaire FR 40 434 875 712

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

S.A.S au capital de 822.746,64 €

275, Rue Jean Perrin
Pôle d'activités Aix les Milles
B.P 90243
13797 Aix en Provence Cedex 3
Tél. : 04 42 39 60 30
Télécopie : 04 42 39 45 50
RCS : 390 252 203 Aix
SIRET : 390 252 203 00042 - APE : 4672 Z
N° Identification TVA : FR 86 390 252 203
CPPC PME Aix-Berre : IBAN : FR76 1460 7000 6066 0214 5150 928
BIC : CCBPFRPPMAR

FACTURE

CARENES SERVICES
PORT DE PLAISANCE POINTE ROUGE

13008 MARSEILLE

PAGE N° 1

CODE CLIENT	C1852	MODE DE RÈGLEMENT		ÉCHÉANCE
NUMÉRO	749901	L.C.R.	678,35	31-03-15
DATE	27-02-15			
COMMERCIAL	PETER GILLES			

Code Article	Désignation	Quantité	Prix Unitaire Hors Taxes	Remise	Montant H.T
======	B.L. No 658381 du 18-02-15				
103822	TUBE GALVA 70X70X3	6	80,00		480,00
109522	TUBE ACIER GALVA 50X50X3	1	50,00		50,00

Fabrication sans chauffe

BASE H.T	TAUX	MONTANT T.V.A			MONTANT H.T
565,29	20	113,06	ESCOMPTE		
			PORT FRAIS DIVERS	32,00	565,29
			ACOMPTE	3,29	NET À PAYER
				EUR	678,35

-Aucun escompte n'est dû en cas de règlement anticipé. Pénalité de retard : 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date de facturation

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

1502037

Gedimat
des fondations aux finitions
Sophonet

SOPHONET
7, Traverse Vallette
13009 MARSEILLE
CAPITAL: 55.705 Euros
SIRET:318477569 00012 N° TRANSP 2005/93/0000173
Tél. : 04 91 25 05 56
Identifiant TVA société : FR82318477569

Facture

Client	Date	N° Facture
0367c	28/02/2015	F11-13017

CARENE SERVICE
PORT POINTE ROUGE
13008 MARSEILLE
Agence : . SOPHONET

Tel : 04.91.72.00.60 Fax :04.91.72.09.55

Nature	TVA 20%					Total
Base	41,65					41,65
Taux	20,00					
Montant	8,33					8,33
Total	49,98					49,98

Chèque
Echéance : 31/03/2015
A régler : 49,98

Net à payer : 49,98 €

ARTICLE	DESIGNATION	UV	QUANTITE	Prix brut	Rem	Prix net	Montant	TVA
	V. Réf : CDE 17/02/2015							
	CARENE SERVICE PORT POINTE ROUGE 13008 MARSEILLE							
	BL n° BL1-72129 du 17/02/2015							
	Bon n° 138720 du 17/02/2015							
023124	PLAQUE PST 120 FLAMMEE (100/p)	UNITE	3,000	9,80		9,80	29,40	1
01203	BRIQUETEUR SAC 40KG	SAC	1,000	12,25		12,25	12,25	1

SAC 9019900

C° G. DE VTE: Nos tarifs ne constituent pas une offre et peuvent être modifiés ss préavis. Nos fact. sont établies conformémt aux tarifs en vigueur au mmt de la livrais..CLSES DE RES. DE PROPR.: Conf. à la loi 80.335 du 12/05/80, nous nous réserv. la propriété des pdts et mses, jusqu'au paiemt de l'intégralité du prix et de ses access.. En cas de non paiemt total ou partiel du prix à l'échéance, de convent° expresses, nous réserv. la faculté, ss formalité, de reprendre matériell. possess° de ces pdts ou mses, à vos frais, risques et périls.CLSES DE JURID°:La juridt° du TC de Marseille est seule admise en cas de contestat°.

CARENE SERVICE

Client	Date	N° Facture	Net à payer
0367c	28/02/2015	F11-13017	49,98 €

Papillon à joindre à votre règlement

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

LOCATION - VENTE

Siège social :
JALMAT FINANCE
Parc d'activités de la Verdière II
13880 VELAUX

RCS Salon B 440 676 666
SIRET : 440 676 666 00017
Code APE : 7010Z
N° TVA : FR 35 440 676 666
SAS au capital de 1 895 488 €

ALTRAD

Jalmat SOFRAMAT-ETEM

Coordonnées de votre agence
JALMAT SUD AZUR
Parc d'activités de la Verdière II
13880 VELAUX
Tel : 04 42 10 84 10
Fax : 04 42 10 84 26
Email : jsa@jalmat.com

CARENES SERVICES
Port Pointe Rouge
13008 MARSEILLE
FRANCE

FACTURE

FACTURE N°	DATE	VOS REFERENCES	ACHETEUR	CODE CLIENT	REPRESENTANT
F1503017	13/03/15	BON POUR ACCORD		411CAR013	BOVA Fabrice JSA00000

PAGE
1

Référence	Désignation	Qté	P.U.H.T.		Montant HT	
111-23050	ETAI RAS Ø76 180/305 GALVA OCCASION	3	133.270		399.81	C20

Code	Base	Taux	Montant
C20	399.81	20%	79.96
Total	399.81		79.96

Total HT	Escompte	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
399.81	0.00	479.77	0.00	**479.77 €**

RESERVE DE PROPRIETE :
Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la chose livrée et de résilier le contrat.(Loi n°80-335 du 12 Mai 1980). En cas de paiement anticipé de plus de 30 jours, par chèque ou virement, application d'un escompte de 1%. Tout retard de paiement engendre une pénalité calculée au taux d'intérêt légal en vigueur majoré de 3 points et une indemnité de 40 euros pour frais de recouvrement. Art. L441-6 du Code du Commerce.

Merci de libeller et envoyer vos réglements à Jalmat Finance - BP 22 - Parc d'activités de la Verdière II - 13880 Velaux
Coordonnées bancaires CIC Lyonnaise de Banque :
RIB : 10096 / 18102 / 00045951201 / 12 - IBAN : FR76 1009 6181 0200 0459 5130 112 - BIC : CMCIFRPP

Conditions de règlement : 479.77 CHEQUE 10/03/15

déja réglé

Bess Chauten

Snc 92987

CE DOCUMENT EST REGI PAR NOS CONDITIONS GENERALES DE VENTE FIGURANT AU VERSO

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

150504

LEOTIER JACK
Equipement de garage, pompe haute pression.
Vente, location, produit, maintenance.
"Le Moulin" par la D 41C
13830 Roquefort la Bédoule
Tel : 0442731634
Fax : 0442731634
N° Siret : 40529756500013
N° TVA :FR35405297565
Code A.P.E : 516 L

FACTURE :

N° TVA : FR84317442127

CARENES SERVICES
PORT POINTE ROUGE
13008 MARSEILLE

N° Facture	Date	N° Client	N° Devis	N° B.L	N° Cde	Vos Réf. Cde
F150314	28/03/15					Par téléphone

	Référence	Qté	P.U.Brut H.T.	R.%	P.U. Net H.T.	MONTANT
1	*Intervention sur le réseau haute pression. Le 28/03/15*					
2	*Remplacement d'un flexible de liaison entre borne.*					
4	*Main d'œuvre frais déplacements inclus*	3	56,00 €		56,00 €	168,00 €
5	*Fourniture :*					
6	*- Flexible haute pression D 13*	25	6,97 €		6,97 €	174,25 €
7	*- Douille pour sertissage*	2	3,14 €		3,14 €	6,28 €
8	*- Niple à sertir M 1/2 D13*	1	4,61 €		4,61 €	4,61 €
9	*- Niple à sertir F 1/2 D13*	1	5,48 €		5,48 €	5,48 €
10	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx					
1	*Réparation et remplacement de flexible sur les enrouleurs.*					
12	*Main d'œuvre frais de déplacement inclus*	2	56,00 €		56,00 €	112,00 €
3	*- Lance simple complète avec rotabuse*	1	193,00 €		193,00 €	193,00 €
14	*- Flexible haute pression D 10 pour les enrouleurs*	60	6,76 €		6,76 €	405,60 €
	- Kit réparation pour rotabuse	5	33,00 €		33,00 €	165,00 €
16	*- Accessoires pour montage flexible*	1	41,98 €		41,98 €	41,98 €
7						
8						

SMC 7019962

Base	T.V.A.	Total T.V.A.
1 276,20 €	20,0%	255,24 €
8 371,32 F		1 674,26 F

T.T.C.	ACOMPTE	NET A PAYER
1 531,44 €		1 531,44 €
10 045,59 F		10 045,59 F

DATE DE REGLEMENT	MONTANT F	MONTANT EURO	CONDITION DE REGLEMENT
	10 045,59 F	1 531,44 €	

Clause de réserve de propriété: En application de la loi du 12 mai 1980 et par dérogation à l'article 1583 du code civil, la propriété des fournitures désignées dans la présente facture ne sera transférée qu'après l'entier paiement du prix.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

MASSA pneus — Réseau PROFIL+

Adressez toute correspondance à :
MASSA Autopneu
B.P. 114
06211 MANDELIEU Cedex

1503044

Nous joindre :

relationclient@massa.fr - Fax:04.92.19.55.43

Libellez votre règlement à :

M.P.I. SASU

T.V.A. Intracommunautaire :

Vendeur: FR 40 421 120 239

Client :

Identification :

M.P.I. SASU au capital de 358255 euros
Allée M. Bellonte - Z.I. Les Tourrades
06210 MANDELIEU
RCS CANNES B421 120 239

132071
CARENES SERVICES
PORT DE LA POINTE ROUGE

13008 MARSEILLE 08

FACTURE N° 21511853 du 31/03/2015

Etablie en Euros et tenant lieu de relevé.

Page 001

N° BL	Ag.	Réf.	Désignation	Quantité	P.U.B. HT	Remise	P.U.N. HT	TVA	Montant H.T
>>>>>>	>>	>>>>>>	Commande : Livr. : 12/03/2015						
			Véhicule : PORTE BATEAU KMs :						
			BT 941329 12/03/15						
			CHANGEMENT PNEU + PRESSIONS DES CHARIOTS						
			A LA POINTE ROUGE						
			PNEU RECH STOCK CLIENT						
S294314	29	991052	CH ETG 20 -12.00 V3068 BTE	1,00	51,16		51,16	2	51,16
			2 TECHNICIENS X 4H						
S294314	29	927505	HEURE DE MO TECHNICIEN GC AU TPS PASSE	4,00	76,50		76,50	2	306,00
>>>>>>	>>	>>>>>>	Commande : Livr. : 12/03/2015						
			Véhicule : PORTE BATEAU KMs :						
			BT 941290 12/03/15						
			CHANGEMENT PNEU + PRESSIONS DES CHARIOTS						
			PNEU RECH STOCK CLIENT						
S294315	29	991052	CH ETG 20 -12.00 V3068 BTE	1,00	51,16		51,16	2	51,16
			2 TECHNICIENS X 4H						
S294315	29	927505	HEURE DE MO TECHNICIEN GC AU TPS PASSE	4,00	76,50		76,50	2	306,00
>>>>>>	>>	>>>>>>	Commande : Livr. : 19/03/2015						
			LIVRAISON						
S294460	29	327197	R.LAD 46.17 -20 AGRICOLE	3,00	279,30		260,00	2	780,00
S294460	29	991054	CH ETG 20 -14.00 V3068 BTE	3,00	63,83		63,83	2	191,49
S294460	29	932617	FLAP ETG 20 - 13.00/14.00 (H-20)250mm	2,00	18,77		18,77	2	37,54

Le défaut de paiement à la date prévue entrainera la facturation de pénalités de retard aux taux de 15% ainsi qu'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 euros

	(2) 20,0 %	TOTAL
Base HT	1723,35	1723,35
TVA	344,67	344,67

TOTAL A PAYER 2068,02

Règlement
Mode :
(03) CHEQUE 30 JOURS LE 15
Echéance :
2068,02 LE 15/05/2015

Domiciliation
CREDIT MUTUEL MARSEILLE
15889 08981 00022758740 06
IBAN:
BIC:

Voir nos conditions de ventes et plus particulièrement la Clause de réserve de Propriété au verso

à joindre à votre règlement

Client : 132071
Facture : 21511853
Montant : 2068,02

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

1503033

LOCABATO

Port de la pointe rouge

13008 MARSEILLE

Num TVA : 15 445 283 351
Tél. 04 96 14 02 06
Fax 04 91 72 60 73
Email : contact@locabato.fr

FACTURE N° FC/07837

CARENES SERVICES
PORT DE LA POINTE ROUGE

13008 MARSEILLE

TVA Intracom :
Nos réf. :
Compte : 03000011

Le : 31/03/2015

Désignation	Quantité	P.U. TTC	Remise	Montant TTC	TVA
Liv n° BL/08987 du 21/3/2015					
RELAIS 12V 30A	2	6,20	15 %	10,54	6
Liv n° BL/08993 du 24/3/2015					
HISTORIC BEIGE 16 MM	20	2,35	15 %	39,95	6
Liv n° BL/09000 du 24/3/2015					
HISTORIC BEIGE 18 MM	10	3,05	15 %	25,93	6
Liv n° BL/09034 du 27/3/2015					
SIKAFLEX 295 UV 300ML BLANC	6	14,90	15 %	75,99	6

SAC 9019924

Montant HT	TVA	Montant TVA	Code
127,01	20,00	25,40	6
127,01		25,40	

Brut TTC	152,41
Remise %	
Escompte %	
Frais de port	
Ecotaxe	

Net Hors TVA	127,01
T.T.C	152,41
Acompte	
NET A PAYER	**152,41€**

Règlement Chèque à réception au 31/03/2015

Réserve de propriété : De convention expresse, les marchandises fournies resteront notre propriété jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement ceci conformément aux termes de la loi n° 80 335 du 12/05/1980. Le paiement anticipé ne donne pas lieu à escompte. Une pénalité de retard sera appliquée pour tout retard de paiement, calculée au taux de [illegible]

Siret : 445 283 351 00010 - APE : 351 E - TVA : 15 445 283 351 - RCS : Marseille 2003 B 00461 - Société au capital de 7 630 €

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Utilitaire | Poids-lourd | Camping-car | S.U.V./4X4 | Deux-roues

1501062

Adressez toute correspondance à :
MPI
B.P. 114
06211 MANDELIEU Cedex

Nous joindre :

relationclient@massa.fr - Fax:04.92.19.55.43

Libellez votre réglement à :

M.P.I. SASU

T.V.A. Intracommunautaire :

Vendeur: FR 40 421 120 239
Client :

Identification :

M.P.I. SASU au capital de 358255 euros
Allée M. Bellonte - Z.I. Les Tourrades
06210 MANDELIEU
RCS CANNES B421 120 239

132071
CARENES SERVICES
PORT DE LA POINTE ROUGE

13008 MARSEILLE 08

FACTURE N° 21516739 du 30/04/2015

Etablie en Euros et tenant lieu de relevé.

e 001

N° BL	Ag.	Réf.	Désignation	Quantité	P.U.B. HT	Remise	P.U.N. HT	TVA	Montant H.T
>>>>>>	>>	>>>>>>	Commande : Livr. : 28/04/2015						
			BT 03130 DU 24 04 2015						
			REP. PNEU AVANT GAUCHE						
S295266	29	991062	CH ETG 20 -12.00 V3068 BTE	1,00	51,16		51,16	2	51,16
S295266	29	927505	HEURE DE MO TECHNICIEN GC AU TPS PASSE	4,00	76,50		76,50	2	306,00
			FAIT A LA POINTE ROUGE						

Le défaut de paiement à la date prévue entrainera la facturation de pénalités de retard aux taux de 15% ainsi qu'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 euros

?

quel Véhicule ?
Merci de joindre votre bon intervention

	(2) 20,0 %				TOTAL
Base HT	357,16				357,16
TVA	71,43				71,43

TOTAL A PAYER 428,59

Réglement

Mode :
(03) CHEQUE 30 JOURS LE 15
Echéance :
428,59 LE 15/06/2015

Domiciliation

CREDIT MUTUEL MARSEILLE
15889 08981 00022758740 06
IBAN:
BIC:

Voir nos conditions de ventes et plus particulièrement la Clause de réserve de Propriété au verso

à joindre à votre règlement

Client : 132071
Facture : 21516739
Montant : 428,59

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

150505

LEOTIER JACK
Equipement de garage, pompe haute pression.
Vente, location, produit, maintenance.
"Le Moulin" par la D 41C
13830 Roquefort la Bédoule
Tel : 0442731634
Fax : 0442731634
N° Siret : 40529756500013
N° TVA :FR35405297565
Code A.P.E : 516 L

FACTURE :

N° TVA : FR84317442127

CARENES SERVICES
PORT POINTE ROUGE
13008 MARSEILLE

N° Facture	Date	N° Client	N° Devis	N° B.L	N° Cde	Vos Réf. Cde
F150505	19/05/15					Par téléphone

	Référence	Qté	P.U.Brut H.T.	R.%	P.U. Net H.T.	MONTANT
1	*05/05/2015 Fourniture pour le réseau haute pression*					
2	*pour la borne à coté du charriot*					
3	*La main d'œuvre sera facturée directement par mon*					
4	*associé Thomas MATHIEU*					
5	*- Flexible haute pression renforcé D 10*	2	12,87 €		12,87 €	25,74 €
6	*- Jupe pour sertissage*	2	2,50 €		2,50 €	5,00 €
7						
8	*- Raccord à sertir 1/2 F D10*	2	6,10 €		6,10 €	12,20 €
9	*- Réduction 1/2 M BSP / F3/8 Gas*	1	3,25 €		3,25 €	3,25 €
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						

Smc 90199 62

Base	T.V.A.	Total T.V.A.
46,19 €	20,0%	9,24 €
302,99 F		60,60 F

T.T.C.	ACOMPTE	NET A PAYER
55,43 €		55,43 €
363,58 F		363,58 F

DATE DE REGLEMENT	MONTANT F	MONTANT EURO	CONDITION DE REGLEMENT
	363,58 F	55,43 €	

Clause de réserve de propriété: En application de la loi du 12 mai 1980 et par dérogation à l'article 1583 du code civil, la propriété des fournitures désignées dans la présente facture ne sera transférée qu'après l'entier paiement du prix.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

1505014

FACTURE

Thomas MATHIEU

Équipement de garage

vente/dépannage/entretien
860, cd2
Route de la Légion
13400 AUBAGNE
Tél : 06 74 13 09 88
E-mail: thomas-mathieu@sfr.fr
N°SIRET : 789 895 884 00012
Code NAF : 3312Z

CARENES SERVICES

Port Pointe Rouge
13008 MARSEILLE

Téléphone :
E-mail :
Fax :

Facture N° : **F1505160**	Client N° **13B08**	Date : **19/05/15**

Description	Qté	Coût unitaire €	R %	Montant TTC
Cette facture concerne l'intervention du 05/05/2015 sur le réseau haute pression à la borne coté mise à l'eau des bateau.				
Elle comprend :				
- Le démontage du flexible reliant la borne au réseau principal				
- Le remplacement du flexible ø10				
- Sertissage du raccord femelle tournant 1/2 BSPP				
- Raccordement du flexible au réseau				
Comme convenue les fournitures seront facturées par M. LÉOTIER				
Main d'œuvre :	2	50		100,00 €

Chantier Viacher

SMC 9019968

Sous-total de la facture	100,00 €
Autres	
Acompte reçu	
TOTAL	100,00 €

TVA non applicable, art 293B du CGI

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Thomas MATHIEU

Clause de réserve de propriété : En application de la loi du 12 mai 1980 et par dérogation à l'article 1583 du code civil, la propriété des fournitures désignées dans la présente facture ne sera transférée qu'après l'entier paiement du prix.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

150507

LEOTIER JACK
Equipement de garage, pompe haute pression.
Vente, location, produit, maintenance.
"Le Moulin" par la D 41C
13830 Roquefort la Bédoule
Tel : 0442731634
Fax : 0442731634
N° Siret : 40529756500013
N° TVA :FR35405297565
Code A.P.E : 516 L

N° TVA : FR84317442127

CARENES SERVICES
PORT POINTE ROUGE
13008 MARSEILLE

FACTURE :

N° Facture	Date	N° Client	N° Devis	N° B.L	N° Cde	Vos Réf. Cde
F150510	30/05/15					Par téléphone

	Référence	Qté	P.U.Brut H.T.	R.%	P.U. Net H.T.	MONTANT
1	*29/05/2015 Fourniture pour le réseau haute pression*					
2	*pour la borne la plus éloignée.*					
	a main d'œuvre sera facturée directement par mon					
4	*associé Thomas MATHIEU*					
5	*- Flexible haute pression renforcé D 10*	2	9,76 €		9,76 €	19,52 €
6	*- Jupe pour sertissage*	2	2,50 €		2,50 €	5,00 €
7	*- Té de raccordement*	1	12,32 €		12,32 €	12,32 €
8	*- Raccord à sertir 1/2 F D10*	2	6,10 €		6,10 €	12,20 €
9	*- Réduction 1/2 M BSP / F3/8 Gas*	1	3,25 €		3,25 €	3,25 €
10	*- Flexible équipé de 2 M D 10 pour stock*	2	46,72 €		46,72 €	93,44 €
11	*- Flexible équipé de 30 M D 13 pour stock*	1	224,48 €		224,48 €	224,48 €
12	*- Union 1/2 M - 1/2 F*	3	4,63 €		4,63 €	13,89 €
13						
14						
15						
16						
17						
18						

SNC 9019962

Base	T.V.A.	Total T.V.A.
384,10 €	20,0%	76,82 €
2 519,53 F		503,91 F

T.T.C.	ACOMPTE	NET A PAYER
460,92 €		460,92 €
3 023,44 F		3 023,44 F

DATE DE REGLEMENT	MONTANT F	MONTANT EURO	CONDITION DE REGLEMENT
	3 023,44 F	460,92 €	

Clause de réserve de propriété: En application de la loi du 12 mai 1980 et par dérogation à l'article 1583 du code civil, la propriété des fournitures désignées dans la présente facture ne sera transférée qu'après l'entier paiement du prix.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

1505052

Adressez toute correspondance à :
MPI
B.P. 114
06211 MANDELIEU Cedex

Nous joindre :

relationclient@massa.fr - Fax:04.92.19.55.43

Libellez votre réglement à :

M.P.I. SASU

T.V.A. Intracommunautaire :

Vendeur: FR 40 421 120 239

Client :

Identification :

M.P.I. SASU au capital de 358255 euros
Allée M. Bellonte - Z.I. Les Tourrades
06210 MANDELIEU
RCS CANNES B421 120 239

132071

CARENES SERVICES
PORT DE LA POINTE ROUGE

13008 MARSEILLE 08

FACTURE N° 21521420 du 31/05/2015

Etablie en Euros et tenant lieu de relevé.

Page 001

N° BL	Ag.	Réf.	Désignation	Quantité	P.U.B. HT	Remise	P.U.N. HT	TVA	Montant H.T
>>>>>>	>>	>>>>>>	Commande : Livr. : 15/05/2015						
			BT 3019 15/05/15						
			CREVAISON AVD						
			HRE ARR 12H25 - HRE DEP 13H20						
S295577	29	999156	FORF.JOUR (LUN-VEN) 6-8H/12-14H/18-22H	1,00	360,00	22,00	280,80	2	280,80
S295577	29	991052	CH ETG 20 -12.00 V3068 BTE	1,00	51,16		51,16	2	51,16
>>>>>>	>>	>>>>>>	Commande : Livr. : 26/05/2015						
			Véhicule : PORTE BATEAU KMs :						
			BT 3032 22/05/15						
			CREVAISONS AVG						
			LA POINTE ROUGE						
			HRE ARR 18H30 - HRE DEP 19H40						
S295762	29	999156	FORF.JOUR (LUN-VEN) 6-8H/12-14H/18-22H	1,00	360,00	22,00	280,80	2	280,80
S295762	29	991052	CH ETG 20 -12.00 V3068 BTE	1,00	51,16		51,16	2	51,16
S295762	29	993062	EMPLA CED 12118 DC12 76X107mm	2,00	10,20		10,20	2	20,40
[illegible]762	29	927505	HEURE DE MO TECHNICIEN GC AU TPS PASSE	2,00	76,50		76,50	2	153,00

Le défaut de paiement à la date prévue entrainera la facturation de pénalités de retard aux taux de 15% ainsi qu'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 euros

	(2) 20,0 %				TOTAL
Base HT	837,32				837,32
TVA	167,46				167,46

TOTAL A PAYER 1004,78

Règlement	Domiciliation
Mode : (03) CHEQUE 30 JOURS LE 15	CREDIT MUTUEL MARSEILLE
Echéance : 1004,78 LE 15/07/2015	15889 08981 00022758740 06
	IBAN:
	BIC:

Voir nos conditions de ventes et plus particulièrement la Clause de réserve de Propriété au verso

à joindre à votre règlement

Client : 132071
Facture : 21521420
Montant : 1004,78

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

FACTURE

J5C6C12

Thomas MATHIEU
Équipement de garage
vente/dépannage/entretien
860, cd2
Route de la Légion
13400 AUBAGNE
Tél : 06 74 13 09 88
E-mail: thomas-mathieu@sfr.fr
N°SIRET : 789 895 884 00012
Code NAF : 3312Z

CARENES SERVICES

Port Pointe Rouge
13008 MARSEILLE
Téléphone :
E-mail :
Fax :

Facture N° : **F150640**	Client N° 13B08	Date : 04/06/15

Description	Qté	Coût unitaire €	R %	Montant TTC
Cette facture concerne l'intervention du 29/05/2015 sur la borne la plus éloigné.				
Elle comprend :				
- Mise en place et sertissage d'un flexible ø10 de la borne au réseau haute pression principal.				
- Remplacement de la vanne haute pression inox				
- Réparation du tuyau d'air en arrivé de borne				
Main d'œuvre :	2	50		100,00 €
Comme convenue les fournitures seront facturées par M LÉOTIER				
8MC 902 0009				

Sous-total de la facture	100,00 €
Autres	
Acompte reçu	
TOTAL	100,00 €

TVA non applicable, art 293B du CGI

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Thomas MATHIEU

Clause de réserve de propriété : En application de la loi du 12 mai 1980 et par dérogation à l'article 1583 du code civil, la propriété des fournitures désignées dans la présente facture ne sera transférée qu'après l'entier paiement du prix.

1306078

Gedimat
des fondations aux finitions
Sophonet

SOPHONET
7, Traverse Vallette
13009 MARSEILLE
CAPITAL: 55.705 Euros
SIRET:318477569 00012 N° TRANSP 2005/93/0000173
Tél. : 04 91 25 05 56
Identifiant TVA société : FR82318477569
SIREN : 318477569

CARENE SERVICE

PORT POINTE ROUGE

13008 MARSEILLE

Agence : . SOPHONET

Facture

Client	Date	N° Facture
0367C	30/06/2015	F11-14030

Tel : 04.91.72.00.60 Fax :04.91.72.09.55

Nature	TVA 20%					Total
Base	16,84					16,84
Taux	20,00					
Montant	3,37					3,37
Total	20,21					20,21

Chèque
Echéance : 31/07/2015
A régler : 20,21

Net à payer : 20,21 €

ARTICLE	DESIGNATION	UV	QUANTITE	Prix brut	Rem	Prix net	Montant	TVA
	CARENE SERVICE PORT POINTE ROUGE 13008 MARSEILLE **BL n° BL1-77913 du 15/06/2015** **Bon n° 149754 du 15/06/2015 enlevé le 15/06/2015**							
091081	CARTOUCHE SCEL SIMPSON 280 ML	UNITE	2,000	8,42		8,42	16,84	1

8mc 9020021

C° G. DE VTE: Nos tarifs ne constituent pas une offre et peuvent être modifiés ss préavis. Nos fact. sont établies conformémt aux tarifs en vigueur au mmt de la livrais..CLSES DE RES. DE PROPR.: Conf. à la loi 80.335 du 12/05/80, nous nous réserv. la propriété des pdts et mses, jusqu'au paiemt de l'intégralité du prix et de ses access.. En cas de non paiemt total ou partiel du prix à l'échéance, de convent° expresses, nous réserv. la faculté, ss formalité, de reprendre matériell. possess° de ces pdts ou mses, à vos frais, risques et périls.CLSES DE JURID°:La jurid° du TC de Marseille est seule admise en cas de contestat°.

CARENE SERVICE

Client	Date	N° Facture	Net à payer
0367C	30/06/2015	F11-14030	20,21 €

Papillon à joindre à votre règlement

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Génie-Civil · Poids-lourd · Camping-car · S.U.V./4x4 · Deux-roues

BestDrive
www.bestdrive.fr

1507060

Adressez toute correspondance à :
MPI
B.P. 114
06211 MANDELIEU Cedex

Nous joindre :

relationclient@massa.fr - Fax:04.92.19.55.43

Libellez votre réglement à :

M.P.I. SASU

T.V.A. Intracommunautaire :

Vendeur: FR 40 421 120 239
Client :

Identification :

M.P.I. SASU au capital de 358255 euros
Allée M. Bellonte - Z.I. Les Tourrades
06210 MANDELIEU
RCS CANNES B421 120 239

132071
CARENES SERVICES
PORT DE LA POINTE ROUGE

13008 MARSEILLE 08

FACTURE N° 21531110 du 31/07/2015

Etablie en Euros et tenant lieu de relevé.

Page 001

N° BL	Ag.	Ref.	Désignation	Quantité	P.U.B. HT	Remise	P.U.N. HT	TVA	Montant H.T
>>>>>>	>>	>>>>>>	Commande : Livr. : 01/07/2015						
			Véhicule : PORTE BATEAU KMs :						
			BT 941731 01/07/15						
			CREVAISON ARG						
			LA POINTE ROUGE						
			HRE ARR 7H - HRE DEP 8H						
S290649	29	999156	FORF.JOUR (LUN-VEN) 6-8H/12-14H/18-22H	1,00	360,00	22,00	280,80	2	280,80
S290649	29	927505	HEURE DE MO TECHNICIEN GC AU TPS PASSE	1,00	76,50		76,50	2	76,50
			Le défaut de paiement à la date prévue entrainera la facturation de pénalités de retard aux taux de 15% ainsi qu'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 euros						

8mx 9020029

	(2) 20,0 %				TOTAL
Base HT	357,30				357,30
TVA	71,46				71,46

TOTAL A PAYER 428,76

Règlement	Domiciliation
Mode : (03) CHEQUE 30 JOURS LE 15	CREDIT MUTUEL MARSEILLE 15889 08981 00022758740 06
Echéance : 428,76 LE 15/09/2015	IBAN: BIC:

à joindre à votre règlement

Client : 132071
Facture : 21531110
Montant : 428,76

Voir nos conditions de ventes et plus particulièrement la Clause de réserve de Propriété au verso

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

1508 C'26

ZAC de la Robole - CS 80 393
100, rue Paul Langevin - 13799 Aix-en-Provence Cedex 3
Tel: 04 42 900 600 / Fax : 04 42 900 601 / mail: info@atep.biz

SAS EXLAIR au capital de 539 000€ - FR 38 305 448 870 - SIRET 305 448 870 00033
IBAN BNP : FR76 3000 4007 0600 0216 4734 002 / BIC BNPAFRPPIFN

Air comprimé - Vide industriel - Outil pneumatique - Contrat de maintenance - Service après vente
Générateur d'azote - Air respirable - Audit - Réalisation de réseaux - Location

Date	N° Client	N° Facture	Fol
04/08/2015	000338	AT080008/R15	1 / 1

CARENES SERVICES PLUS
PORT DE LA POINTE ROUGE
13008 MARSEILLE

N°TVA CEE: FR84317442127

FACTURE

Qté	Description	PU NET €	MT H.T. €	T
	OR AT00040756/R du 25/06/2015			
	Devis N° 00014837 du 02/06/2015			
	V/Réf: /BON POUR ACCORD			
	V/Tél: 04.91.72.00.60 V/Fax: 04.91.72.09.55			
	Intervention suivie par SALINAS FRANCOIS			
	GA 111			
	No Id: 00001760			
	ATLAS COPCO Type: GA111			
	No Série: ARP760443			
	Compteur: 47875			
2	HUILE ROTO INJECTFLUID 5L			
1	KIT FILTRES AIR/HUILE			
1	JEU DE 2 COURROIES			
	MAIN D'OEUVRE			
1	PRISE EN CHARGE 1			
1	PETITES FOURNITURES			
1	FORFAIT RECYCLAGE DES DECHETS			
	DEPLACEMENT			
		FORFAIT	676,31	1

BMC 9021216

	MONTANT HT			NET HT	MONTANT TVA	% TVA	MONTANT TTC	
1	676,31			676,31	135,26	20,00	811,57	
								NET A PAYER
	676,31			676,31	135,26		811,57	811,57 €

Règlement: Virement au 10/10/2015
TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS

Pénalités en cas de retard de paiement égales au taux de la BCE majoré de dix points soit 0,030% par jour ainsi que 40€ forfaitaires conformément au décret no. 2012-1115 du 2 octobre 2012.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

15 12 614

HYDRO SAFE s.a.s

179, RUE DE LA MAIRE
ZI LES PALUDS - BP 1132

13782 AUBAGNE CEDEX

Téléphone : 04 42 84 44 88

Télécopie : 04 42 72 68 70

Société par actions simplifiée au capital de 37 000 €

N°Siret : 34009000000035 - N.A.F : 2812Z
RCS MARSEILLE B340090000 - 1987B00091
N°Intracommunautaire : FR53340090000
N° EORI : FR34009000000035

CARENES SERVICES

Port de Plaisance de Pointe Rouge
13008 MARSEILLE

AVOIR		
NUMERO	**DATE**	**REFERENCE**
1500985	**16/09/2015**	

Vos coordonnées :
Code Client :CAR01345
N.I.I. : FR 84 31744212700013
Tél. : 04 91 72 00 60

Désignation	Quantité	Prix Unitaire N	Montant Total
MAIN D'OEUVRE	1,00	-5 000,00	-5 000,00

615.

Montants en Euros	
Total H.T.	**-5 000,00**
Total T.V.A. 20%	**-1 000,00**
Total T.T.C.	**-6 000,00**
Total règlement	**0,00**
Net à payer	**-6 000,00**

Mode de règlement : A RECEPTION FACTURE
Echéance : 16/09/2015

Nos conditions de ventes sont celles d'ARTEMA. www.artema-france.org.
Loi n°92.1442 du 31.12.92 : Nos factures sont payables comptant et sans escompte sauf mention expresse portée sur la facture.
Paiement en retard : une pénalité de 3 fois le taux légal pourra être appliquée à compter de la date d'échéance ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

HYDRO SAFE s.a.s

179, RUE DE LA MAIRE
ZI LES PALUDS - BP 1132

13782 AUBAGNE CEDEX

Téléphone : 04 42 84 44 88

Télécopie : 04 42 72 68 70

Société par actions simplifiée au capital de 37 000 €

N°Siret : 34009000000035 - N.A.F : 2812Z
RCS MARSEILLE B340090000 - 1987B00091
N°Intracommunautaire : FR53340090000
N° EORI : FR34009000000035

HYDRO-SAFE

151027

CARENES SERVICES
Port de Plaisance de Pointe Rouge
13008 MARSEILLE

FACTURE		
NUMERO	DATE	REFERENCE
1501220	26/11/2015	866/15

Référence commande : V/CDE PAR TELECOPIE
Suivant le devis n°948

Vos coordonnées :
Code Client :CAR01345
N.I.I. : FR 84 31744212700013
Tél. : 04 91 72 00 60

Désignation	Quantit	Prix Unitaire	Montant Total
Commande client N°579 Ref:V/CDE PAR TELECOPIE Date:05/11/2015			
B.L. N°630 Date:26/11/2015			
Huile de réducteur Titan synthétique 75W90	10,00	6,00	60,00
Consommables	1,00	50,00	50,00
MAIN D'OEUVRE	24,00	65,00	1 560,00
DEPLACEMENT SUR SITE 2 PERSONNES	1,00	150,00	150,00
SANS GARANTIE	1,00		
Date de fin de réalisation des travaux : le 24/11/2015	1,00		

PMC 9020[illegible]109

Montants en Euros	
Total H.T.	**1 820,00**
Total T.V.A. 20%	**364,00**
Total T.T.C.	**2 184,00**
Total règlement	**0,00**
Net à payer	**2 184,00**

Mode de règlement : A RECEPTION FACTURE
Echéance : 26/11/2015

WWW.QUALICERT.FR

Nos conditions de ventes sont celles d'ARTEMA. www.artema-france.org.
Loi n°92.1442 du 31.12.92 : Nos factures sont payables comptant et sans escompte sauf mention expresse portée sur la facture.
Paiement en retard : une pénalité de 3 fois le taux légal pourra être appliquée à compter de la date d'échéance ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

HYDRO SAFE s.a.s

179, RUE DE LA MAIRE
ZI LES PALUDS - BP 1132

13782 AUBAGNE CEDEX

Téléphone : 04 42 84 44 88

Télécopie : 04 42 72 68 70

Société par actions simplifiée au capital de 37 000 €

N°Siret : 34009000000035 - N.A.F : 2812Z
RCS MARSEILLE B340090000 - 1987B00091
N°Intracommunautaire : FR53340090000
N° EORI : FR34009000000035

HYDRO-SAFE

CARENES SERVICES
Port de Plaisance de Pointe Rouge
13008 MARSEILLE

15M078

FACTURE		
NUMERO	DATE	REFERENCE
1501221	26/11/2015	865/15

Référence commande : V/CDE PAR TELECOPIE DU 05/11/2015
Suivant le devis n°947

Vos coordonnées :
Code Client :CAR01345
N.I.I. : FR 84 31744212700013
Tél. : 04 91 72 00 60

Désignation	Quantit	Prix Unitaire	Montant Total
Commande client N°578 Ref:V/CDE PAR TELECOPIE DU 05/11/2015 Date:05/11/2015			
B.L. N°631 Date:26/11/2015			
Travaux suivant descriptif ci-joint	***1,00***	***620,82***	***620,82***
MAIN D'OEUVRE	3,00		
DEPLACEMENT SUR SITE AUBAGNE MARSEILLE	1,00		
Analyse d'huile par comptage de particules	1,00		
CARTOUCHE HP 320-2 A10 A N P01	1,00		
FILTRE HYDRAULIQUE DH9018	1,00		
Compte-rendu d'intervention	1,00		
SANS GARANTIE	1,00		
Date de fin de réalisation des travaux : le 24/11/2015	1,00		

Montants en Euros	
Total H.T.	620,82
Total T.V.A. 20%	124,16
Total T.T.C.	744,98
Total règlement	0,00
Net à payer	744,98

Mode de règlement : A RECEPTION FACTURE
Echéance : 26/11/2015

Nos conditions de ventes sont celles d'ARTEMA. www.artema-france.org.
Loi n°92.1442 du 31.12.92 : Nos factures sont payables comptant et sans escompte sauf mention expresse portée sur la facture.
Paiement en retard : une pénalité de 3 fois le taux légal pourra être appliquée à compter de la date d'échéance ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

WWW.QUALICERT.FR

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

151205S

GP
COMPOSITES TECHNOLOGIE

Mr Patrice GUARINOS
61 av Sainte Marguerite
BT A
06200 Nice
SIREN : 533 346 078

Carènes services plus
Port de la Pointe rouge
13008 Marseille

Facture 47

Date : 03/ 12 / 15

Prestation de services Forfait main d'œuvre	Heures	PRIX UNITAIRE HT	TOTAL HT
Aménagement du hangar Création de rayonnages			2 500 €

TOTAL HT

2 500 €

TVA non applicable, art 293 B du CGI

1 000 Smc 902013 4

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Veuillez trouver ci-joint chèque n° 9020089 Montant 540,00

En règlement de EST DIESEL Date 05/12/15

EST Diesel

Atelier Spécialisé HDI
Réparation Common Rail
Diagnostic - Climatisation
Injection Essence et Diesel
Electricité - Electronique

05/12/2015

CARENES SERVICES

13008
13010 MARSEILLE

Date : 08/12/2015

FACTURE N° 35680

Client : 90COMPT

Document établi en Euros.

Désignation	Qté	P.U BRUT	R. %	P.U NET	Montant HT
REVISION POMPE					
FORFAIT REPARATION POMPE DPA R997	1,00	450.00		450.00	450.00

Snc

	Bases	Taux	Montants
T.P.		0.00	
Frais			
TVA	450.00	20.00	90.00

Total Brut HT	450.00
Rem.	
Esc.	
TOTAL NET HT :	450.00

TOTAL TVA :	90.00
TOTAL TTC :	540.00
Acompte :	
NET A PAYER	**540.00 €**

ESCOMPTE: Aucun escompte ne sera accordé. PENALITES: 3 fois le taux d'interêt légal sur le montant TTC prorata temporis.
Loi 2012 du 22 mars 2012, en cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour recouvrement de 40€ vous sera appliquée

En votre aimable règlement par **PAIEMENT COMPTANT**

14, Avenue Florian - 13010 Marseille
Tél : 04 91 44 91 43 - mail : info@est-diesel.com - web : www.est-diesel.com
S.A.R.L. au capital de 31 000 € - N° siret 434 875 712 000 11 - APE 4520 A - N° TVA Intracommunautaire FR 40 434 875 712

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

15/12/15+

TRAILER & CONTAINER SERVICE INDUSTRIE

FACTURE N° / INVOICE N° : carène0112 FOLIO : DATE : 01/12/2015 CODE CLIENT / CUSTOMER CODE : CAREN N° TVA INTRA-COMMUNAUTAIRE : INTRACOMMUNITY VAT N° N° EXO. TVA / *VAT EXEMPTION N°* :	CARENE SERVICE Aire de Carénage Port de la Pointe Rouge 13008 Marseille
ADRESSE DE REGLEMENT / SETTLEMENT ADDRESS : Chemin de Bizet - 13016 MARSEILLE DATE DE PAIEMENT / SETTLEMENT DATE : Réception facture	

OBJET / SUBJECT : Cde Carene0112

LIBELLE / DESCRIPTION	Prix	Nombre unité	M.O LABOUR	TOTAL
Transformation et réparation sur le conteneur 20' dry n°306 535/8	1200	1,00		1 200,00 €
TOTAUX				

TOTAL HT	1200,00
T.V.A / VAT	240,00
TOTAL (€)	1440,00

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE,
De convention expresse, les matériels fournis restent notre propriété jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, ceci conformément à la loi (80.335 du 12.05.80). Nos Devis et nos Réparations sont effectués suivant les Normes Internationales en vigueur (RCD & CIC). Toute modification des travaux tels que prévus sur notre devis initial demandée par le client ou son représentant sera effectuée sous son entière responsabilité. Aucune réclamation ne sera acceptée postérieurement à la sortie des équipements de nos Dépôts. En cas de litige le TRIBUNAL DE COMMERCE de MARSEILLE est seul compétent.
EN CAS DE VENTE LES MARCHANDISES RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉS JUSQU'AU PAIEMENT INTÉGRAL (LOI DU 25 JANVIER 1985).
TVA PAYÉE SUIVANT LE RÉGIME DES DÉBITS. PENALITES DE RETARD 1,5%/S LE TAUX LEGAL EN VIGUEUR

Smc 90201144

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

GODET
www.godet.fr

Agence de Paris

Site de Bourgogne

1512032

Facture client n° 173108

Code Client : 430855 Date : 24/12/2015

Adresse de livraison :
CARENES SERVICES PLUS SA
PORT DE LA POINTE ROUGE
AIRE DE CARENAGE

13008 MARSEILLE FRANCE

V/réf : BPA CHARLES 08/12/2015
N/réf : GODET SELONGEY

CARENES SERVICES PLUS SA

PORT DE LA POINTE ROUGE
AIRE DE CARENAGE

13008 MARSEILLE FRANCE

Livraison SELONGEY SCHENKER-JOYAU
999:CIG Selongey Véronique RICHER
N° TVA : FR 84 317442127 N° FAX : 04 91 72 09 55

Référence	Désignation	Qté	Unité	P.U. Brut	Rem%	P.U. Net	Montant
	Livraison client n° 170597 du 18/12/2015 BPA CHARLES						
ELDUP808	ELINGUE SANGLE DUPLEX 8T 8m	2,00	UNI	143,900		143,900	287,80
KABHU316	CABLE 16mm 8x26 S AM Galva Compact Croisé droit - préformé Bouts soudés Soit 4 couronnes de 40m	160,00	M	7,500		7,500	1 200,00

Domiciliation bancaire	Echéance	Règlement	Montant
CREDIT AGRICOLE BOURGOGNE 11006 21052 52130917585 09 IBAN FR76 1100 6210 5252 1309 1758 509 BIC: AGRIFRPP810	23/01/16	LCR acceptée	1 785,36

TOTAUX	
Total H.T.	1 487,80 €
ESCOMPTE:	0,00 %
REMISE:	0,00 €
Port et frais :	€
Total Net H.T.	1 487,80 €
T.V.A. 20,00 %	297,56 €
Total T.T.C.	1 785,36 €
Acompte :	0,00 €
Net à Payer :	1 785,36 €

Conformément à la loi n° 80-335 du 12 mai 1980, nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement complet du prix et ce quelle que soit la date de livraison.
En revanche, le transfert des risques de perte et de détérioration des produits sera réalisé dès livraison et réception desdits produits.
Conformément à l'article L-441-6 du code de commerce, des pénalités de retard, au taux de 15% annuels, sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture
Indemnité forfaire de recouvrement : 40 €

S.A.S AU CAPITAL DE 696 692, 01 EUROS – RCS PARIS B 402 878 904 – CODE APE 1394 Z – N° T.V.A CEE : FR 40 402 878 904

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Adressez toute correspondance à :
MPI SASU
CS 50010
06214 MANDELIEU Cedex

151204 1

Nous joindre :

relationclient@massa.fr - Fax:04.92.19.55.43

Libellez votre règlement à :

M.P.I. SASU

T.V.A. Intracommunautaire :

Vendeur: FR 40 421 120 239

Client:

Identification :

M.P.I. SASU au capital de 358255 euros
Allée M. Bellonte - Z.I. Les Tourrades
06210 MANDELIEU
RCS CANNES B421 120 239

132071
CARENES SERVICES
PORT DE LA POINTE ROUGE

13008 MARSEILLE 08

FACTURE N° 21554069 du 31/12/2015

Etablie en Euros et tenant lieu de relevé.

Page 001

BL	Ag.	Ref.	Désignation	Quantité	P.U.B. HT	Remise	P.U.N. HT	TVA	Montant H.T
>>>>>>	>>	>>>>>>	Commande : Livr. : 07/12/2015						
			Véhicule : LIVRAISON KMs :						
			BT 129426 07/12/15						
			LIVRAISON SUR SITE						
S293990	29	327197	R.LAD 46.17 -20 AGRICOLE	3,00	279,30		260,00	2	780,00
S293990	29	991054	CH ETG 20 -14.00 V3068 BTE	3,00	67,02		67,02	2	201,06
S293990	29	932616	FLAP ETG 20 -16.00 (H-20) 300mm	3,00	21,80		21,80	2	65,40

Le défaut de paiement à la date prévue entrainera la facturation de pénalités de retard aux taux de 15% ainsi qu'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 euros. **ATTENTION !** Notre RIB a changé. Tous vos règlements sont désormais à adresser sur le compte : 30004 00642 00010186251 57 IBAN : FR76 3000 4006 4200 0101 8625 157

	(2) 20,0 %				TOTAL
Base HT	1046,46				1046,46
TVA	209,29				209,29

TOTAL A PAYER 1255,75

Règlement	Domiciliation
Mode : (03) CHEQUE 30 JOURS LE 15	RIB MPI - BNP PARIBAS MOSELLE ENTREPRISE
Echéance : 1255,75 LE 15/02/2016	30004 00642 00010186251 57
	IBAN:FR76 3000 4006 4200 0101 8625 157
	BIC:BNPAFRPPXXX

à joindre à votre règlement

Client : 132071
Facture : 21554069
Montant : 1255,75

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Carenes services

ANNEXE 2

- **RAPPORT DES VISITES DE CONTROLES 2015**

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

apave

EQUIPEMENTS MECANIQUES

Date : 01/04/2015
N° Rapport : 5597376-005-1

VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES

Prescriptions applicables aux utilisateurs

EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Les vérifications des équipements de travail doivent être effectuées par des personnes qualifiées, compétentes dans le domaine de la prévention des risques présentés par les équipements de travail et connaissant les dispositions réglementaires afférentes (article R.4323-24 du Code du travail) et ayant l'expérience du métier de vérificateur, en particulier une pratique habituelle de celui-ci.

APPAREILS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE

Les équipements de travail servant au levage de charges, de postes de travail ou au transport en élévation des personnes, utilisés dans les établissements visés à l'article L.4111-1 à L.4111-3 du Code du Travail ainsi que ceux utilisés dans les mines et carrières et leurs dépendances visées par le Règlement Général des Industries Extractives, sont soumis respectivement, en matière de vérification, aux dispositions des arrêtés du 01 mars 2004 et du 30 novembre 2001 qui prescrivent les vérifications suivantes :

Vérification avant mise ou remise en service

Les appareils de levage mus mécaniquement ou par la force humaine et les accessoires de levage doivent faire l'objet de tout ou partie des examens et essais suivants, lors de leur mise 1) ou remise 2*) en service :

EXAMENS ET ESSAIS	CIRCONSTANCES IMPOSANT DES EXAMENS OU ESSAIS
examen d'adéquation examen de montage et d'installation essais de fonctionnement examen de l'état de conservation épreuves statiques et dynamiques	1) lors de la mise en service dans l'établissement (neuf, occasion ou location) 2a) lors d'un changement, de site d'utilisation, de configuration, de conditions d'utilisation sur un même site 2b) à la suite d'un démontage suivi d'un remontage 2c) après tout remplacement, réparation ou transformation importante intéressant un organe essentiel 2d) à la suite de tout accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel

Toutefois, les appareils soumis à des changements de site d'utilisation et ne nécessitant pas l'aménagement de supports particuliers sont dispensés de la vérification prévue au cas 2a) ci-dessus, à condition d'avoir fait l'objet, dans cette configuration, des examens et essais de mise en service du cas 1) ci-dessus et, depuis moins de six mois, de la vérification générale périodique.

Nota : Les épreuves permettent de s'assurer expérimentalement de l'absence d'anomalie préjudiciable à la solidité et/ou à la stabilité. A défaut de présentation des documents prévus par l'arrêté du 01 mars 2004, sans avis formalisé du chef d'établissement, les épreuves sont réalisées conformément aux dispositions du contrat, dans les conditions prévues par le fabricant et à défaut dans les conditions définies par les textes de références. Le vérificateur ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués par les épreuves à l'appareil ou à son support. L'examen de montage et d'installation est limité aux éléments assemblés sur le site d'utilisation et réalisé sur la base des informations contenues dans la notice d'instructions du fabricant.

Vérification générale périodique

Les appareils et les accessoires de levage doivent faire l'objet de vérifications générales à périodicité annuelle. Toutefois, cette périodicité est :

- Semestrielle pour les appareils listés au II et III de l'article 20 de l'arrêté du 01 mars 2004, les appareils mus par une énergie autre que la force humaine et utilisés pour le transport des personnes ou le déplacement en élévation des postes de travail.
- Trimestrielle pour les appareils mus par la force humaine et utilisés pour le déplacement en élévation des postes de travail.

Ces vérifications comprennent l'examen de l'état de conservation et les essais de fonctionnement.

MACHINES ET ENGINS DE TERRASSEMENT A CONDUCTEURS PORTES

Vérification générale périodique

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 5 mars 1993 modifié ou de l'arrêté du 24 juin 1993, les machines et engins de terrassement définis par ces textes doivent faire l'objet de vérifications générales à périodicité trimestrielle ou annuelle selon le cas, qui comprennent l'examen de l'état de conservation et les essais de fonctionnement. Tous les équipements de travail doivent être réglés, entretenus et vérifiés régulièrement de manière à préserver la sécurité et la santé des travailleurs dans le cadre de l'obligation générale de sécurité (article L.4321-1 du Code du travail).

AUTRES EQUIPEMENTS

ASCENSEURS, MONTE-CHARGES ET ELEVATEURS DE PERSONNE DONT LA VITESSE N'EXCEDE PAS 0,15 m/s

L'article R.125-2-4 du Code de la Construction et de l'Habitation prescrit un contrôle technique des ascenseurs au moins tous les cinq ans. L'arrêté du 29 décembre 2010 prescrit une vérification annuelle des ascenseurs, monte-charges et élévateurs de personnes. La vérification, fonctionnement compris, des ascenseurs doit être effectuée par un organisme agréé, tous les cinq ans et après transformation importante, dans les établissements recevant du public. Le fonctionnement des ascenseurs installés dans des immeubles de grande hauteur (IGH) doit être vérifié, par un organisme agréé tous les 6 mois pour les appareils équipés de dispositifs d'appel prioritaire et tous les ans pour ceux qui n'en sont pas équipés.

Par ailleurs, indépendamment des examens précités, les normes NF EN 81-1/2 stipulent que les ascenseurs doivent faire l'objet d'examen et essais à la suite de transformations importantes ainsi qu'après tout accident et incident.

ESCALIERS MECANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS

Dans les établissements recevant du public, la vérification de ces appareils doit être effectuée par un organisme agréé, tous les ans et après transformation importante.

DIVERS

Les équipements suivants doivent être vérifiés:

- A la mise ou à la remise en service et périodiquement au moins tous les 3 mois : Echafaudages (arrêté du 21 décembre 2004),
- Au moins tous les 6 mois : Portes et portails automatiques ou semi-automatiques (arrêté du 21 décembre 1993),
- Au moins tous les 12 mois : Equipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur (arrêté du 19 mars 1993).

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

apave

EQUIPEMENTS MECANIQUES

Date : 01/04/2015
N° Rapport : 5597376-005-1

DEFINITION ET CONTENU DES MISSIONS DE BASE

La mission comprend les seules opérations décrites dans le présent rapport, réalisées dans les limites définies ci-dessous. Les codes de missions sont rappelés dans le corps du rapport.

Pour les équipements de travail, les vérifications périodiques, les vérifications avant mise ou remise en service, sont réalisées dans le respect des contenus, des limites d'investigation et des exclusions de mission définis dans les cahiers des charges de la profession.

Pour les autres équipements, les examens et essais effectués dans le cadre des missions de base comportent, l'examen visuel de l'état de conservation des parties de l'équipement, visibles et accessibles sans démontage et en sécurité, l'essai de fonctionnement de l'équipement et des dispositifs de protection en place. Pour les ascenseurs, monte-charge, escaliers mécaniques et trottoirs roulants les missions sont complétées, le cas échéant, par la vérification du respect des prescriptions applicables aux établissements recevant du public (ERP), immeubles de grande hauteur (IGH) et immeubles d'habitation.

Les examens et essais effectués dans le cadre des missions de base nécessitent, de la part du chef d'établissement, la mise à disposition des équipements à examiner, des opérateurs qualifiés à leur conduite, de la documentation nécessaire (notice d'instructions, déclaration de conformité, rapport précédent, données relatives au site...), des moyens d'accès sécurisés et dans le cas des vérifications relatives aux appareils de levage, des charges d'essais et d'épreuves suffisantes.

Limites :

En absence d'un opérateur qualifié à la conduite et/ou des moyens d'accès sécurisés, la vérification est limitée à l'état de conservation des parties visibles et accessibles de plain-pied, équipement à l'arrêt. Les limites de la vérification sont alors précisées dans le rapport.

L'examen de montage et d'installation exclut notamment, tout essai, contrôle géométrique ou métrologique, toute vérification des caractéristiques mécaniques des supports, massifs, ancrages, fixations, ainsi que des éléments constitutifs des assemblages et, le cas échéant, de leur couple de serrage.

La vérification de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi tels que freins de secours et de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les personnes, ne peut être réalisée qu'en présence et sous la direction d'un représentant qualifié du constructeur ou de l'entreprise de maintenance pour les ascenseurs.

Exclusions aux missions de base :

La vérification de la mise en oeuvre des dispositions relatives aux risques couverts par d'autres réglementations (risques électriques, incendie, explosion, appareils à pression, circulation sur la voie publique,...).

Les opérations qui relèvent de la responsabilité :
- des fabricants qui, seuls, peuvent garantir leur fourniture (matières premières, composants), leur mise en œuvre et la conformité des équipements aux règles techniques de conception et de construction qui leur sont applicables.
- des utilisateurs, seuls chargés de s'assurer du respect d'une part des obligations qui leur sont faites lors de la mise ou remise en service des équipements de travail, y compris l'examen d'adéquation des appareils de levage et, d'autre part, des mesures d'organisation, des prescriptions techniques d'utilisation applicables aux équipements, ainsi que de la tenue de(s) registre(s) de sécurité et carnet(s) de maintenance.

- des services de l'établissement chargés d'assurer la surveillance, le nettoyage, le démontage périodique des parties cachées, la réalisation des opérations de maintenance et de maintien de l'état de conformité, l'examen approfondi de certains équipements de travail (cas des grues à tour).

- des exploitants lorsque ceux-ci sont soumis, notamment pour l'implantation de certains engins de chantier, à des dispositions particulières fixées par des arrêtés préfectoraux ou municipaux.

MISSIONS DE BASE

B1 EXAMENS ET ESSAIS LORS DE LA MISE OU REMISE EN SERVICE D'APPAREILS OU D'ACCESSOIRES DE LEVAGE
(Selon conditions définies contractuellement)

- B10 lors de la première mise en service dans l'établissement
- B15 lors de la remise en service dans l'établissement
  - à la suite d'un démontage suivi d'un remontage
  - à la suite d'un changement de site d'utilisation, de configuration, de conditions d'utilisation sur un même site
  - à la suite d'un accident, après réparation ou transformation

B2 VERIFICATIONS PERIODIQUES

- B20 de prise en charge par l'APAVE
- B21 annuelle
- B22 semestrielle
- B23 trimestrielle
- B24 ponctuelle
- B25 contrôle technique quinquennal des ascenseurs

Repère d'inspection : cette vignette apposée sur l'équipement ne constitue pas une marque ou une attestation de conformité ou de sécurité.

AUTRES MISSIONS - Ces missions ne sont effectuées que si le contrat les mentionne expressément

B4 VERIFICATION DE L'ETAT DE CONFORMITE

- B42 à la demande de l'Inspection du Travail
- B43 hors demande de l'Inspection du Travail
- B44 des équipements en service (diagnostic)

B5 ASSISTANCE TECHNIQUE

C1 CONTROLES ELECTRIQUES

Examen de conformité de l'équipement électrique à des dispositions normatives (à préciser)

C2 ESSAIS PARTICULIERS

Essai du parachute et/ou du limiteur de vitesse
Essai des freins de secours et/ou de sécurité
Essai de dispositifs s'opposant au dépassement des conditions d'emploi
Essai des dispositifs anti-collision.

C3 EXAMENS PARTIELS

C4 CONTROLE DE CARACTERISTIQUES

Contrôle dimensionnel
Contrôle de performances

C5 EXAMENS ET ESSAIS PARTICULIERS

Selon un cahier des charges ou une spécification
Selon des normes spécifiques
A l'aide de moyens d'investigations spéciaux

C6 ASSISTANCE A L'EXAMEN D'ADEQUATION

Avant mise ou remise en service

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2017

LISTE DES EQUIPEMENTS

désignés par contrat ou convention

N° ordre	Code	Equipement	Constructeur	N° identification	Page
1	1300	Portique <15m	WISE	1823	5
2	2360	Grue hydraulique	WISE	1823	9
5	7011	Chariot de manutention à conducteur porté assis	HYSTER	J 00 7 E 01796 K	13

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

apave

EQUIPEMENTS MECANIQUES

Date : 01/04/2015
N° Rapport : 5597376-005-1
N°ordre : 1

STE CARENES SCES

AIRE DE CARENAGE-PORT DE PLAISANCE-LA POINTE ROUGE

13008 MARSEILLE

RAPPORT DE VERIFICATION

MISSION EFFECTUEE :

Code mission (*) : B22
Date de vérification : 19/03/2015
Vérificateur(s) APAVE : BOMPARD Didier

LIEU DE VERIFICATION :

Dossier n° : .
Repère Usine :
Repère Bâtiment :
Repère Service :

APPAREIL OU EQUIPEMENT EXAMINE

Désignation	: Portique <15m	Code	: 1300
Constructeur	: WISE	Marque	: WISE
N° d'Identif.	: 1823	Type	: W 30
Année (plaque)	: 1991	Charge(s) (kg)	: 30000
Portée (m)	: 6,00	Hauteur (m)	: 5,5

Particularité : Portique roulant sur pneus

Equipement : 4 treuils hydrauliques - BREVINI - Cu au brin : 5500 kg - 2013 CE - N° 2609469 - N° 2609470 - N°1565854 - N° 1565853

Contact "homme présent" au pied sur la plateforme

Avertisseur sonore de recul

Déclaration de conformité : Sans objet *Marquage* : Sans objet

CONTENU ET CONDITIONS DE LA VERIFICATION *

(* Se reporter aux pages 2 et suivantes)

Compte rendu provisoire d'intervention : N° 0264114

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation retenues pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.
Levage - Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.
Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 12000

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

RESULTATS DE LA VERIFICATION

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défectuosités, mentionnées ci-après, auxquelles il convient de remédier.

CABINE - POSTE DE CONDUITE

- Replacer le toit de protection du poste de conduite.

Replacer le garde-corps supérieur de la plateforme au niveau de l'accès.

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

- Remettre en service le contact "homme présent" de la plateforme.

SUSPENTES - POULIES - DISPOSITIF DE PREHENSION

- Réparer l'arrêt de l'axe de la poulie du moufle avant gauche.
- Remplacer les sangles textile qui sont détériorées.

MOUVEMENT DE TRANSLATION

- Etancher la fuite hydraulique externe du réducteur de translation arrière gauche.
- Réparer les capots de protection du moteur côté gauche.

Assurer la protection contre les risques de brulure sur le pot d'échappement.

DISPOSITIONS DIVERSES

- Afficher en évidence de façon sure et durable la capacité maximale de levage sur le portique.
- Etablir et afficher au poste de conduite les consignes particulières exigées par les conditions d'exploitation.

Organes non vérifiés :

SUSPENTES - POULIES - DISPOSITIF DE PREHENSION :

- Attaches

Absence de moyen permettant d'accéder sans danger aux organes à inspecter.

apave

EQUIPEMENTS MECANIQUES

Date : 01/04/2015
N° Rapport : 5597376-005-1
N°ordre : 1

Portique <15m

CONSTRUCTEUR : WISE TYPE : W 30 CAPACITE : 30000 Kg ANNEE : 1991

CONSTATATIONS FAITES AU COURS DE L'EXAMEN

DESIGNATION	CONSTATATION
SOURCE D'ENERGIE	Moteur thermique - Groupe hydraulique
Equipements, canalisations, enrouleur	Bon état apparent
CHARPENTE DE L'APPAREIL	Poutres caisons - Assemblage par boulons Poutres poteaux : Avant 240 x 240 - Arrière 340 x 340 Poutres sommiers : 300 x 300
Poutres/sommiers/chariots/assemblages	Sans défaut apparent
CABINE - POSTE DE CONDUITE	Conducteur porté debout Appareil commandé à partir d'une plateforme installé en partie basse du portique à l'arière gauche Plateforme métallique avec garde-corps
Accès	Accès à partir du sol - Accès à la plateforme par le côté gauche avec chaînette de protection Maintien en conformité des moyens
Constitution - fixations - plancher	Voir observation
Visibilité	Correcte
ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE	Leviers - Distributeur piloté Contact "homme présent" sur le plancher de la plateforme Indicateurs de pression au poste de conduite
Identification des organes de service	Pictogrammes, étiquettes en place
Retour au point neutre (levage)	Assuré
Protection contre la manoeuvre involontaire	Voir observation
Mise en marche - arrêt normal - sélecteur	Fonctionne
Autres arrêts (urgence)	Dispositif d'arrêt au poste de conduite - Type coup de poing Fonctionnent efficacement
Avertisseur sonore ou lumineux	Fonctionne
MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE	4 treuils hydrauliques commandés individuellement ou simultanément Fin de course haut par limiteur de pression
Mécanismes	Sans anomalie visible sans démontage
Protection organes mobiles de transmission	Assurée sur les organes accessibles
Frein de service	Automatiquement serré,efficace à la charge d'essai
Limitation de la vitesse	Dispositions constructives en état
Limiteur course haut ou équivalent	Fonctionne
SUSPENTES - POULIES - DISPOSITIF DE PREHENSION	
Suspente (câble ou chaîne)	Sans défaut apparent
	Sangle(s) : - - - -
	4 Câble(s) : - 8 torons - - -
	Chaîne(s) : - - - -
	Pas Ø (mm) : - 16.5 - - -
	Nb brins : - 4 x 2 - - -
Attaches	Non vérifié
Poulies - axes - tambour	Voir observation
Moufle - crochet	Bon état, linguet ou dispositif équivalent en place
Autre dispositif de préhension intégré	2 sangles textile plate Voir observation
MOUVEMENT DE TRANSLATION	
Mécanismes	Voir observation
Galets, guidages, axes	Etat apparent satisfaisant
Protection organes mobiles de transmission	Voir observation

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

apave

EQUIPEMENTS MECANIQUES

Date : 01/04/2015
N° Rapport : 5597376-005-1
N°ordre : 1

Portique <15m

CONSTRUCTEUR : WISE TYPE : W 30 CAPACITE : 30000 Kg ANNEE : 1991

Frein	Efficacité suffisante à charge d'éssai
MOUVEMENT DE DIRECTION	Positionnement des chariots sur la poutre à vide par vérins
Mécanismes	Sans anomalie visible sans démontage
Galets, guidages, axes	Etat apparent satisfaisant
Protection organes mobiles de transmission	Assurée par capotage des organes accessibles
Frein	Efficace à charge d'essai
Limiteur de course	Fonctionne
DISPOSITIONS DIVERSES	
Affichage des charges sur l'appareil	Voir observation
Consignes de sécurité	Absence de consignes au poste de conduite
Epreuves / essais avant mise ou remise en service	Epreuves de remise en service suite au remplacement des treuils le 28/01/2014 Effectuées le 03/01/2006

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

apave

EQUIPEMENTS MECANIQUES

Date : 01/04/2015
N° Rapport : 5597376-005-1
N°ordre : 2

STE CARENES SCES

AIRE DE CARENAGE-PORT DE PLAISANCE-LA POINTE ROUGE

13008 MARSEILLE

RAPPORT DE VERIFICATION

MISSION EFFECTUEE :

Code mission (*) : B21
Date de vérification : 19/03/2015
Vérificateur(s) APAVE : BOMPARD Didier

LIEU DE VERIFICATION :

Dossier n° : .
Repère Usine :
Repère Bâtiment :
Repère Service :

APPAREIL OU EQUIPEMENT EXAMINE

Désignation : Grue hydraulique
Constructeur : WISE
N° d'Identif. : 1823
Année (plaque) : 1991
Portée (m) : 5,00

Code : 2360
Marque :
Type :
Charge(s) (kg) : 1500
Hauteur (m) : 12

Particularité : Grue auxiliaire de dématage sur portique à bateau

Equipement : treuil hydraulique - brin simple
Flèche télescopique

Portée maxi 7m charge 1000 kg

Déclaration de conformité : Sans objet

Marquage : Sans objet

CONTENU ET CONDITIONS DE LA VERIFICATION *

(* Se reporter aux pages 2 et suivantes)

Compte rendu provisoire d'intervention : N° 0264114

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation retenues pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.
Levage - Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.
Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 1500
1500 kg à 5.50 m de portée et 1000 kg à 7.00 m de portée

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

RESULTATS DE LA VERIFICATION

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défectuosités, mentionnées ci-après, auxquelles il convient de remédier.

ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE

- Remettre en service le contact "homme présent" de la plateforme.

MOUVEMENT D'ORIENTATION

- Reprendre le jeu au niveau des mécanismes d'orientation de la flèche.

DISPOSITIONS DIVERSES

- Afficher en évidence de façon sure et durable le tableau des charges en fonction de la portée.
- Etablir et afficher au poste de conduite les consignes particulières exigées par les conditions d'exploitation.

SUSPENTE - POULIES - TAMBOURS

- Remplacer le câble de levage qui est détérioré.

Organes non vérifiés :

CHARPENTE DE L'APPAREIL :

- Fixation de la grue
  Absence de moyen permettant d'accéder sans danger aux organes à inspecter.
- Socle, colonne, flèche, rallonges
  Absence de moyen permettant d'accéder sans danger aux organes à inspecter.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

apave

EQUIPEMENTS MECANIQUES

Date : 01/04/2015
N° Rapport : 5597376-005-1
N°ordre : 2

Grue hydraulique
CONSTRUCTEUR : WISE TYPE : CAPACITE : 1500 Kg ANNEE : 1991

CONSTATATIONS FAITES AU COURS DE L'EXAMEN

DESIGNATION	CONSTATATION
SOURCE D'ENERGIE	Moteur thermique - Groupe hydraulique
Source	Aspect général satisfaisant
Equipements et canalisations	Bon état apparent
CHASSIS - PORTEUR	Grue fixé sur la poutre supérieure du portique WISE côté gauche
Châssis, traverses, longerons	Sans anomalie visible sans démontage
Organes de roulement (pneumatiques)	Sans défaut apparent
Dispositif de verrouillage (position route)	Bon état de fonctionnement
CHARPENTE DE L'APPAREIL	
Fixation de la grue	Non vérifié
Socle, colonne, flèche, rallonges	Non vérifié
Support position route	Bon état de fonctionnement
POSTE DE CONDUITE	Conducteur porté debout Appareil commandé à partir d'une plateforme installé en partie basse du portique à l'arière gauche Plateforme métallique avec garde-corps
Accès	Maintien en conformité des moyens d'accès
Constitution - fixations - plancher	Sans anomalie visible
ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE	Leviers - Distributeur piloté Contact "homme présent" sur plancher de la plateforme
Identification des organes de service	Pictogrammes, étiquettes en place
Retour au point neutre	Assuré
Mise en marche - arrêt - sélecteur	Voir observation
Autres arrêts	Fonctionnent efficacement
Avertisseur sonore ou lumineux	Fonctionne
MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE	Treuil hydraulique Indicateur de surcharge : voyant lumineux au poste de conduite
Mécanismes et organes de transmission	Sans anomalie visible sans démontage
Protection des organes mobiles de transmission	Assurée sur les organes accessibles
Frein - arrêt mouvement	Efficace à charge d'essai
Limitation de la vitesse	Efficacité suffisante à charge d'essai
Limitation de course	Assurée
Crochet	Bon état - Linguet ou dispositif équivalent en place
MOUVEMENT D'ORIENTATION	Vérins et crémaillère
Mécanismes et organes de transmission	Voir observation
Frein	Efficace à charge d'essais
MOUVEMENT DE TRANSLATION	Déplacement du portique support de la grue
Frein	Efficace
Frein de stationnement	Efficace aux essais
DISPOSITIONS DIVERSES	
Affichage des charges sur l'appareil	Voir observation
Consignes de sécurité	Absence de consignes au poste de conduite
Epreuves / essais avant mise ou remise en service	Effectuées le 03/01/2006
MOUVEMENT DE RELEVAGE	Vérin avec verrouillage hydraulique
Mécanismes	Sans anomalie visible sans démontage
Protection organes mobiles de transmission	Assurée sur les organes accessibles
Frein de service	Automatiquement serré,efficace à la charge d'essai
Limitation de vitesse	Dispositions constructives en état
Limiteur de course	Fonctionne
SUSPENTE - POULIES - TAMBOURS	1 Câble diam. 11mm
Suspentes	Voir observation

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

apave

EQUIPEMENTS MECANIQUES

Date : 01/04/2015
N° Rapport : 5597376-005-1
N°ordre : 5

STE CARENES SCES

AIRE DE CARENAGE-PORT DE PLAISANCE-LA POINTE ROUGE

13008 MARSEILLE

RAPPORT DE VERIFICATION

MISSION EFFECTUEE :

Code mission (*) : B22
Date de vérification : 19/03/2015
Vérificateur(s) APAVE : BOMPARD Didier

LIEU DE VERIFICATION :

Dossier n° : .
Repère Usine :
Repère Bâtiment :
Repère Service :

APPAREIL OU EQUIPEMENT EXAMINE

Désignation	: Chariot de manutention à conducteur porté assis	Code	: 7011
Constructeur	: HYSTER	Marque	:
N° d'Identif.	: J 00 7 E 01796 K	Type	: H 10 - XM - 6
Année (plaque)	: 2012	Charge(s) (kg)	: 2000
Portée (m)	: 2,25	Hauteur (m)	: 8,5
Particularité	:		

Equipement : 2 épérons L = 4.60 m + translateur et positionneur intégré
Eperons BEM - Type 14179 - Cu 1500 kg N° 116.10.03 à 3.50 m et 117.10.03 à 1.50 m
Contact de siège : coupure du mouvement de levage et de translation
Ceinture de sécurité en place - Avertisseur sonore de recul

Déclaration de conformité : Non présentée *Marquage* : CE apposé

CONTENU ET CONDITIONS DE LA VERIFICATION *

(* Se reporter aux pages 2 et suivantes)

Compte rendu provisoire d'intervention : N° 0264114

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation retenues pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.
Levage - Référentiel : Arrêté du 01 mars 2004.
Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Essais de fonctionnement réalisés avec charge (kg) : 2000

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

RESULTATS DE LA VERIFICATION

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défectuosités, mentionnées ci-après, auxquelles il convient de remédier.

DISPOSITIONS DIVERSES

- Remettre en service les feux de signalisation.

Par ailleurs :

Mettre en accord la capacité maximale d'utilisation des deux éperons en fonction de la portée (N° 116 charge utile à la portée de 3.50 m et N° 117 charge utile à la portée de 1.50 m).

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

apave

EQUIPEMENTS MECANIQUES

Date : 01/04/2015
N° Rapport : 5597376-005-1
N°ordre : 5

Chariot de manutention à conducteur porté assis

CONSTRUCTEUR : HYSTER TYPE : H 10 - XM - 6 CAPACITE : 2000 Kg ANNEE : 2012

CONSTATATIONS FAITES AU COURS DE L'EXAMEN

DESIGNATION	CONSTATATION
SOURCE D'ENERGIE	Moteur thermique - Groupe hydraulique
Séparation générale verrouillable	Assurée
Equipements, canalisations, enrouleur	Bon état apparent
CHASSIS / ORGANES DE MANUTENTION	Mât duplex - Tablier translateur et positionneur
Ossature, contrepoids	Absence d'anomalie visible
Mât - tablier - liaisons	Fonctionne, sans défaut apparent
Appareil de préhension	Translateur et positionneur Eperons porte bateaux - BEM - Type 14179 - L = 4.60 m - N° 116.10.03 et 117.10.03 Sans anomalie visible
Équipement tri-directionnel, translateur	Fonctionne, sans défaut apparent
Suspentes (câble ou chaîne)	Sans défaut apparent
	Sangle(s) : - - - -
	Câble(s) : - - - -
	2 Chaîne(s) : Mailles jointives - 6 x 4 - - -
	Pas Ø (mm) : - 38.1 - - -
	Nb brins : - 1 - - -
Attaches	Correctement réalisées
Poulies - tourteaux - axes	Sans défaut apparent
CABINE - POSTE DE CONDUITE	Conducteur porté assis en cabine - Cabine métallique partiellement vitrée - Ceinture de sécurité : en place Rétroviseur - Essuies glace
Accès	Marche pied et poignée correctement aménagés
Constitution - fixations - plancher	Sans anomalie visible
Visibilité (vitrages, essuie glace, rétroviseur)	Correcte depuis le poste de conduite
Protection du conducteur (toit, tablier)	Assurée
Siège, système de retenue du conducteur	Bon état
Eclairage cabine	Fonctionne
ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE	Leviers - Distributeur hydraulique piloté électriquement Dispositif d'arrêt au poste de conduite - Type coup de poing
Identification des organes de service	Pictogrammes, étiquettes en place
Retour au point neutre (levage)	Assuré
Dispositif de condamnation	Fonctionne
Avertisseur	Fonctionne
Indicateurs	Bon état apparent
Sécurité de présence conducteur	Fonctionne
MOUVEMENT CONCOURANT AU LEVAGE	Vérins hydrauliques
Vérins et circuit hydraulique	Etat et fonctionnement satisfaisants
Protection organes mobiles de transmission	Assurée dans les conditions normales d'utilisation
Arrêt de la charge	Efficace à charge d'essai
Limitation de la vitesse	Assurée à la charge d'essai
Limitation de la course	Assurée
MOUVEMENT DE TRANSLATION	
Mécanismes	Etat et fonctionnement satisfaisants
Frein de service	Efficace
Frein de stationnement	Immobilisation efficace à l'arrêt
Bandages ou pneumatiques	Bon état apparent
Commande de direction	Fonctionnent correct

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

apave

EQUIPEMENTS MECANIQUES

Date : 01/04/2015
N° Rapport : 5597376-005-1
N°ordre : 5

Chariot de manutention à conducteur porté assis

CONSTRUCTEUR : HYSTER TYPE : H 10 - XM - 6 CAPACITE : 2000 Kg ANNEE : 2012

DISPOSITIONS DIVERSES	3 phare de travail avant et 2 arrières - Feux de signalisation - Gyrophare
Affichage des charges sur l'appareil	Lisible du poste de conduite par le conducteur
Consignes de sécurité	Apposées au poste de conduite
Eclairage incorporé à l'appareil	Fonctionne
Feux de signalisation	Voir observation
Identification - repère appareil	Existe

Carenes services

ANNEXE 3

- **BALANCES DSP GENERALE – FOURNISSEURS – CLIENTS**

- **LIASSE FISCALE SA CARENES SERVICES**

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

SA CARENES SERVICES
PORT POINTE ROUGE
AIRE DE CARENAGE
13008 MARSEILLE

Balance Générale

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Période au 31/12/2015)

brouillard

DELEGATION SERVICE PUBLIC
CARENES SERVICES

COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT	SOLDE
11000000	REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDIT		29 165.00	29 165.00-
11900000	REPORT A NOUV SOLDE DEBIT	27 847.95		27 847.95
	Total classe 11	27 847.95	29 165.00	1 317.05-
13100000	SUBVENTION EQUIPEMENT		61 706.15	61 706.15-
13900000	AMORTISS SUBV EQUIPEMENT	17 138.16		17 138.16
	Total classe 13	17 138.16	61 706.15	44 567.99-
15180000	PROV POUR RISQUES ET CHARGES		5 000.00	5 000.00-
	Total classe 15		5 000.00	5 000.00-
16460000	PRET TRAVAUX	14 368.97	65 591.05	51 222.08-
	Total classe 16	14 368.97	65 591.05	51 222.08-
	Total classe 1	59 355.08	161 462.20	102 107.12-
21300000	CONSTRUCTIONS	173 940.74		173 940.74
21450000	AAI DES CONSTR.	78 835.11		78 835.11
21540000	MATERIEL INDUSTRIEL	127 046.68		127 046.68
21810000	INSTALL. GENE. AGENC. AMENAG.	20 667.02		20 667.02
21830000	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	8 413.20		8 413.20
21840000	MOBILIER	4 126.70		4 126.70
	Total classe 21	413 029.45		413 029.45
28130000	CONSTRUCTIONS		61 290.65	61 290.65-
28145000	AMORT AAI DES CONSTR.		42 451.11	42 451.11-
28154000	AMORT MAT INDUS		71 657.77	71 657.77-
28181000	AMORT INSTAL		18 837.86	18 837.86-
28183000	AMORT MAT BUREAU		5 644.10	5 644.10-
28184000	AMORT MOBILIER		4 126.70	4 126.70-
	Total classe 28		204 008.19	204 008.19-
	Total classe 2	413 029.45	204 008.19	209 021.26
33510000	TRAVAUX EN COURS T1	2 891.38		2 891.38
	Total classe 33	2 891.38		2 891.38
37100000	MARCHANDISE (OU GROUPE) A	47 366.71		47 366.71
	Total classe 37	47 366.71		47 366.71
	Total classe 3	50 258.09		50 258.09
40100000	FOURNISSEURS	1 716.77	18 944.75	17 227.98-
40300000	FOURNISSEURS - EFFETS A PAYER		76.15	76.15-
40808000	FRS FACT NON PARVENUES		1 376.40	1 376.40-
40910000	FOURNISSEURS AVCE ET ACOMPTES			
40970000	FOURNISSEURS AUTRES AVOIRS			
	Total classe 40	1 716.77	20 397.30	18 680.53-
41100000	CLIENTS	15 737.39	96.00	15 641.39
41600000	CLIENTS DOUTEUX			

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

SA CARENES SERVICES
PORT POINTE ROUGE
AIRE DE CARENAGE
13008 MARSEILLE

Balance Générale

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Période au 31/12/2015)

brouillard

DELEGATION SERVICE PUBLIC
CARENES SERVICES

COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT	SOLDE
41800000	CLIENTS PRODUITS NON ENCORE FA	60.00		60.00
41910000	CLTS AVANC. & ACOMP. RECUS SUR		23 429.74	23 429.74-
41970000	CLIENTS AUTRES AVOIRS			
	Total classe 41	15 797.39	23 525.74	7 728.35-
42110000	REMUNERATIOND DUES	17.45		17.45
42820000	DETTES PROVISIO. POUR CONGES P		16 395.83	16 395.83-
	Total classe 42	17.45	16 395.83	16 378.38-
43100000	SECURITE SOCIALE		13 645.98	13 645.98-
43730000	CIRRSE		72.26	72.26-
43750000	MORNAY		9.18	9.18-
43760000	AG2R PREVOYANCE		1 085.33	1 085.33-
43781000	AGEFA PME		1 857.00	1 857.00-
43782000	AGEFOS PME		2 968.00	2 968.00-
43783000	AXA		1 616.10	1 616.10-
43790000	GENERALI ART 83		97.23	97.23-
43820000	CHARGES SOCIALES SUR CONGES PA		7 607.24	7 607.24-
43840000	GENERALI SANTE		448.11	448.11-
	Total classe 43		29 406.43	29 406.43-
44400000	ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES	11 687.00	1 817.42	9 869.58
44551000	TVA A DECAISSER		37.85	37.85-
44566300	TVA BIEN & SERVIC 20%	55.38		55.38
44571300	TVA COLLECTEE 20.00%		4.01	4.01-
44586600	TVA SUR FAC NON PARV	229.40		229.40
44587300	TVA SUR FAC A ETABLIR		10.00	10.00-
44860000	AUTRES CHARGES A PAYER		143.38	143.38-
	Total classe 44	11 971.78	2 012.66	9 959.12
46700000	AUTRES COMPTES DEBIT. OU CREDI	384.82		384.82
46703000	FRAIS CORREARD		1 327.63	1 327.63-
46860000	CHARGES A PAYER		6 127.75	6 127.75-
	Total classe 46	384.82	7 455.38	7 070.56-
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	759.35		759.35
	Total classe 48	759.35		759.35
	Total classe 4	30 647.56	99 193.34	68 545.78-
51000000	CONCOURS BANCAIRE DSP		71 815.00	71 815.00-
	Total classe 51		71 815.00	71 815.00-
	Total classe 5		71 815.00	71 815.00-
60370000	VARIATION STOCKS DE MARCHANDIS	48 375.00	47 366.71	1 008.29
	Total classe 603	48 375.00	47 366.71	1 008.29
60410000	SOUS TRAITANCE CHANTIER	5 900.00		5 900.00
	Total classe 604	5 900.00		5 900.00

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

SA CARENES SERVICES
PORT POINTE ROUGE
AIRE DE CARENAGE
13008 MARSEILLE

Balance Générale

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Période au 31/12/2015)

brouillard

DELEGATION SERVICE PUBLIC
CARENES SERVICES

COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT	SOLDE
60610000	FOURNITURES NON STOCK. EAU ENE	3 084.81	500.00	2 584.81
60612000	EDF CHANTIER	6 816.86	463.10	6 353.76
60615000	CARBURANT ET LUBRIFIANT	3 344.85		3 344.85
60630000	FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT EQU	4 826.42	382.39	4 444.03
60639000	PRODUITS ENTRETIEN	242.39		242.39
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	652.53	3.73	648.80
60641000	FOURNITURES INFORMATIQUES	810.71		810.71
	Total classe 606	19 778.57	1 349.22	18 429.35
60700000	ACHATS DE MARCHANDISES	94 729.62	2 208.98	92 520.64
60700001	MARCHANDISES CEE	8 702.34	209.25	8 493.09
	Total classe 607	103 431.96	2 418.23	101 013.73
	Total classe 60	177 485.53	51 134.16	126 351.37
61320000	IMMOBILIER DSP	56 112.00		56 112.00
61321000	REDEVANCE DSP	2 727.20	1 310.00	1 417.20
61341000	LOCATION C BLEUE	99.79		99.79
61352000	LOCATION TELESURVEILLANCE	29.94		29.94
61353000	LOCATION FAX TELECOPIEUR	516.12		516.12
	Total classe 613	59 485.05	1 310.00	58 175.05
61550000	MAINTENANCE CONTROLES	520.17		520.17
61551000	MAINTENANCE CHANTIER	16 910.05	5 000.00	11 910.05
61560000	MAINTENANCE	2 847.03		2 847.03
	Total classe 615	20 277.25	5 000.00	15 277.25
61600000	PRIMES D'ASSURANCE	17 680.81	415.47	17 265.34
	Total classe 616	17 680.81	415.47	17 265.34
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	204.27		204.27
	Total classe 618	204.27		204.27
	Total classe 61	97 647.38	6 725.47	90 921.91
62260000	HONORAIRES	7 440.93	3 326.30	4 114.63
62270000	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	287.20		287.20
	Total classe 622	7 728.13	3 326.30	4 401.83
62310000	ANNONCES ET INSERTIONS	243.55		243.55
	Total classe 623	243.55		243.55
62410000	TRANSPORTS SUR ACHATS	1 833.40	15.76	1 817.64
	Total classe 624	1 833.40	15.76	1 817.64
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	3 229.89	291.43	2 938.46
62570000	RECEPTIONS	3 223.00		3 223.00
	Total classe 625	6 452.89	291.43	6 161.46
62600000	FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNIC.	1 033.47		1 033.47
62650000	INTERNET	230.41		230.41

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

SA CARENES SERVICES
PORT POINTE ROUGE
AIRE DE CARENAGE
13008 MARSEILLE

Balance Générale

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Période au 31/12/2015)

brouillard

DELEGATION SERVICE PUBLIC
CARENES SERVICES

COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT	SOLDE
62660000	PACK TEL ORANGE	3 572.84	612.90	2 959.94
	Total classe 626	4 836.72	612.90	4 223.82
62700000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	508.76	156.14	352.62
62750000	FRAIS SUR EFFETS (COMM. D'ENDO	1 211.92		1 211.92
	Total classe 627	1 720.68	156.14	1 564.54
62810000	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS,.	401.46		401.46
62820000	VETEMENT DE TRAVAIL	969.68		969.68
	Total classe 628	1 371.14		1 371.14
	Total classe 62	24 186.51	4 402.53	19 783.98
63120000	TAXE D'APPRENTISSAGE	1 857.00		1 857.00
63130000	PART. EMPLOY. A FORM. PROF. CO	2 968.00		2 968.00
	Total classe 631	4 825.00		4 825.00
63511000	TAXE PROFESSIONNELLE	3 690.47	140.15	3 550.32
63512000	TAXES FONCIERES	4 270.00		4 270.00
	Total classe 635	7 960.47	140.15	7 820.32
	Total classe 63	12 785.47	140.15	12 645.32
64100000	REMUNERATIONS	272 542.00		272 542.00
64120000	CONGES PAYES	16 395.83	16 073.26	322.57
64140000	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	502.94		502.94
64141000	T RESTAURANT DISTRIBUES	4 716.00		4 716.00
64145000	INDEMNITE TRANSPORT	571.00		571.00
64146000	INDEMNITES STAGIAIRES	1 800.00		1 800.00
	Total classe 641	296 527.77	16 073.26	280 454.51
64510000	COTISATIONS A L'URSSAF	79 495.57		79 495.57
64530000	COTISATIONS AUX CAISSES RETR.	10 689.87		10 689.87
64535000	COTISATION RETRAIT CADRES	8 712.14		8 712.14
64540000	COTISATIONS ASSEDIC	8 390.24		8 390.24
64550000	CHARG SLES SUR C.PAYES	7 607.24	7 171.28	435.96
64560000	PREVOYANCE AG2R	2 606.71		2 606.71
64570000	AXA MUTUELLE CADRES	6 280.16		6 280.16
64575100	GENERALI SANTE	1 795.25		1 795.25
	Total classe 645	125 577.18	7 171.28	118 405.90
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	658.00		658.00
	Total classe 647	658.00		658.00
64820000	CHEQUES CADEAUX	2 380.00		2 380.00
64831000	CORREARD RETRAITE ART 83	95.10		95.10
64832000	MALMANCHE ART 83	133.14		133.14
64834000	BROCHAY RETRAIT ART 83	99.88		99.88
64835000	JOUMARD ART 83	126.83		126.83
	Total classe 648	2 834.95		2 834.95

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

SA CARENES SERVICES
PORT POINTE ROUGE
AIRE DE CARENAGE
13008 MARSEILLE

Balance Générale

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Période au 31/12/2015)

brouillard

DELEGATION SERVICE PUBLIC
CARENES SERVICES

COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT	SOLDE
64900000	CICE		11 687.00	11 687.00-
	Total classe 649		11 687.00	11 687.00-
	Total classe 64	425 597.90	34 931.54	390 666.36
65410000	CREANCES DE L'EXERCICE	80.22	8.60	71.62
65440000	CREANCES DES EXERCICES ANTERIE	90.11		90.11
	Total classe 654	170.33	8.60	161.73
65800000	CHARGES DIVERSES GESTION COURA	11.81		11.81
	Total classe 658	11.81		11.81
	Total classe 65	182.14	8.60	173.54
66110000	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTE	1 869.31		1 869.31
66150000	INTERETS CPTES COUR. & DEP. CR	3 325.14	2 065.12	1 260.02
	Total classe 661	5 194.45	2 065.12	3 129.33
	Total classe 66	5 194.45	2 065.12	3 129.33
68112000	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 602.44		24 602.44
68150000	PROVISION POUR R&CHARGES	5 000.00		5 000.00
	Total classe 681	29 602.44		29 602.44
	Total classe 68	29 602.44		29 602.44
69500000	IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 817.42		1 817.42
	Total classe 695	1 817.42		1 817.42
	Total classe 69	1 817.42		1 817.42
	Total classe 6	774 499.24	99 407.57	675 091.67
70610000	MANUTENTIONS	7 683.94	179 346.64	171 662.70-
70610001	MANUTENT. EXO	145.04	5 967.67	5 822.63-
70620000	STATIONNEMENT	9 823.28	100 707.39	90 884.11-
70620001	STATION. EXO	104.50	5 103.79	4 999.29-
70640000	MAIN OEUVRE	32 015.86	98 356.33	66 340.47-
70642000	KARCHER	737.82	33 444.34	32 706.52-
70642001	KARCHER EXO		625.35	625.35-
70644000	MO STRATIFICATION	285.00	52 659.89	52 374.89-
70644001	MO STRAT EXO		5 114.00	5 114.00-
70645000	MO PEINTURE	4 160.00	33 831.86	29 671.86-
70645001	MO PEINTURE EXO		8 450.00	8 450.00-
70646000	MO GRATAGE - SABLAGE		6 355.65	6 355.65-
70648000	MO ELECTRONIQUE		600.00	600.00-
70650000	FORFAIT CARENAGE	6 434.30	87 191.70	80 757.40-
70660000	FORFAIT OSMOSE		10 000.49	10 000.49-
	Total classe 706	61 389.74	627 755.10	566 365.36-
70700000	VENTES DE MARCHANDISES	7 871.23	119 656.82	111 785.59-

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

SA CARENES SERVICES
PORT POINTE ROUGE
AIRE DE CARENAGE
13008 MARSEILLE

Balance Générale

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Période au 31/12/2015)

brouillard

DELEGATION SERVICE PUBLIC
CARENES SERVICES

COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT	SOLDE
70700001	MARCHANDISES EXO		7 101.68	7 101.68-
	Total classe 707	7 871.23	126 758.50	118 887.27-
70850000	PORTS ET FRAIS ACCESSOIRES FAC	15.75	328.58	312.83-
	Total classe 708	15.75	328.58	312.83-
	Total classe 70	69 276.72	754 842.18	685 565.46-
71345000	PRESTATIONS SERVICES EN COURS	2 109.46	2 891.38	781.92-
	Total classe 713	2 109.46	2 891.38	781.92-
	Total classe 71	2 109.46	2 891.38	781.92-
75800000	PRODUITS DIVERS GESTION COURAN		29.22	29.22-
	Total classe 758		29.22	29.22-
	Total classe 75		29.22	29.22-
76400000	REVENUS VALEURS MOBIL. PLACEME		135.03	135.03-
	Total classe 764		135.03	135.03-
	Total classe 76		135.03	135.03-
77100000	PRODUITS EXCEPT. SUR OPER. GES		746.53	746.53-
	Total classe 771		746.53	746.53-
77700000	AMORTIS SUBVENTIONS EQUIPEMENT		4 113.74	4 113.74-
	Total classe 777		4 113.74	4 113.74-
	Total classe 77		4 860.27	4 860.27-
79100000	TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOI	712.80	1 244.02	531.22-
	Total classe 791	712.80	1 244.02	531.22-
	Total classe 79	712.80	1 244.02	531.22-
	Total classe 7	72 098.98	764 002.10	691 903.12-
	Centre : DSP DELEGATION SERVI	1 399 888.40	1 399 888.40	

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Dossier : DSP15

Page : 1

SA CARENES SERVICES
PORT POINTE ROUGE
AIRE DE CARENAGE
13008 MARSEILLE

Balance Clients

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Période au 31/12/2015)

brouillard

DELEGATION SERVICE PUBLIC
CARENES SERVICES

COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT	SOLDE
01810000	CLTS FAC A ETABLIR	60.00		60.00
01910000	AVANCES ET ACOMPTES		23 429.74	23 429.74-
01AOUT	CLTS AOUT	475.06		475.06
01AVOIRC	AVOIR CLIENTS		96.00	96.00-
01AVRIL	CLTS AVRIL	132.00		132.00
01DECEMB	CLTS DECEMBRE	1 458.93		1 458.93
01DOREE	DOREE MARINE	88.86		88.86
01JUILLE	CLTS JUILLET	3 364.55		3 364.55
01JUIN	CLTS JUIN	1 727.53		1 727.53
01MACIF	MACIF	1 681.98		1 681.98
01MAI	MAI	1 503.60		1 503.60
01NOVEMB	CLTS NOVEMBRE	1 123.10		1 123.10
01OCTOBR	CLTS OCTOBRE	780.84		780.84
01POINTE	POINTE ROUGE PLAISANCE	321.78		321.78
01RENAUD	RENAUDIER	736.78		736.78
01SEPTEM	CLTS SEPTEMBRE	446.71		446.71
01SUDPLA	SUD PLAISANCE	215.67		215.67
01TECHBS	TECHNIC HB SERVICE	1 680.00		1 680.00
	Centre : DSP DELEGATION SERVI	15 797.39	23 525.74	7 728.35-

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Dossier : DSP15

Page : 1

SA CARENES SERVICES
PORT POINTE ROUGE
AIRE DE CARENAGE
13008 MARSEILLE

Balance Fournisseurs

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Période au 31/12/2015)

brouillard

DELEGATION SERVICE PUBLIC
CARENES SERVICES

COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT	SOLDE
08403000	EFFETS A PAYER		76.15	76.15-
08800000	FRS FACT NON PARVENUES		1 376.40	1 376.40-
08ALLIO	ALLIO		22.37	22.37-
08BESTDR	BESTDRIVE		1 255.75	1 255.75-
08BOERO	BOERO		1 439.60	1 439.60-
08DISP	DISPANO	39.95	19.86	20.09
08FARSY	FARSY	2.99	274.98	271.99-
08FIGNAU	FIGARO NAUTISME		296.99	296.99-
08FRAHEL	FRANCE HELICES		7.99	7.99-
08FRECOU	FREJUS COURSES		20.08	20.08-
08GODET			1 785.36	1 785.36-
08GPCOMP	GPCOMPOSITES	1 500.00	6 600.00	5 100.00-
08GRENKE	GRENKE		112.37	112.37-
08HARKEN	HARKEN		119.60	119.60-
08KENT	KENT	71.97		71.97
08LOCABA	LOCABATO		81.80	81.80-
08MIDINO	MIDINOX		531.82	531.82-
08MIDNAU	MIDI NAUTISME	21.00		21.00
08NAV	NAVICO		90.55	90.55-
08NVEQUI	NV EQUIPEMENT		41.03	41.03-
08ORTEC	ORTECH		358.80	358.80-
08OTELO	OTELO		340.07	340.07-
08PABAN	PABAN		355.02	355.02-
08QUO	QUO VADIS		70.71	70.71-
08RABUS	RABUS		364.68	364.68-
08RACO	RACO FRANCE		116.06	116.06-
08RAYMAR	RAYMARINE		308.69	308.69-
08REYA	REYA		56.89	56.89-
08RJINTE	RJINTERNATIONAL		18.11	18.11-
08SEMFIF	SEM DIFFUSION		76.60	76.60-
08SFCOMP	SF COMPOSITES	80.86	792.29	711.43-
08SPIRIT	spirito nicolas		421.52	421.52-
08SUBREV	SUBREVILLE		573.50	573.50-
08SUDEST	SUDESTCHIMIE		138.10	138.10-
08TCSI	TRAILER & CONTAINER		1 440.00	1 440.00-
08TECGRE	TECHNIQUE GREEMENT		22.11	22.11-
08VETUS	VETUS		124.70	124.70-
08VINCI	VINCI AUTOROUTES		124.93	124.93-
08WELDOM	WELDOM		520.31	520.31-
08YACMED	YACHT MEDITERRANEE		21.51	21.51-
	Centre : DSP DELEGATION SERVI	1 716.77	20 397.30	18 680.53-

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des Impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté·Égalité·Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2016

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012015	et clos le	31122015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SA CARENES SERVICES	PORT POINTE ROUGE AIRE DE CARENAGE 13008 MARSEILLE
SIRET 3 1 7 4 4 2 1 2 7 0 0 0 1 3	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: SERV PORTUAIRES ET MARITIMES — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3%: 0 — Bénéfice imposable à 15%: 21 129 — Déficit:

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% — Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19% — Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies — Jeunes entreprises innovantes — Zones franches urbaines — Pôle de compétivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies — Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies — Autres dispositifs — Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers côtées — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W — dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'Imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
EYSSAUTIER JEAN MARC 25 RUE SYLVABELLE 13006 MARSEILLE *Tél:* 04 91 55 57 62	*Tél:*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 25/02/2016 Lieu MARSEILLE
	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
Tél:	Signature MALMANCHE SERGE

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

QUADRATUS Informatique

En Euros.

EYSSAUTIER JEAN MARC

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2016

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a) (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commanditées ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.		Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8
Cf état annexe							

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

QUADRATUS informatique

En Euros

EYSSAUTIER JEAN MARC

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

ANNEXE 2065 BIS - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Désignation de l'entreprise : SA CARENES SERVICES 31/12/2015

G | RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8
M MALMANCHE SERGE PDG 18 BD DE LORRAINE 13008 MARSEILLE	3 033	2015	47 586		5 117		
M CORREARD PHILIPPE 2 Impasse de la Colline 13008 MARSEILLE	1 634	2015	57 768		4 164		
Mme FOURNIER VERONIQUE 2 IMPASSE DE LA COLLINE 13008 MARSEILLE	1 500	2015					
M FALZI GABRIEL 21 BD DES AMIS 13008 MARSEILLE	1 400	2015					
M NOELLI PATRICK ADMINISTRATEUR 150 AVENUE DE M 13008 MARSEILLE	1 400	2015					
M VIEIRE ERIC 17 RUE ENTRECASTRO 13009 MARSEILLE	600	2015					
Mme FALZI EMILIENNE 371 RUE DES PYRENEES 75020 PARIS	333	2015					
M MALMANCHE PATRICK ADMINISTRATEUR 10 TRAVERSE 13008 MARSEILLE	100	2015					

En Euros EYSSAUTIER JEAN MARC

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 54 quater du code général des impôts)

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2016)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2015 **ou exercice**

Désignation de l'entreprise SA CARENES SERVICES — du 01012015

Adresse PORT POINTE ROUGE AIRE DE CARENAGE 13008 MARSEILLE — au 31122015

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1	CORREARD PHILIPPE DR COMMERCIAL	2 IMPASSE DE LA COLLINE 13008 MARSEILLE
2	MALMANCHE SERGE DIRECTEUR GENERAL	18 BD DE LORRAINE 13008 MARSEILLE
3	JOUMARD BRUNO CHEF DE CHANTIER	10 RUE CLAUDE DEBUSSY LOT LES BORIES 13340 MARSEILLE
4	RAINVILLE CHARLES RESPONSABLE MAGASIN	77 AV JEAN MOULIN LES COTES ROTIES 13190 ALLAUCH
5	RAHOU JAMEL GRUTIER	43 BD DE LA CAYOLLE CHEMIN DE SORMIOU 13009 MARSEILLE
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	72 103				72 103	4 164			76 267
2	59 592				59 592	5 117			64 709
3	41 785				41 785				41 785
4	32 711				32 711				32 711
5	31 863				31 863				31 863
6									
7									
8									
9									
10									
**	238 054				238 054	9 281			247 335

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

		⓾
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	€	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		5 619
Total		5 619

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice 2015 (total col.9 + total col.10) ⓫	252 954	- de l'exercice 2015 ⓫	26 288
- de l'exercice précédent ⓬	233 463	- de l'exercice précédent ⓬	(5 159

Nom et qualité du signataire : MALMANCHE SERGE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

A MARSEILLE le 25/02/2016

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

QUADRATUS Informatique

En Euros

EYSSAUTIER JEAN MARC

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2016

Désignation de l'entreprise : SA CARENES SERVICES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise PORT POINTE ROUGE 13008 MARSEILLE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 1 7 4 4 2 1 2 7 0 0 0 1 3 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31 12 2015 Net 3	N-1 31 12 2014 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	9 147	AI	9 147	9 147
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	899	AK 899		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	163 344	AO 57 526	105 818	116 460
	Constructions	AP	385 055	AQ 316 533	68 522	76 494
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	135 406	AS 80 017	55 389	49 555
	Autres immobilisations corporelles	AT	155 190	AU 143 481	11 710	15 301
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	849 042	BK 598 457	250 586	266 957
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN	2 891	BO	2 891	2 109
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	118 706	BU	118 706	125 370
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	641	BW	641	52
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	49 426	BY 3 512	45 914	58 641
	Autres créances (3)	BZ	14 373	CA	14 373	27 719
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	111 924	CE 10 316	101 608	88 213
	Disponibilités	CF	93 779	CG	93 779	70 241
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 542	CI	1 542	789
	TOTAL (III)	CJ	393 281	CK 13 827	379 454	373 134
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 242 323	IA 612 284	630 039	640 091

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

En Euros

EYSSAUTIER JEAN MARC

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SA CARENES SERVICES — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 152 449)	DA	152 449	152 449
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	15 245	15 245
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	43 454	31 487
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	39 081	11 967
	Subventions d'investissement	DJ	44 568	48 682
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	294 797	259 829
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	10 000	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	10 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	51 222	65 709
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	93 033	112 092
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	49 661	59 216
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	36 598	51 287
	Dettes fiscales et sociales	DY	76 777	73 350
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	17 951	18 607
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	325 242	380 261
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	630 039	640 091

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	195 817	306 547
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

En Euros

EYSSAUTIER JEAN MARC

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2016

Désignation de l'entreprise : SA CARENES SERVICES — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	277 313	FB		FC	277 313	380 280
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	918 714	FH		FI	918 714	880 691
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 196 027	FK		FL	1 196 027	1 260 971
	Production stockée*					FM	782	(2 218)
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	6 286	2 908
	Autres produits (1) (11)					FQ	50	69
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 203 145	1 261 731
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	237 064	265 989
	Variation de stock (marchandises)*					FT	6 664	62 604
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	281 237	315 524
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	23 221	21 829
	Salaires et traitements*					FY	409 871	398 077
	Charges sociales (10)					FZ	159 236	155 331
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	31 237	27 883
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	13 512	4 040
	Autres charges (12)					GE	302	655
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 162 344	1 251 932
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	40 802	9 799
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	235	434
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	12 129	13 075
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	12 364	13 509
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	10 316	12 129
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 066	5 309
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	14 382	17 437
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 018)	(3 929)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	38 784	5 870

En Euros

EYSSAUTIER JEAN MARC

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2016

Désignation de l'entreprise : SA CARENES SERVICES — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 302	2 038
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 114	4 114
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 415	6 152
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 949	55
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 949	55
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	3 466	6 097
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	3 169	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 220 925	1 281 391
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 181 844	1 269 424
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	39 081	11 967

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1	2 246	2 908
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Régularisation de comptes de tiers	1 949	1 302
Virement subvention au compte de résultat		4 114

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

QUADRATUS Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

En Euros

EYSSAUTIER JEAN MARC

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

(7)

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SA CARENES SERVICES — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	10 000	5X		5Y	10 000	
	TOTAL II	5Z		TV	10 000	TW		TX	10 000	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	4 040	6U	3 512	6V	4 040	6W	3 512	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	12 129	6Y	10 316	6Z	12 129	7A	10 316	
	TOTAL III	7B	16 169	TY	13 827	TZ	16 169	UA	13 827	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	16 169	UB	23 827	UC	16 169	UD	23 827	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	13 512	UF	4 040			
	Dont dotations et reprises - financières			UG	10 316	UH	12 129			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

QUADRATUS Informatique

En Euros

EYSSAUTIER JEAN MARC

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : SA CARENES SERVICES 31/12/2015

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
AUTRES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Risque d'exploitation		10 000		10 000
AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
PROV. DEPRECIATION SICAV/FCP CA	12 129	10 316	12 129	10 316

En Euros EYSSAUTIER JEAN MARC

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2016

Désignation de l'entreprise : SA CARENES SERVICES — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	4 421		4 421		
	Autres créances clients	UX	45 004		45 004		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	25		25		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	12 793		12 793		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	629		629		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	926		926		
	Charges constatées d'avance	VS	1 542		1 542		
	TOTAUX	VT	65 341	VU	65 341	VV	

RENVOIS
(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice — VD
(1) Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice — VE
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques) — VF

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH	51 222	14 830	36 392	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	36 598	36 598		
Personnel et comptes rattachés		8C	28 589	28 589		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	47 722	47 722		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	216	216		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	250	250		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	93 033	0	93 033	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	17 951	17 951		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	275 581	VZ 146 156	129 425	

RENVOIS
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice — VJ
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice — VK 14 369

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques — VL 93 033

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

En Euros

EYSSAUTIER JEAN MARC

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

(9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP N° 2058-A 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA CARENES SERVICES — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31122015

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	39 081
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	3 169
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	42 250

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
		- imposées aux taux de 0 %					WH	
		- imposées aux taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A				XA	
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XF	
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art 44 terdecies)	PA			
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC			
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9				Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI			XG	15 962
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2	
										TOTAL II	XH	15 962

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	26 288
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	5 159
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	21 129

XO

QUADRATUS Informatique

En Euros

EYSSAUTIER JEAN MARC

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SA CARENES SERVICES 31/12/2015

Détail des réintégrations diverses		
Détail des déductions diverses		
Cice 2015		15 962
Total des déductions diverses	XG	15 962

En Euros EYSSAUTIER JEAN MARC

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017

(16) **DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFiP N° 2059-E 2016

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SA CARENES SERVICES — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012015 et clos le : 31122015 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	277 313
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	918 714
Production stockée	OD	782
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	50
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	2 246
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	1 199 105
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	237 064
Variation de stock (marchandises)	OO	6 664
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	147 208
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	302
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	391 238
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	807 867
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	807 867

Si vous êtes assujettis à la CVAEet un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 196 027
Période de référence GY 01/01/2015	GZ	31/12/2015
Date de cessation	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

En Euros

EYSSAUTIER JEAN MARC

Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2017